



Master de sciences sociales

Parcours Quantifier en sciences sociales (QESS)

Mémoire de master

Discipline : Sociologie

Anouk MARTIN

Peut-on faire l'économie des familles recomposées ?

Le genre des arrangements économiques dans les familles recomposées

Mémoire encadré par:

M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA

Date de soutenance : le 5 juillet 2024

Jury:

1. M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA

2. M^{me} Cécile Brousse

Remerciements

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Remerciements

Résumé et mots clés

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Mots-clés mot, mot, mot

Résumé

Remerciements	3
Résumé	5
Table des matières	7
Introduction	ç
Etat, famille et rapports sociaux de sexe	10
Le genre comme rapport social d'exploitation	10
Analyser le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe	14
Au prisme de la famille comme catégorie d'État	15
Catégories familiales pratiques et étatiques	18
La construction d'une parenté quotidienne sans parenté légale	18
Approcher la parenté pratique par les arrangements économiques	20
Travailler à partir de l'enquête Budget de familles 2017 (INSEE)	23
Une enquête "ménage" de l'INSEE portant sur les budgets	23
Comparer et caractériser les configurations familiales	25
Parenté légale, administrative et pratique [réécrire à la fin]	26
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées.	
Faire (avec) le ménage dans les données.	27
Les familles recomposées en ménage statistique : une définition par la parenté	
légale et la cohabitation conjugale	28
La famille comme catégorie statistique	28
De la situation familiale des enfants à la configuration familiale des ménages	32
Des familles plus nombreuses, des adultes plus agés	36

Les unions secondaires : des mères et des beaux-pères	42
Se remettre en couple quand on a des enfants	42
Beaux-pères et belles-mères	49
Des couples moins homogames?	51
Décrire la position sociale des familles recomposées : une approche par les	
configurations conjugales	53
Une approche multidimentionelle et configurationelle	54
Des configurations familiales dans l'espace social	56
La recomposition familiale, une configuration située socialement $\dots \dots$	61
Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires	3
dans les familles recomposées.	65
Faire l'économie des ménages recomposées	65
De la catégorie administrative à la catégorie statistique : naissance du	
ménage comme unité budgétaire	65
Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités	
intra-familiales	67
Saisir les arrangements monétaires familiaux dans l'enquête Budgets de	
famille	71
Des "causes communes" aux périmètres plus limités	73
Dépenses féminines et dépenses masculines	73
Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles	
traditionelles	76
Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques	79
Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations	81
Des couples plus homogames mais tout aussi inégalitaires	81
Renforcées par une plus faible contribution des ex-conjoints	82
Des inégalités de consommations à l'intérieur des ménages	83
Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif	87
Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique	88
S'occuper des dépenses courantes : une affaire de mères	90
Prise en charge du travail domestique	91

Une charge de travail domestique a priori mieux repartie entre nommes et	
femmes	91
[Les parents en font $+$ que dans le familles nucléaires mais moins que dans	
les familles monoparentales]	94
La mise au travail domestique des belles-mères	97
Substitution travail domestique des belles-mères à des services marchands dans	
lorsque les pères sont les plus riches	99
Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre	
monoparentalité et recompositions familiales	01
Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés 10)3
??	03
Des remises en couple encadrées par l'Etat?	30
Complexifier la parenté légale : parenté civile et parenté administrative 10	08
Le niveau de vie, critère d'ouverture ou de fermeture des droits	13
dans les familles recomposées	13
Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple $\dots \dots 1$	17
Des arrangements fiscaux spécifiques	19
Conclusion 12	25
Bibliographie 12	27
Littérature	27
R Packages	48
Annexes 14	49
Note méthodologique sur la pondération dans l'enquête	49
Statistiques descriptives des différentes sous-populations	49
Analyse factorielle	50
Contributions aux dimentions de l'ACM	50
Classification ascendante hiérarchique	50
Budgets	97
Reproductibilité	97

En France, la récente décision de déconjugaliser l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) a suscité de vifs débats. Cette mesure, qui consiste à calculer les droits des bénéficiaires de l'AAH indépendamment des revenus de leur conjoint, illustre de manière frappante comment les politiques étatiques peuvent influencer les dynamiques familiales et de genre. Alors que certains saluent cette avancée vers une plus grande autonomie des personnes handicapées, d'autres y voient un risque de désolidarisation des couples. Cette controverse soulève une question plus large : comment les politiques sociales de l'État façonnent-elles les rapports sociaux de sexe au sein des familles?

La famille constitue un terrain privilégié d'analyse des rapports sociaux de sexe. En même temps, elle est façonnée par les interventions multiples de l'État à travers ses politiques et ses cadres réglementaires. Ces constructions légales et statistiques ne se contentent pas de refléter, mais participent activement à façonner les pratiques familiales et les dynamiques de genre.

Ce mémoire examine comment les définitions et les politiques familiales de l'État influencent les rapports sociaux de sexe au sein des familles françaises. La question centrale est : comment les interventions étatiques façonnent-elles les pratiques familiales et les dynamiques de genre? Ce mémoire contribue à une meilleure compréhension des mécanismes par lesquels l'État influence les pratiques familiales et les dynamiques de genre, en se basant sur des données empiriques récentes et des analyses théoriques robustes.

Dans le cadre des études sociologiques contemporaines, l'analyse des rapports sociaux de sexe s'avère essentielle pour comprendre les dynamiques de pouvoir, de privilège et de subordination qui façonnent notre société. Les interactions entre l'État, la famille et les rôles de genre révèlent des mécanismes complexes d'exploitation et de contrôle social.

Ce travail se propose d'explorer ces interactions en examinant le genre comme un rapport social d'exploitation et en analysant le rôle de l'État dans la structuration de ces rapports.

Le concept de genre ne peut être pleinement appréhendé sans considérer son implication dans les structures de pouvoir et les relations économiques. En particulier, la famille, en tant que catégorie d'État, joue un rôle crucial dans la reproduction des inégalités de genre. Cette étude s'appuie sur les catégories familiales à la fois pratiques et étatiques pour démontrer comment les arrangements économiques influencent la construction de la parenté quotidienne, souvent en l'absence de parenté légale reconnue.

Pour approfondir cette analyse, nous nous appuierons sur l'enquête "Budget de familles 2017" de l'INSEE, qui offre une perspective détaillée sur les budgets des ménages français. En comparant et caractérisant les différentes configurations familiales, nous mettrons en lumière les disparités existantes et les pratiques parentales diverses, qu'elles soient légales, administratives ou pratiques. Ainsi, cette étude vise à enrichir notre compréhension des rapports sociaux de sexe et à éclairer les implications des politiques étatiques sur les structures familiales et les relations de genre.

Etat, famille et rapports sociaux de sexe

La famille constitue un terrain privilégié d'analyse des rapports sociaux de sexe. En même temps, elle est façonnée par les interventions multiples de l'État à travers ses politiques et ses cadres réglementaires. Ces constructions légales et statistiques ne se contentent pas de refléter, mais participent activement à façonner les pratiques familiales et les dynamiques de genre. Dans un premier temps, nous reviendrons sur ce qui nous sert de cadre d'analyse théorique : la conceptualisation du genre comme rapport social non seulement de domination, mais aussi d'exploitation. Nous montrons ensuite l'intérêt d'étudier le rôle que joue l'État dans ce système économique, justifiant ainsi de prendre pour objet les différentes défintions de la famille par les institutions de l'Etat.

Le genre comme rapport social d'exploitation

La conceptualisation du genre comme rapport social d'exploitation doit beaucoup à deux traditions de pensées : les théories des féministes matérialistes et celles des féministes

marxistes. À partir d'ethnographies réalisées dans les milieux paysans, Christine Delphy, dans L'Ennemi Principal (1970), montre que l'on peut analyser les rapports sociaux entre catégories de sexe avec les outils marxistes. Le travail domestique est défini par sa gratuité : les femmes ne sont pas rémunérées pour effectuer celui-ci. Le patriarcat est alors un système économique dans lequel la classe des femmes est exploitée par la classe des hommes en s'appropriant leur force de travail. Collette Guillaumin (Guillaumin, 1992) va plus loin en considérant que c'est non seulement la force de travail des femmes qui est appropriée mais aussi leur corps. Le "sexage", régime d'exploitation des femmes, gagnerait alors à être pensé sur le modèle de l'esclavage ou du servage plus que du salariat. En ce sens, elle rejoint Paola Tabet (Tabet, 1998), pour qui les femmes sont la classe d'individus exploités pour leur travail mais aussi appropriées en tant qu'outil de reproduction. Ainsi, pour les féministes matérialistes, il existe un mode de production domestique, logiquement distinct et historiquement antérieur au mode de production capitaliste, mais qui interagit de manière complexe avec les autres régimes d'exploitation.

Les féministes marxistes, quant à elles, ont davantage pensé l'exploitation des femmes dans le cadre du régime d'exploitation capitaliste, en cherchant à développer un point aveugle de la "reproduction de la force de travail" (Marx, 1867) : le travail nécessaire à celle-ci : le travail reproductif. Sylvia Federici étudie la période de la chasse aux sorcières en Europe (Federici, 2014). Elle montre que ce moment, où les femmes sont renvoyées à la maison, a permis d'assigner les femmes au travail reproductif. Ainsi, le travail reproductif réalisé par les femmes dans le cadre domestique est nécessaire au fonctionnement du capitalisme (Federici, 2019). Historiquement, il a favorisé l'accumulation primitive du capital, permettant ainsi le développement du capitalisme (Mies, 2022). Leopoldina Fortunati (Fortunati, 2022) insiste sur le caractère productif du travail reproductif. Le travail reproductif ne peut pas être considéré comme un simple coût de la reproduction, il est essentiel pour la production, et sa gratuité est intégrée dans la fixation du salaire de subsistance. Ainsi, dans les théories de la reproduction sociale, l'exploitation des femmes profite avant tout aux capitalistes et non aux hommes.

Si ces travaux tendent à proposer des analyses du régime d'exploitation des femmes qui paraissent difficilement conciliables, l'opposition très schématique entre ces deux courants de pensée tient en partie aux objets étudiés. Les féministes matérialistes construisent leur théorie à partir du cas des familles d'indépendants, le plus souvent

d'agriculteurs, ou de sociétés pré-capitalistes. Dans les deux cas, il s'agit d'exemples où la division sociale du travail, au sens de Durkheim (Durkheim, 1893), est relativement faible, ne serait-ce qu'en termes de lieu. Dans le cas des familles d'indépendants, il n'est, par exemple, pas évident de distinguer les hommes des patrons, puisque ce sont souvent ces derniers qui dirigent et possèdent l'entreprise familiale. À l'inverse, les féministes marxistes travaillent à partir d'études réalisées sur les milieux ouvriers, à un moment où la généralisation du salariat sépare fortement l'espace domestique de l'espace professionnel, et dans le même temps, le travail productif du travail reproductif. Dans ce cas, les femmes mariées reproduisent la force de travail de leur conjoint pour que celui-ci puisse la vendre aux capitalistes. Ainsi, penser le genre comme un rapport social d'exploitation suppose de l'articuler aux autre rapports sociaux, en particulier aux rapports sociaux de classe (Kergoat, 1978) et aux rapports sociaux de race (Hooks, 1984)]. Ainsi, ces théories de la reproduction sociale et de l'exploitation domestique ont permis de construire des outils conceptuels plus ou moins adaptés en fonction des objets étudiés, mais qui ont donné lieu à de nombreux développements en sciences sociales.

Le concept de travail reproductif se définit comme l'ensemble du travail nécessaire à la reproduction de la force de travail. Il a fait l'objet d'importants développements qui ont à la fois précisé et élargi sa définition. La reproduction de la force de travail suppose que les besoins physiologiques des travailleurs et travailleuses soient suffisamment satisfaits d'un jour à l'autre pour être capables de retourner travailler le lendemain : produire ou acheter de la nourriture, la cuisiner, maintenir un niveau d'hygiène correct ou fournir des services sexuels sont autant d'activités concrètes qui participent à cela. La reproduction de la force de travail suppose aussi le renouvellement de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le renouvellement démographique de la masse de travailleurs et travailleuses. Ainsi, s'occuper des enfants, leur donner à manger, les habiller, les laver fait partie de ce travail reproductif. Plus encore, l'activité de reproduction physiologique, de l'acte sexuel à l'allaitement, fait partie de ce travail reproductif (Boulet, 2020).

Enfin, ce travail reproductif a également été pensé comme travail de reproduction des positions sociales. Dans Le Sens Pratique (1980), Pierre Bourdieu souligne déjà à quel point le travail domestique et parental, souvent effectué par les femmes, joue un rôle central dans la transmission du capital culturel et l'entretien du capital social, et contribue donc à la reproduction de la structure sociale. Bernard Lahire (2016) et Gaëlle Henri-Panabière

(2010) montrent en effet que cette transmission des dispositions scolaires et du capital culturel ne s'opère pas de manière mécanique, mais suppose un travail actif de la part des parents, et le plus souvent des mères. Le travail domestique des femmes est également un travail d'entretien du patrimoine immobilier qui préserve ainsi la valeur du capital économique détenu (Delphy, 1970). Arlie Hochschild (Hochschild, 2017) montre que le travail émotionnel réalisé par les femmes pour entretenir les liens sociaux des membres de la famille est déterminant dans la préservation du capital social. Ainsi, ce travail gratuit soutient à la fois les rapports sociaux de sexe à l'intérieur de la famille et la position sociale des membres de celle-ci dans les rapports sociaux de classe (1984).

De nombreux travaux ont montré que celui-ci n'est pas seulement réalisé dans la sphère domestique et peut être rémunéré. Cependant, le fait que le travail reproductif soit le plus souvent du travail domestique, c'est-à-dire du travail réalisé gratuitement au sein de la famille, produit des effets concrets sur les conditions de rémunération de ces activités. Le travail du sexe, exemple développé dès les premiers travaux des féministes marxistes, s'effectue principalement de manière informelle, reste stigmatisé et non reconnu Fortunati (2022). Le travail de soin, considéré comme naturel puisqu'il est réalisé gratuitement par les femmes, est dévalorisé tant sur le plan symbolique que monétaire dans les sociétés capitalistes (Fraser, 2013). Il est ainsi sous-évalué et sous-rémunéré (Fraser, 2013). Ainsi, il existe une division genrée du travail, par laquelle les femmes sont cantonnées à des emplois moins rémunérés et moins qualifiés (Scott, 1988).

La généralisation du salariat féminin n'a pas remis en cause ces analyses : les femmes qui occupent un emploi salarié continuent d'assurer la majeure partie du travail reproductif dans la sphère domestique, elles ont une "double journée" de travail (Hochschild, 2012). Le salaire féminin, plus faible que le salaire masculin, est alors conçu comme un salaire d'appoint et entretient ainsi la dépendance économique des femmes à l'égard de leur mari (Tilly et Scott, 1987). L'argent féminin est généralement utilisé, voire complètement absorbé, pour les dépenses courantes du ménage que les femmes sont généralement chargées de réaliser, tandis que l'argent des hommes est généralement utilisé pour les dépenses de biens durables et d'investissement (Perrot, 1998). Ainsi, lorsqu'il existe, le surplus de la production domestique est généralement approprié par les hommes (Jannot, 2021).

Analyser le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe

La question de savoir comment l'État soutient le capitalisme a été largement discutée dans les sciences sociales, soulignant le fait qu'un système économique comme celui-ci ne peut se perpétuer sans l'État. Le marché auto-régulé est en fait une utopie, qui nécessite en réalité une intervention constante de l'État pour fonctionner (Polanyi et al., 1944). En offrant des infrastructures, des réglementations et des soutiens institutionnels (droits de propriété, exécution des contrats, par exemple), l'État a favorisé l'émergence et la consolidation du capitalisme (Braudel, 1983). En développant un appareil bureaucratique et un mode d'administration légal-rationnel, l'État offre un cadre juridique stable et dont l'application est prévisible, permettant le développement du capitalisme (Weber, 1995). En gérant les crises économiques, l'État intègre les contradictions du capitalisme et joue donc un rôle central dans la reproduction des rapports de production (Aglietta, 1976; Pulantzas, 1978). En ce sens, l'État providence constitue une réponse aux contradictions du capitalisme, visant à maintenir la cohésion sociale et à légitimer ce système économique (Rosanvallon, 1992). D'un point de vue marxiste, l'État est alors l'instrument de la classe dominante, grâce auquel les capitalistes servent leurs intérêts en tant que classe (Marx, 1867). Ces travaux montrent donc que le capitalisme, en tant que système économique, ne peut exister seul, sans l'État pour le soutenir, et que ce dernier tend à favoriser les intérêts des dominants.

Ainsi, si l'on veut étudier le genre avec les outils développés par les approches marxistes et matérialistes, on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rôle que joue l'État dans l'existence, le renforcement ou l'affaiblissement des antagonismes sociaux de sexe. Que l'on considère l'exploitation domestique comme faisant partie intégrante du capitalisme ou comme un système économique coexistant et imbriqué dans celui-ci, la place de l'État mérite d'être interrogée. Les développements sur ce sujet sont bien moins nombreux que ceux interrogeant le rôle de l'État dans le système capitaliste. Ces travaux tendent à montrer que, en soutenant le système capitaliste, les politiques de contrôle des corps et des sexualités, en particulier en contexte colonial, soutiennent également les rapports de domination et d'exploitation des femmes et des minorités raciales Dorlin (2009). La bio-politique fait en effet pleinement partie des modalités de régulation des populations et de soutien au capitalisme utilisées par l'État (Foucault et Foucault, 2004).

Pourtant, la sphère domestique apparaît comme l'un des trois éléments du triptyque État, marché, famille, dont l'agencement détermine le régime d'État providence, selon Esping-Andersen (2007). Selon lui, le rôle de l'État sur ce plan apparaît en effet plus ambivalent : il tend soit à renforcer les inégalités de genre dans les régimes conservateurs et libéraux, soit à les modérer dans les régimes sociaux-démocrates. De nombreux auteurs soulignent les effets ambigus des politiques familiales sur la répartition du travail reproductif (Langevin, Devreux et Cardi, 2016).

Pour Jane Jenson (1986), les politiques de soutien à la parentalité ne sont pas à analyser uniquement comme permettant de réduire les inégalités entre hommes et femmes. Devant le déclin de la population observé à la fin du XIXe siècle, elles sont, à l'origine, plutôt pensées pour favoriser le développement d'une force de travail saine et disciplinée. Les politiques de soutien à la natalité et l'instauration d'un congé rémunéré avant et après l'accouchement s'inscrivent dans l'activité étatique de construction sociale de la maternité. En rendant les femmes responsables de l'éducation des enfants et de la gestion du budget familial, ces politiques cherchent également à faire des femmes les relais de l'État dans les familles.

Au prisme de la famille comme catégorie d'État

La famille étant le lieu d'expression privilégié des rapports sociaux de sexe, les politiques familiales, leur mise en œuvre et leur réception constituent un prisme central pour observer le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe. La famille est le produit d'une construction sociale influencée par les politiques sociales et familiales mises en place par les administrations (Lenoir, 1991). Définie comme un système de relations entre membres d'un groupe, elle ne préexiste pas aux institutions qui objectivent ces relations (Lenoir, 2003). La famille n'est ainsi pas seulement une catégorie pratique, un principe organisateur du monde social, c'est aussi une catégorie d'État. En suivant Pierre Bourdieu (1993, p. 34), "La définition dominante, légitime, de la famille normale (définition qui peut être explicite, comme dans le droit, ou implicite, comme, par exemple, dans les questionnaires de l'INED ou de l'INSEE consacrés à la famille) repose sur une constellation de mots : maison, maisonnée, house, home, household, qui, sous apparence de la décrire, construit en fait la réalité sociale."

Cependant, l'État n'est pas un bloc monolithique; il est composé de plusieurs administrations, peuplées par différents groupes sociaux en concurrence pour l'accès à différentes formes de pouvoir (Bourdieu, 2011). Ainsi, analyser la manière dont l'État participe à la construction sociale de la famille suppose de confronter les définitions concrètes de la famille produites par l'État, en analysant leurs intersections et leurs divergences.

En ce sens, le droit civil définit les liens d'alliance à travers des unions légales telles que le mariage et le PACS. Ces contrats, signés par les deux membres du couple, définissent une organisation économique et patrimoniale conjugale. Le concubinage est défini par le code civil comme une union de fait mais n'ouvre aucun droit et ne définit aucun devoir. En ce qui concerne les liens de filiation, ceux-ci sont établis par le droit civil en premier lieu par la désignation de la mère dans l'acte de naissance et par la présomption de paternité pour le mari de celle-ci. À défaut, elle peut être réalisée par déclaration de paternité ou maternité, ou enfin par reconnaissance de possession d'état.

L'État ne se limite pas à sa dimension régalienne, c'est aussi un État social et fiscal. Ainsi, l'administration fiscale considère que la conjugalité existe lorsqu'une union civile existe entre conjoint-e-s. Elle permet alors la conjugalisation de l'impôt. Elle ne reconnaît pas non plus le concubinage, sauf dans le cas très particulier de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux parents isolés : si un homme ou une femme élevant seul un ou plusieurs enfants se remet en couple cohabitant, même sans s'unir légalement à son ou sa nouvelle conjoint-e, cette demi-part fiscale supplémentaire est supprimée. Enfin, les caisses d'allocations familiales, qui distribuent l'essentiel des revenus de transferts, ne regardent que la cohabitation et non l'existence d'union légale pour établir l'existence d'une vie conjugale.

Pour les administrations fiscales et sociales, l'existence d'une filiation reconnue par le droit civil importe assez peu. Dans l'ouverture de droits sociaux et d'avantages fiscaux, c'est l'existence d'enfants "à charge" qui prime. Pour les CAF, un enfant à charge est un enfant résidant dans le même foyer. Pour le fisc, un enfant peut être considéré à charge d'au moins un de ses parents légaux jusqu'à ses 25 ans, sous certaines conditions. Un enfant sans lien légal peut être considéré à charge d'un individu, si celui-ci est uni légalement par mariage ou PACS à l'un de ses parents, ou si l'enfant a été recueilli par

celui-ci avant ses 18 ans.

Enfin, l'État est aussi un État statistique, qui produit des données sur la famille. Ces données informent les analyses de la famille et des rapports sociaux de sexe dans le cadre de l'élaboration des politiques sociales, fiscales et judiciaires. L'INSEE définit le couple comme deux individus âgés de plus de 14 ou 15 ans selon les définitions, vivant ensemble et déclarant tous les deux être en couple, quel que soit leur état matrimonial (marié, pacsé ou non). La statistique publique, dans les enquêtes ménages et le recensement, s'intéresse aux enfants au sens du droit civil et interroge la cohabitation avec leurs parents pour les considérer comme faisant partie d'un même ménage ou résidant hors domicile.

L'ensemble de ces institutions produisent donc des définitions différentes des liens d'alliance et de filiation, et en fin de compte de la famille. Ces différences de définitions gagnent à être pensées avec les outils de l'anthropologie de la parenté. En suivant Florence Weber (Weber, 2013), la parenté est un fait social complexe qui ne peut être analysé qu'en distinguant ses différentes dimensions. La parenté légale est une affaire d'État, elle est garantie par le droit civil de la filiation et se matérialise dans le nom (de famille) porté par les individus. La parenté biologique est une affaire de science, liée à la transmission d'un patrimoine génétique dans le cadre de la procréation, qu'elle soit assistée médicalement ou non. Enfin, la parenté quotidienne tient aux liens sociaux, économiques et affectifs construits par les pratiques, les interactions et les échanges au quotidien.

Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est l'articulation entre la parenté légale et la parenté pratique. On pourrait en effet être tenté de penser les définitions produites par chaque institution de l'État sur un continuum entre parenté légale et parenté pratique. Florence Weber, citant les droits à la retraite, écrit : "Alors même qu'elle n'est pas forcément instituée ni garantie par l'État, [la parenté pratique] est prise en compte par diverses branches du droit" (Weber, 2013, p. 77). Ainsi, on opposerait le droit civil, du côté de la parenté légale, à une reconnaissance par les administrations sociales ou fiscales de l'effectivité de la parenté.

Pourtant, ce qui est souvent interprété comme une prise en compte de la situation réelle relève, de notre point de vue, davantage d'une hypothèse. La cohabitation, qui est un critère central pour ces administrations mais aussi pour l'INSEE, entre des membres qui n'ont aucune obligation légale les uns envers les autres, ne garantit pas la construction

d'une parenté pratique. Les multiples définitions de famille produites par les différentes administrations relèvent davantage de la parenté légale. En effet, même divergentes en certains points, on peut penser que celles-ci produisent des effets concrets sur les individus, participant à construire les catégories familiales pratiques. Ainsi, la famille est certes une catégorie d'État, mais elle fait l'objet de définitions concurrentes dont l'articulation avec les pratiques concrètes mérite d'être analysée.

Catégories familiales pratiques et étatiques

Observer l'articulation entre les catégories familiales produites par les différentes institutions de l'État et les catégories de la pratique n'est pas évident. Prendre pour objet les familles recomposées permet justement d'étudier cette articulation. Elles constituent en effet un cas relativement courant où parenté légale, biologique et quotidienne ne sont pas a priori superposées. En 2016, 19% des mariages célébrés par des femmes et 19,7% de ceux célébrés par des hommes étaient des remariages (INSEE, 2020) et depuis 1999, environ un enfant sur dix vit dans une famille recomposée en France (Algava, Bloch et Vallès, 2020). En étudiant les arrangements économiques qui s'y déploient, on peut alors saisir l'endroit où les pratiques prescrites par le droit civil, les CAF, le fisc, et même la statistique publique, recoupent les pratiques effectives.

La construction d'une parenté quotidienne sans parenté légale

Ainsi, si l'on définit la configuration familiale recomposée comme un couple vivant, au moins une partie du temps, avec au moins un enfant issu d'une précédente union [@], ce qui caractérise ces configurations est un recoupement imparfait entre, d'un côté, la parenté quotidienne et, de l'autre, la parenté légale. En effet, le droit civil n'organise pas de la même manière les familles recomposées et les familles traditionnelles. Il ne définit ni lien de filiation ni obligation alimentaire entre des enfants et le nouveau ou la nouvelle conjointe d'un de leurs parents légaux, y compris en cas de mariage ou de PACS (Damon, 2012). Il n'y a ni obligation d'entretien, comme c'est le cas pour les parents légaux (Théry et Meulders-Klein, 1993a), ni facilitation de la transmission de l'héritage comme c'est le cas pour les apparenté-e-s au premier et au second degré (Théry et Meulders-Klein, 1993b). En ce sens, étudier les familles recomposées permet de questionner les conditions

de possibilité de construction d'une forme de parenté quotidienne sans filiation légale et biologique, alors que celle-ci existe par ailleurs.

C'est d'ailleurs souvent sous cet angle de questionnement que les enquêtes ethnographiques s'intéressent aux familles recomposées. Irène Théry (1993) montre que les enfants vivant en famille recomposée doivent composer avec la nouvelle relation avec leur beau-parent tout en conservant celle avec leur autre parent, se trouvant alors dans des conflits de loyauté. François de Singly (1996) met en avant la difficulté des beaux-parents à faire preuve d'affection ou d'autorité envers les enfants de leurs conjoint-e-s. Sylvie Cadolle (2000) souligne les différences d'attitude des beaux-pères et des belles-mères. Ces derniers s'investissent plutôt rarement dans l'éducation de leurs beaux-enfants, alors que les belles-mères cherchent plus souvent à participer activement à celle-ci. Agnès Martial (2000) montre que, de ce fait, les relations entre beaux-pères et beaux-enfants sont généralement beaucoup moins conflictuelles que celles entre belles-mères et beaux-enfants. Elle montre également que les cas où les beaux-pères s'investissent fortement dans la relation éducative et affective avec leurs beaux-enfants sont rares, mais plus courants lorsque la recomposition familiale est ancienne et qu'il existe des enfants issus de la nouvelle union. Enfin, l'identification symbolique et affective des enfants aux lignées beau-parentales est elle aussi rare, bien que ceux qui y appartiennent fassent souvent partie de la « famille de référence » (Véron, 2007).

Cependant, en insistant sur les formes de pluriparentalité, même partielles, qui peuvent se construire dans les configurations familiales recomposées (Le Gall, 1994), ces sociologues y ont parfois vu une « nouvelle forme familiale » et considéré qu'elles symbolisaient une « deuxième modernité » familiale (Singly, 1996, 2000, 2017). Pourtant, les configurations familiales recomposées ne sont pas radicalement nouvelles. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elles étaient davantage liées au décès d'un des conjoints – du fait de la mortalité élevée des femmes, notamment en couche, et des hommes lors des périodes de guerre – qu'à une séparation (Flandrin, 1984). Leur relative nouveauté tient moins à l'existence de beaux-parents qu'à l'existence simultanée des deux parents. En d'autres termes, en théorie, la recomposition se fait moins selon un modèle de substitution qu'un modèle de pérennité (Clément et Bonvalet, 2005). La "paternité de remplacement", plus fréquente durant les périodes de forte mortalité masculine, n'a pas disparu; elle existe aussi dans les milieux où les pères sont absents (Weber, 2013). Or, ces travaux s'intéressent le

plus souvent aux discours que formulent les parents, les beaux-parents et les beaux-enfants à propos des relations qu'ils entretiennent. En particulier, les tensions et la conflictualité notable dans ces configurations familiales (Théry, 1993) produisent des discours parfois divergents. Si ces discours sont précieux pour donner du sens aux pratiques, se concentrer sur ceux-ci rend difficile l'accès aux pratiques qui constituent les relations de parenté.

Approcher la parenté pratique par les arrangements économiques

Florence Weber propose d'approcher la parenté pratique par les solidarités familiales et l'économie domestique (Weber, 2002). Les solidarités familiales englobent un ensemble de pratiques qui ne sont pas uniquement monétaires : il s'agit de transferts d'argent, mais aussi de services rendus (par exemple, garde d'enfants, hébergement ou encore aide sur des travaux dans un logement). La parentèle est un réseau d'individus apparentés qui ne partagent pas un quotidien et très rarement une résidence, mais sont mobilisables dans le cadre d'échanges suivant une logique de réciprocité entre individus ou maisonnées. Comme pour les solidarités familiales, l'économie domestique ne peut être réduite à sa dimension monétaire (partage des ressources, dépenses et consommations). La maisonnée désigne le groupe de personnes souvent apparentées et co-résidentes, mobilisées autour de "causes communes". Elle suit une logique de mise en commun des ressources. C'est un groupe de coopération productive qui assure, au quotidien, la survie de ses membres. En ce sens, le travail domestique fait pleinement partie de cette économie de maisonnée. Selon Florence Weber, qui insiste sur les solidarités matérielles dans les classes populaires (Weber, 2009), la maisonnée et la parentèle sont deux outils de l'anthropologie économique qui permettent d'étudier la parenté pratique et l'économie domestique dans les milieux sociaux sans patrimoine. La lignée, groupe de descendance, suit ainsi une logique de transmission souvent inégalitaire, elle n'a de sens qu'en rapport avec un patrimoine à transmettre. Elle a ainsi été davantage utilisée pour décrire les logiques familiales de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou de la paysannerie. Cependant, la généralisation de la petite propriété immobilière, y compris dans la fraction stable des classes populaires (Lambert, 2005) et le retour en force de l'héritage économique dans la reproduction des positions sociales (Piketty, 2013), a montré la pertinence du concept de lignée pour étudier les transferts économiques familiaux (Gollac, 2011). Dans le cadre de ce travail, on cherchera à articuler ces logiques les unes aux autres, en particulier celles de la maisonnée et de

la lignée pour penser la conjugalité et la parentalité dans les familles recomposées. Leur articulation est en effet complexe : la mise en commun des ressources conjugales (logique de maisonnée) étant le plus souvent subordonnée à l'existence d'une cause commune que peuvent représenter les enfants communs ou la maison familiale (Roy, 2005), cette cause commune peut également être l'objet des logiques de lignée. En ce sens, l'existence d'enfants issus d'unions précédentes dans les familles recomposées permet d'interroger cette articulation.

Dans les familles recomposées, les rôles des beaux-parents et beaux-enfants étant peu ou pas définis légalement, ceux-ci sont constamment négociés et renégociés dans un processus relativement conflictuel (Segalen et Martial, 2013). Ainsi, nous proposons d'étudier les pratiques économiques familiales comme des arrangements familiaux. Ce terme désigne la "production plus ou moins formalisée d'un consensus entre des personnes apparentées qui ont éventuellement des intérêts contradictoires et sont prises localement dans des rapports de pouvoir, et plus généralement dans des rapports de domination qui les dépassent" (Bessière, 2022, p. 42). Ce terme, plus que celui de négociation ou d'arbitrage, permet de rendre compte de la dimension conflictuelle et inégalitaire des arrangements familiaux.

Les implications patrimoniales des remariages ont fait l'objet de travaux soulignant la forte taxation des transmissions entre beaux-parents et beaux-enfants (Brun, 1996; Donnat, 2018; Théry et Meulders-Klein, 1993b). D'un point de vue successoral, l'opposition entre deux lignées - les enfants de la précédente union et le nouveau ou la nouvelle conjointe ainsi que les enfants éventuellement nés de la nouvelle union - a conduit les juristes à identifier un éventail d'outils pour protéger les droits des uns vis-à-vis des autres (Azincourt, 2013). Dans les faits, les cas dans lesquels la logique d'égalité entre tous les enfants des conjoints, quelle que soit leur filiation, préside au moment de l'héritage sont rares (martial1999?). Ainsi, les recompositions familiales ne semblent pas remettre en cause les logiques de lignées fondées sur la filiation établie légalement. Les unions civiles (mariages et PACS) se font aussi davantage sous le régime de la séparation de biens lorsqu'une autre union civile a précédé, et lorsque des enfants nés d'une autre union existent (Frémeaux et Leturcq, 2013). On peut y voir des arrangements conjugaux visant à protéger mutuellement les intérêts patrimoniaux du nouveau conjoint et des enfants.

À la différence des enjeux patrimoniaux, la question de l'économie domestique n'a été que faiblement étudiée dans le cas des familles recomposées. Même les travaux d'Agnès Martial s'intéressent davantage à la manière dont les parents s'organisent financièrement après la séparation (Martial, 2002, 2005) qu'à la manière dont les beaux-parents participent à cette économie quotidienne. Les travaux sur ce sujet tendent à suggérer que les budgets y sont plus séparés et que les tâches ménagères et parentales sont davantage partagées entre conjoints (Domingo, 2009). Pour autant, ceux-ci ne permettent pas de distinguer les familles recomposées selon qu'elles le sont par l'homme, la femme ou les deux. Or les travaux de Sylvie Cadolle, s'intéressant à la parentalité dans les familles recomposées, suggèrent que devenir beau-père n'implique pas, en termes de « charge éducative », la même chose que devenir belle-mère (Cadolle, 2001).

Ainsi, étudier ces arrangements familiaux permettra de saisir une partie des conséquences économiques des remises en couple et des recompositions familiales. Les conséquences économiques du divorce et des séparations ont été largement étudiées. Ces travaux ont montré que la chute du niveau de vie est plus brutale, importante et durable pour les femmes que pour les hommes, d'autant plus lorsque le couple était marié (Demaison et al., 2019a). Le partage du patrimoine lors des divorces tend également à défavoriser les femmes (Bessière et Gollac, 2020). Malgré des dispositifs supposés limiter ces effets (prestation compensatoire, pensions alimentaires), la progressive dé-judiciarisation des séparations conjugales laisse jouer à plein les rapports de force intrafamiliaux, lésant de fait les conjoints et surtout les conjointes qui n'ont pas les ressources économiques ou juridiques pour défendre leurs intérêts (Bessière, 2013). Partant, les familles dites « monoparentales » ont également fait l'objet de nombreuses études spécifiques démontrant qu'elles font souvent face à des situations de pauvreté (Algava, Bloch et Vallès, 2020). A l'inverse, lorsqu'il s'agit des conséquences sur les revenus et le niveau de vie, on trouve peu d'études s'intéressant spécifiquement aux remises en couple. Lorsqu'elles existent, elles prennent rarement en compte la spécificité de ces nouvelles unions, et concluent alors à une augmentation du niveau de vie qui permet un retour à la situation économique précédant la séparation (voir Demaison et al., 2019b), faisant de la situation de parent isolé une phase certes précaire mais transitoire.

Travailler à partir de l'enquête Budget de familles 2017 (INSEE)

Pour étudier les arrangements économiques dans les familles recomposées, nous avons choisi d'utiliser les données issues de l'enquête Budget de familles (BDF) réalisée en 2017 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Le choix de cette enquête, bien que la dernière version (2017) soit aujourd'hui assez datée, tient au fait qu'elle combine des données relativement riches sur l'économie domestique des ménages (revenus, dépenses, consommations, travail domestique), et qu'elle propose, en même temps, une description assez fine des habitant du logement enquête ainsi que des informations sur les enfants vivants hors domicile.

Une enquête "ménage" de l'INSEE portant sur les budgets

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations détaillées sur les ressources, les dépenses et les conditions de vie des ménages. Les principaux thèmes abordés incluent les revenus, les dépenses de consommation, l'épargne, le logement et la possession de biens durables.

L'enquête BDF 2017 est réalisée sur un échantillon représentatif de ménages ordinaires français, sélectionnés par tirage au sort à probabilité égale dans le recensement de 2015 des logements. En outre, un suréchantillon de 2000 familles monoparentales est tiré de la base de données des allocataires de la CNAF. Les données produites concernent le premier ménage résidant dans le logement tiré au sort et des informations sont collectées sur l'ensemble des membres de ce ménage. L'individu qui se désigne comme connaissant le mieux les dépenses et consommations effectuées par le ménage est choisi comme répondant : c'est lui qui fournit les informations pour l'ensemble du ménage. Au total, l'échantillon de l'enquête comprend 16 978 ménages, ce qui correspond à 42 900 individus.

Les données sont collectées grâce à un dispositif complexe permettant de recueillir des informations précises et détaillées sur les habitudes de consommation. Les enquêteurs de l'INSEE se rendent à deux reprises au domicile du ménage enquêté et administrent en face à face un questionnaire différent à chaque visite. Entre ces deux entretiens, les individus de plus de 14 ans vivant dans le ménage sont invités à remplir un carnet des

dépenses qu'ils effectuent pour le ménage. La collecte est assistée par informatique (CAPI) : la saisie des réponses se fait de manière électronique dans un logiciel incluant des contrôles de cohérence pour limiter les erreurs de saisie. Les données sont ensuite appariées avec les sources fiscales et celles de la sécurité sociale pour obtenir des informations précises sur les revenus d'activité, les revenus de remplacement et les revenus de transfert.

Le redressement de la non-réponse totale est réalisé par calage sur marges en deux étapes à partir de l'enquête emploi en continu (2015) pour la France métropolitaine et du recensement de la population (2014) pour les DOM. Le poids de chaque ménage est déterminé à la fois par la probabilité moyenne de réponse à l'enquête du groupe de ménages ayant les mêmes caractéristiques socio-démographiques et de manière à faire correspondre les marges de l'enquête aux marges réelles. Un processus d'apurement des données par contrôle de cohérence entre variables et détection des anomalies dans les montants renseignés est ensuite mis en place pour corriger les incohérences et les erreurs potentielles. La non-réponse partielle est traitée de manière systématique, en particulier pour les données monétaires. L'enquête collecte en effet plusieurs centaines de montants, et la non-réponse partielle est fréquente, même si les taux de non-réponse ne sont pas nécessairement très élevés. Pour la majorité des montants de dépenses issus des questionnaires et des carnets, la méthode de traitement utilisée est le hot-deck aléatoire, en particulier l'imputation par plus proche voisin. La base de données finale est ainsi mise à disposition par l'INSEE en 2020.

La base de données BDF 2017 comprend un large éventail de variables, réparties en plusieurs catégories et en plusieurs tables en fonction de leur thématique et de l'unité (individu ou ménage) à laquelle elles se rapportent. La table "MENAGE", avec 16 978 enregistrements et 597 variables, regroupe des informations au niveau des ménages, incluant la composition du ménage, le type de logement et les revenus agrégés ou non individualisables. La table "INDIVIDU" contient des données socio-démographiques et des informations sur les revenus de 42 900 individus, avec 162 variables couvrant divers aspects tels que l'âge, le sexe, l'emploi et les revenus. Ces données sont principalement issues des questions du Tronc Commun Ménage (TCM) et de l'appariement aux bases de données du fisc et de la sécurité sociale.

Les variables plus spécifiques à l'enquête sont détaillées dans plusieurs tables

distinctes. La table "DEPINDIV" décrit les achats et les montants des dépenses rapportées à l'individu qui les a effectuées, ainsi que les tâches domestiques et parentales effectuées par les individus, avec 416 variables pour 42 900 observations. La table "DEPMEN" offre une vue d'ensemble des dépenses au niveau des ménages, avec 1 679 variables pour 16 978 observations. D'autres tables, telles que "ABOCOM" (abonnements téléphoniques, Internet et télévision), "ASSU" (assurances), "AUTOMOBILE" (automobiles) et "CARNETS" (dépenses enregistrées dans les carnets) fournissent des détails supplémentaires sur des aspects spécifiques des dépenses, mais n'ont pas été utilisées dans le cadre de ce mémoire.

Comparer et caractériser les configurations familiales

L'Enquête Budget des familles qui présente plusieurs avantages pour étudier les configurations famililes. Grace au Tableau des habitant du logement (THL), module de questions du TCM, BDF fournit un descriptif de tous les habitants du ménage. Pour chacun d'entre eux, les liens avec les autres membres du ménage sont renseignés. Elle permet donc d'identifier les ménages correspondant à des familles recomposées. Le module destiné aux enfants résidants hors domicile permet également d'identifier les familles recomposées ponctuellement par les visites des enfants. En d'autres termes, cette enquête permet de dépasser l'unité statistique du ménage à la fois en interne et en externe. La taille de l'échantillon de l'enquête Budget des familles (16 978 ménages et 42 900 individus) permet également obtenir des effectifs suffisant dans la catégorie de "famille recomposée". En outre, le volet 2017 contient un sur-échantillon de 2000 familles monoparentales qui permettra d'augmenter la significativité des comparaisons entre les différentes configurations familiales. Les informations détaillées sur chacun des membres du ménage, ainsi que sur les enfants hors domicile permettent de caractériser sociologiquement très finement ces familles. Grâce aux informations détaillées sur chacun des membres présentes dans l'enquête Budgets de familles, il est possible de comparer les situations individuelles des conjoints, notamment en termes de volume et de structure de revenus. De ce fait, on peut, assez finement articuler les positons des conjoint dans les rapports sociaux de classe et de sexe.

Pour autant, la taille de l'échantillon reste trop faible pour étudier l'influance croisée des configurations familiales et du milieu social sur les variables économiques qui nous intéressent. Cela limite donc les possibilités d'articulation des la classe et de la configuration familiale dans nos analyses.

Parenté légale, administrative et pratique [réécrire à la fin]

Pour saisir la parenté pratique, nous cherchons a étudier l'économie domestique des familles. Cette enquête recense les dépenses et les consommations effectuées par le ménage, au niveau 5 de la nomenclature des biens et services. On a donc accès au budget détaillé pour chaque ménage. Les services non-rémunérés effectués au sein du ménage sont renseigné. Ceci permet de saisir le travail domestique effectué par ceux-ci, et donc, une partie de la contribution matérielle aux charge du ménage. Cependant, il reste difficile de comparer la manière dont les individus contribuent aux charges du ménages et à la production domestique dans les familles recomposées, nucléaires ou monoparentales et entre les différents types de familles recomposées (selon que la famille est recomposée par un homme, une femme ou les deux, selon que les conjoints ont des enfants communs ou non). En effet, d'une part les consommations sont saisies à l'échelle du ménage, et les dépenses lorsqu'elles sont rattachées à un individu, sont liées à celui qui a effectué la dépense, et pas à celui dont les revenus ont été utilisés. Enfin, si l'on aborder l'économie domestique sous l'angle d'arrangements familiaux, on ne peut pas avec cette enquête en saisir la dimensions plus ou moins conflictuelle ou consensuelle de ceux-ci : elle ne propose pas de variables permettant de saisir pleinement les dimensions subjectives et relationnelles de ces arrangements.

Finalement, au croisement de la sociologie du genre, de la famille et de l'Etat, ce travail de recherche, en prenant pour objet les arrangements économiques dans les familles recomposées, cherche à proposer une analyse de la manière dont l'administration juridique, sociale et fiscale des parents isolés reformant de nouvelles unions conjugales participe à produire l'ordre du genre.

La construction de typologie familiales selon la composition des groupes domestiques et la structure des relations entre individus résidant ensemble est un exercice classique en sociologie de la famille (Durkheim, 1975; Le Play, 1874; Parsons, 1968) et en anthropologie sociale (Laslett, 1983; goldelier?). Pour ces auteurs, décrire les formes que prennent la famille permet d'analyser l'évolution des relations entre apparentés dans le temps, et plus généralement d'inférer des changements macro-sociologiques. Se faisant, ces typologies tendent à sur ou sous-estimer le caractère nouveau de certaines formes identifiées. Par ailleurs, comme toute typologie, elles échouent à prendre en compte la diversité des formes familiales ainsi que leur relative fluidité au cours de la vie d'un individu. Il ne s'agit donc pas ici, de proposer une nouvelle typologie des formes familiales, qui saisirait mieux que d'autres la réalité sociologique des familles ou les évolutions récentes de la société, mais simplement de proposer des catégories opérantes pour l'analyse des relations économiques au sein de la famille.

Les familles recomposées en ménage statistique : une définition par la parenté légale et la cohabitation conjugale

Alors que dans les années 1970, la monoparentalité est constituée en une catégorie statistique capable d'éclairer l'administration de cette population (Martin-Papineau, 2003), les familles recomposées et les familles nucléaires continuent d'être assimilées dans la plupart des enquêtes statistiques. En ce sens, quantifier les phénomènes de recompositions familiales supposer d'effectuer des choix, qui ne sont pas neutres. Les familles recomposées se définissent comme un couple vivant avec au moins un enfant issus d'une union précédente d'au moins un des conjoints (Théry, 1993). Nous avons ici privilégié une définition qui articule l'existence d'un lien de parenté civil entre enfant et parent à la cohabitation de ce parent avec l'enfant en question d'une part et avec un conjoint ou une conjointe d'autre part. Cette définition, on le verra, exclu toute une partie des situations qui peuvent également constituer des formes familiales recomposées. Elle nous parait cependant être la plus adapté à notre objet d'étude et aux contraintes du champ de l'enquête.

La famille comme catégorie statistique

Une définition du groupe familial centrée sur la cohabitation

La quantification des familles recomposées est loin d'aller de soi. Toulemon (2012) montre en effet que les seules données du recensement ne permettent pas d'en déterminer le nombre dans la population française. Pour y parvenir, il faut soit apparier le recensement à une autre enquête (par exemple l'enquête Emploi) (Chardon et Vivas, 2019), soit travailler à partir d'enquête "ménages" au prix d'importante variations des estimations ainsi réalisées. Avant 1990, la majorité des enquêtes statistiques ne permettent tout simplement pas de les distinguer (Desplanques, 1993). Encore aujourd'hui, dans le recensement, les pères sont les hommes qui cohabitent avec des enfants et aucune distinction avec les beaux-pères n'est réalisé (Toulemon, 2013). Aujourd'hui, si les familles recomposées sont identifiables, elle ne sont pas a priori distinguées des familles nucléaires. La mise en place du tronc commun des enquêtes ménages (TCM), module de questions commun à une grande partie

des enquêtes ménages de l'INSEE, à partir de 1990 a participé à l'uniformisation des variables codant les catégories de ménages. Le type de ménage y est codé en cinq catégories héritières de la typologie de Laslett (1983) : "Personne seule", "Couple sans enfant", "Couple avec au moins un enfant", "Famille monoparentale", et "Autre type de ménage (ménage complexe)", comme c'est le cas dans l'enquête Budget de famille (2017).

Tableau 1 – Types de ménage selon l'INSEE

	Part (en %)	Effectifs non pondérés
Type de ménage (TCM)		
Personne seule	35	4 710
Couple avec au moins un enfant	27	4 668
Couple sans enfant	26	4 075
Famille monoparentale	9,1	2 715
Autre type de ménage (ménage complexe)	2,8	810
Ensemble	100	16 978

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ: ménages ordinaires résidant en France (N = 16978).

Lecture : Parmis les ménages ordinaires résidant en France en 2017, 35% sont des personnes

seules.

Ainsi, les familles recomposées et les familles traditionnelles sont confondues dans la catégorie "Couple avec au moins un enfant", représentant 27% des ménages ordinaires résidant en France. Cette approche, qui s'intéresse seulement à la composition des ménages et non aux liens entre individus ne permet pas de distinguer les familles recomposées des familles traditionnelles, elle assimile toutes les couples avec enfants, presque indépendament des liens juridiques, économiques ou affectifs qui unissent ces individus. La définition de l'INSEE du couple, qui accorde une grande importance aux représentations de l'enquêté.

Encadré n° 1: Couple (définition selon l'INSEE)

Un couple est composé de deux personnes de 15 ans ou plus, habitant le même logement et déclarant actuellement être en couple, quel que soit leur état matrimonial légal (qu'ils soient donc mariés ou non).

Avant 2004, les enquêtes ménages comme le recensement ne considéraient comme couple que les individus unis légalement (Toulemon, 2011). Avec l'augmentation de la cohabitation conjugale, la statistique publique déconnecte progressivement la notion de couple du droit civil pour en privilégier En ce sens, la conjugalité n'est pas ici le reflet de catégories légales, mais des catégories familiales ordinaires. En ce sens, pour la statistique publique, l'alliance est d'abord définit par la co-résidence. En ce qui concerne les liens de

filiation, la statistique publique est plus ambiguë. Pour qu'un ménage soit classé dans la catégorie couple avec au moins un enfant ou famille monoparentale, il faut qu'enfant vive avec au moins un de ses parents.

Encadré n° 2: Enfant du ménage (définition selon l'INSEE)

Un enfant, au sens des enquêtes auprès des ménages, est une personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Ainsi, la statistique publique met également l'accent sur la cohabitation entre enfant et parent pour classer les ménages en fonction de leur structure familiale. Cependant, elle ne s'y limite pas : les ménages composés d'individus vivant avec leurs grands-parents et sans leur parents sont par exemple classés dans les ménages complexes. C'est bien l'existence d'un lien de filiation direct ou non qui détermine aussi ces catégorisations.

La parenté légale dans les enquêtes ménages

Si les grandes enquêtes de l'INSEE ne proposent généralement pas de variables permettant de distinguer les familles nucléaires des familles recomposées, le Tronc Commun des enquêtes Ménages (TCM) permet de récolter systématiquement des informations sur les liens entre les individus d'un même logement grâce au Tableau des Habitants du Logement (THL). Dans l'enquête Budget de famille (2017), pour chaque individu, sont renseignés les liens entretenus avec chaque autre individu appartenant au même logement.

Ces liens sont codés à partir de la déclaration qu'en font les individus, il reflètent donc les catégories familiales ordinaires. La question à l'origine de la déclaration d'un lien entre parent et enfant ne fait ainsi pas référence au droit civil de filiation. Même si les catégories familiales pratiques ne peuvent être réduites à celles du droit civil, elles y sont, de fait, fortement liées (Weber, 2013), de sorte que l'on peut raisonnablement considérer que l'enquête saisit bien des liens établit par le droit. On observe aussi que liens entre beaux-parents et beaux-enfants sont renseignées (modalités 31 et 32). Cependant en cherchant les questions à l'origine du code de ces variables, on comprend que ces modalités correspondent en réalité des relations avec la belle-famille, c'est-à-dire les parents du conjoint. L'absence de cette modalité témoigne de l'impensé que constitue les relations

Tableau 2 – Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu de NOI = X (X de 01 à 20)

Valeur	Modalite
00	Sans objet $(LIEN(A,A))$
01	Conjoint
02	Enfant
03	Parent
10	Frère, sœur
21	Petit-enfant
22	Grand-parent
31	Beau-fils, belle-fille
32	Beau-parent
40	Autre lien familial
50	Lien familial indéterminé
60	Ami
90	Autre lien non familial

Note:

Source : Dictionnaire des codes de l'enquête Budget de famille, 2017.

entre un adulte et les enfants de son conjoint, qui n'as pas moins d'existence légale que celles qui concernent la belle-famille, dans la statistique publique. Quoiqu'il en soi, ces variables permettent de saisir les liens de filiation légale. En articulant ceux-ci aux lien conjugaux, il est possible d'identifier les ménages dans lesquels un couple vit avec au moins un enfant qui n'est pas légalement issu de leur union.

Par ailleurs, il ne suffit pas de s'intéresser aux liens de parenté légaux entre les individus appartenant à un unique logement, puisque qu'ils peuvent largement déborder (Bonvalet, 2003; Toulemon, 2011). L'enquête Budget de famille, donne justement un certains nombre d'informations sur les parents des individus, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas avec eux.

En croisant donc les deux variables ci-dessus, nous pouvons identifier les enfants vivants en familles monoparentales ou recomposée selon que l'autre parent réside ailleurs ou que celui-ci est décédé ou inconnu. L'enquête Budget de famille fournit également des informations sur les enfants vivants hors du domicile de leurs parents grâce à une table de données spécifiques à ces individus.

On peut ainsi identifier les parents n'ayant pas la garde principale de leur enfant résidant chez l'autre parent. C'est grâce à cet ensemble de variables que l'on peut distinguer les structures familiales recomposées des structures familiales traditionnelles.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Tableau 3 – Présence des parents dans le logement

	Part	Effectifs non pondérés
Père		
Cohabitant	23%	9 907
Décédé	39%	$15\ 572$
Inconnu	$0,\!6\%$	310
Non-cohabitant	38%	17 027
Manquant	62	62
Mère		
Cohabitante	28%	15 302
Décédée	29%	11 160
Inconnue	0,1%	53
Non-cohabitante	43%	16 359
Ensemble	100%	42 874

Note:

Source : Budget de famille, 2017 Champ : Individus (N = 42874).

Lecture : Parmis les individus vivant en ménages ordinaires en France en 2017, 23% vivent avec leur père

Tableau 4 – Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile

	Part	Effectifs non pondérés
Lieu de résidence de l'enfant vivant hors-domicile		
Chez son père ou sa mère	38%	925
Dans son propre logement	50%	1 441
En logement collectif (cité universitaire, foyer, internat,)	$4,\!6\%$	152
Logé ailleurs	7,2%	370
Manquant	12	12
Ensemble	100%	2 904

Note:

Source : Budget de famille, 2017

 $Champ: Enfant \ r\'esidant \ hors \ domicile \ d'un \ de \ leur \ parent \ vivant \ enm\'enages \ ordinaires \ r\'esidant \ en$

France (N = 2904).

Lecture : Parmis les enfants vivants hors domicile d'un de leur parent en 2017, 38% vivaient chez

l'autre parent

De la situation familiale des enfants à la configuration familiale des ménages

Lorsqu'il s'agit de quantifier l'isolement parental et les recompositions familiales, la statistique publique adopte souvent le point de vue des enfants : "Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée" ou "En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile" titrent les dossiers de l'INSEE consacrés à ces questions (Algava, Bloch et Vallès, 2020; Lapinte, 2013). L'adoption du point de vue de l'enfant en sociologie constitue un tournant relativement récent qui tient à la diversification des formes familiales (Courtot, Jung et Régnier-Loilier, 2023). Dans les années 1990, devant l'augmentation du nombre de cohabitations conjugales, d'enfants nés hors union légale, de divorces et de familles monoparentales, les sociologues de la famille vont considérer

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

que désormais "l'enfant fait la famille" (Déchaux, 2007, p. 32). L'inquiétude porté sur les effets du divorce et des séparations sur les enfants fait d'eux un objet sociologique à part entière (Martin, 1997). D'un point de vue de la statistique publique, il s'agit surtout de considérations pratiques. L'augmentation de la multi-résidence des enfants, en lien avec l'augmentation de la résidence alternée et de la décohabitation plus progressive, pose problème lorsque la statistique publique cherche à caractériser leur situation familiale (Toulemon, 2011). Ainsi, lorsqu'on cherche à quantifier la monoparentalité ou la remise en couple, il est fréquent que les chiffres soient écrits du point de vu des enfants. Pour les mêmes raisons, dans le cadre de ce travail, le repérage des configuration familiales se fera bien à partir de la situation des enfants. Cela garantie la comparabilité de nos résultats avec les travaux existants sur le sujet. Cependant, la focalisation sur la situation de l'enfant pour décrire les situations de monoparentalité ou de recomposition familiale semble également charrier un certain misérabilisme. Les titres cités plus haut ne sont pas sans rappeler ceux des travaux statistiques sur les "enfants pauvres", dont la production est souvent déterminée par des préoccupations politiques et sociales et qui, par l'intermédiaire de la figure de l'enfant, font appel au pathos (Stettinger, 2014). En outre, écrire les statistiques du point de vue des enfants parait d'autant plus problématique que ceux-ci sont rarement interrogés par les grandes enquêtes et que leur situation est presque toujours déduite des déclarations de leurs parents. Dans l'enquête Budget de famille, l'âge moyen des répondants et répondantes se situe ainsi autour de 52 ans. Ainsi, nous concentrerons les analyses sur les ménages et les adultes qui les composent.

Qu'est ce qu'un enfant?

Avant d'essayer d'identifier la situation familiale des enfants, il nous faut d'abord définir ce qu'on entend par "enfant". D'un point de vu sociologique, il n'est pas si aisé de circonscrire cette catégorie d'individus : "enfant" désigne tout aussi bien l'appartenance à une classe d'âge, un statut civil et pénal - celui de mineur -, et une position dans les rapports entre générations familiales. Aucune limite d'âge n'étant fixée, l'INSEE privilégie une définition de l'enfance qui comme position dans les rapports familiaux au sein du groupe qui cohabite et forme un ménage. Dans l'enquête Budget de famille on dénombre ainsi 15 770 enfants au sens du TCM, soit 36,8% des individus du champ de l'enquête.

Pour être en mesure de comparer nos résultats avec ceux produit par la statistique

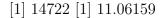
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

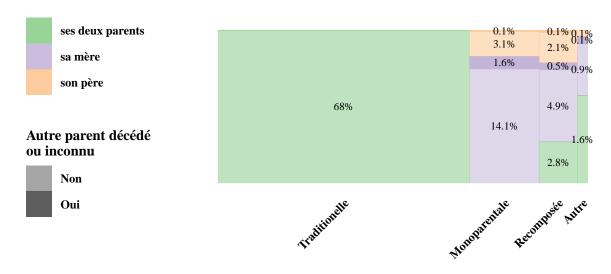
publique, nous aurions aimé choisir de conserver l'ensemble de ceux-ci. En pratique, cela signifie que certains des enfants en question sont très âgés. L'âge maximum des enfants se situe à 75 ans. Les enfants les plus âgés apparaissaient sur-représentés dans les ménages monoparentaux, c'est-à-dire composé d'un enfant en âge adulte et de son parent particulièrement âgé. A l'inverse, lorsqu'on exclu ces cas, les ménages monoparentaux ont en moyenne des enfants plus jeunes que les autres ménages avec enfants. Conserver une définition de l'enfant sans critère d'âge conduisait ainsi à assimiler deux situations qui ne nous paraissent similaires : un parent seul ayant à sa charge de jeunes enfants et un enfant ayant sa charge un parent âgé. Or, dans le cadre de l'étude des familles recomposées, nous nous intéressons aux configurations familiales monoparentales, en tant qu'elles précèdent, généralement, la remise en couple et la formation de familles recomposées. Ainsi, nous avons choisit d'établir un critère d'âge. Nous avons considéré comme enfant les enfants au sens du TCM âgés de moins de 25 ans. L'âge constitue en effet, avec le sexe et la nationalité, une des grandes catégorie d'État (Mauger, 2015; Rennes, 2019). Produit par les institutions (Chamboredon et Prévot, 1973; Guillemard, 2005; Lenoir, 1979), la partition enfance, jeunesse, âge adulte, vieillesse rythme les biographies individuelles. Ainsi l'enfance et la jeunesse sont caractérisées par l'instauration d'une dépendance financière à l'égard des adultes (Dunezat, 2023). L'âge de 25 ans constitue seuil à partir du quel les enfants ne peuvent plus être rattachés au foyer fiscal de leur(s) parent(s) et à l'ouverture de droit au Revenu de Solidarité Active (RSA) (Lima, 2015). Ce seuil parait ainsi correspondre à un changement dans le mode d'administration des populations, il n'en conserve pas moins une part d'arbitraire.

Définit de la sorte, les enfants sont au nombre de 14 722, soit 93,3% des enfants au sens des enquêtes ménages. Ils ont en moyenne 11 ans. 72,4% d'entre eux résident avec leurs deux parents, 22.1% d'entre eux résident seulement avec leur mère et 5,5% d'entre eux seulement avec leur père. Pour 8.3% de ceux qui ne résident qu'avec un seul de leur parent (soit 2,3% des enfants en général), l'autre parent est décédé ou inconnu. Dans les autres cas, celui-ci réside simplement ailleurs. L'enquête ne fournit pas d'informations sur les éventuels contacts et visites des enfants à leur autre parent lorsque celui-ci existe. Enfin parmi les enfants vivants avec un seul de leur parents, 27,5% cohabitent également avec le conjoint ou la conjointe de leur parent. Le graphique ci-dessous résume la situation familiale des enfants, décrite par les liens légaux et la cohabitation. Il distingue les ménage selon leur

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

configuration familiale : traditionnelle, monoparentale et recomposée ou complexe.





Source : Budget de famille, 2017

Champ: Enfants vivant en ménages ordinaires résidant en France (n = 14289)

Lecture : 68% des enfants résidant en ménage ordinaires en 2017 vivaient en famille traditionelle.

FIGURE 1 – Situation familiale des enfants

68% des enfants vivants en ménage ordinaire vivent en famille traditionnelle. C'est de loin la situation la plus courante. Les enfants vivants en familles monoparentale représentent 18,9% de ceux vivants en ménage ordinaires. Les enfants vivants en famille recomposées sont deux fois moins nombreux que ceux vivant en famille monoparentale : ceux-ci représentent 10,4% des enfants vivants en ménage ordinaire, soit envions 1 sur 10. Enfin 2,7% d'entre eux vivent dans des ménages à la configuration familiale complexe, c'est-à-dire avec au moins un de leur parents, mais éventuellement d'autre individus apparentés au deuxième ou troisième degré et/ou avec d'autres individus sans lien de parenté. On retrouve ici des chiffres proches mais néanmoins différents de ceux produit par Algava, Bloch et Vallès (2020) à partir des données du recensement en 2018 qui comptaient 68% d'enfants vivants en familles traditionnelles, 21% en familles monoparentales et 11% en familles recomposées. Il s'agit en premier lieu d'une différence de champ, puisque nous incluons ici les ménages à la configuration familiale complexe, qui sont exclus du de l'analyse de Algava, Bloch et Vallès (2020). Cela s'explique peut-être aussi par les différences de définition du couple et du ménage entre le recensement et les enquêtes ménages (Toulemon, 2011). Enfin cela tient aussi à la limite d'age que nous avons ici définit pour les enfants (25 ans) ce qui de fait, réduit le nombre de famille considérés

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

comme monoparentales.

Parmi les enfants vivants en familles recomposées, 26,9% sont issus de l'union actuelle et vivent donc, comme ceux vivant en famille traditionnelles, avec leurs deux parents. 51,9% vivent avec leur mère et son conjoint ou sa conjointe et 21,1% vivent avec leur père et son conjoint ou sa conjointe. Ces enfants vivant avec un seul de leur parent remis en couple représente donc 73,1% des enfants vivants vivants en familles recomposées. Pour 92,1% d'entre eux, leur autre parent n'est pas inconnu ou décédé et réside simplement dans un autre logement.

Pour ce qui est des enfants résidant hors domicile d'un parent, qui sont hors champ de l'enquête mais apportent des informations sur les ménages enquêtés, des informations ont été récoltées sur les enfants qui apportent une aide économique à leur parent ou à qui le parent apporte une aide. Dans un soucis de cohérence, nous avons adopté une définition proche de celle des enfants du ménage. Sont ainsi considérés comme enfants vivant hors domicile, les enfants résidant ailleurs s'ils sont célibataires et sans enfants et qu'ils ont moins de 25 ans. Ils sont au nombre de 1177 dans l'enquête.

Qu'est ce qu'un adulte?

Dans un soucis de cohérence et d'intelligibilité des résultats nous avons définit la catégorie des adultes. D'un point de vue sociologique, les adultes constituent pas, encore moins que les enfants, un groupe bien définit. Si l'entrée dans la vieillesse se définit par la sortie du marché du travail (Lenoir, 1979) et arrêt des activités de reproduction sexuelle (charlap?), l'âge adulte se définit en creux, comme l'âge du travail et celui de la reproduction biologique. En miroir avec la catégorie des enfants, les adultes sont ici définit comme l'ensemble des individus qui ne sont pas enfants au sens du TCM et qui ont 25 ans ou plus et moins de 65 ans. Encore une fois, ces critères d'âge ont été choisis en fonction de seuils qui nous paraissent refléter des transformations dans l'administration des populations. L'âge de 65 ans correspond à l'âge d'ouverture des droits au minimum vieillesse (ASPA) et est proche de l'age conjoncturel moyen de départ à la retraite (63 ans pour les femmes et 62 ans et deux mois pour les hommes). Il s'agit également d'un seuil généralement utilisé dans la statistique publique lorsque l'on étudie la population en âge de travailler. Les adultes ainsi définit sont 19 238 individus dans l'enquête. Ils représentent 68,1% des individus qui ne sont pas des enfants du ménage au sens du TCM. Ces adultes

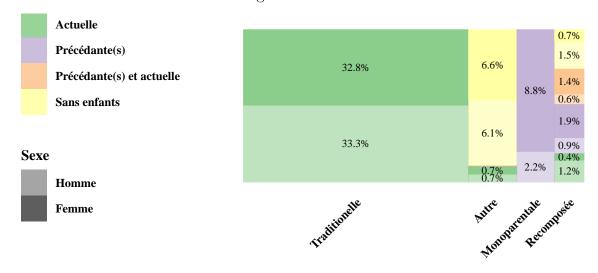
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

ont en moyenne 44 ans et 11 mois, contre 51 ans et 3 mois pour les individus qui ne sont pas des enfants au sens du TCM.

A partir des situations familiales des enfants, il est ainsi possible de déterminer celles des adultes du ménage. Pour chaque enfant, nous avons récupéré l'identifiant du père, de la mère, du conjoint ou de la conjointe du père et du conjoint ou de la conjointe de la mère, lorsque ils et elles faisaient partie du champ de l'enquête. Bien que les couples vivant dans des logements séparés soient plus fréquents lors de la formation d'unions secondaires et que l'absence de cohabitation fasse partie d'un processus de "reconjugalisation" (Régnier-Loilier, 2019), nous avons choisit de considérer comme couple uniquement les conjoints cohabitants. Ce choix tient d'une part à la volonté de notre part d'articuler l'absence de parenté légale à la possibilité de construction d'une parenté pratique, ce qui, le plus souvent, suppose le partage du quotidien. D'autre part, cela tient à des considérations pratiques puisque les personnes vivants dans des logements séparés ne sont pas considérés comme faisant partie d'un même ménage et sont donc hors champ de l'enquête. En ce sens, y compris lorsqu'il s'agit de conjoint ou conjointe, l'enquête n'interroge pas leurs caractéristiques et leurs pratiques économiques. Enfin les effectifs concernés dans l'enquête par la conjugalité non-cohabitante sont très faibles et n'aurait pas permis une analyse spécifique.

57,6 % de ces adultes, qu'ils vivent en couple ou non, cohabite avec des enfants : les leurs ou ceux d'autres individus du ménage. Parmi ces adultes, seuls 14.9% d'entre eux vivent uniquement avec des enfants qui ne sont pas les leurs. 85,1% d'entre eux vivent donc avec leurs enfants (et éventuellement d'autres enfants). Dans 81% des cas, leurs enfants sont uniquement issus du couple qui forme le ménage au moment de l'enquête (ce qui représente 69,1% des adultes vivant dans des ménages avec enfants). Dans 16,2% des cas, leurs enfants sont uniquement issus d'unions qui sont rompues au moment de l'enquête. Dans 2,3% des cas, ces enfants sont issus d'union précédentes et de l'union actuelle. Le graphique ci-dessous synthétise la situation familiale de ces adultes vivant dans des ménages avec enfants.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.



Source: Budget de famille, 2017

Champ: Adultes (25-64 ans) résidants avec au moins un enfant enménages ordinaires résidant en France (n = 13644)

Lecture : 68% des enfants résidant en ménage ordinaires en 2017 vivaient en famille traditionelle.

FIGURE 2 – Situation familiale des adultes

Vivre dans une famille traditionnelle représente la situation la plus courante pour les adultes vivants dans des ménages avec enfants : ils sont 66,1% dans ce cas. Les adultes vivants en familles recomposées et monoparentales sont moins nombreux. Ils sont 11% à être en situation de monoparentalité, dont majoritairement des femmes (elles représentent 80% des adultes de ménages monoparentaux). Ils sont également 8,6% à vivre dans une famille recomposée. Dans ces familles, seules 25,6% d'entre eux n'ont pas d'enfant, et sont donc seulement beau-père ou belle-mère. 55,8% d'entre eux ont des enfants issus d'unions conjugales autre que le couple actuel formant le ménage. Ce sont principalement les femmes qui sont dans ce cas, puisque 75% des femmes qui vivent en famille recomposées ont des enfants issus d'unions antérieures. 41,8% des adultes vivant en famille recomposés ont, comme dans les familles traditionnelles, des enfants issus de l'union conjugale actuelle, mais seulement 23,2% d'entre eux ont des enfants issus d'union précédante et des enfants issus du couple actuel. Enfin les adultes vivants dans des ménages avec enfants sont 14,1% à vivre dans des ménages dont la configuration familiale ne s'apparente pas à l'une de trois catégories (traditionnelle, monoparentale, recomposée), le plus souvent sans enfants (90% d'entre eux).

La configuration familiale des ménages

Pour classer les différents ménages en fonction de leur configuration familiale,

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

. En reprenant la typologie de ménage de l'Insee (Personne seule sans enfant, personne seule avec enfant, couple sans enfants, couple avec enfants et ménages complexes) nous avons distingué, parmi les couples avec enfants, ceux dont au moins ceux dont au moins un des membres était beau-père ou belle-mère d'enfants vivants dans le ménage de ceux ou l'ensemble des enfants du ménage étaient issus de l'union conjugale actuelle. Par soucis de fluidité, nous parlerons ainsi souvent de familles recomposées pour désigner ces ménages présentant une configuration familiale recomposée. Pour autant, il faut garder à l'esprit que la recomposition familiale est une phénomène qui déborde largement l'échelle du ménage.

Ces familles recomposées sont ainsi au nombre de 634 dans l'enquête. Elle représentent 4% des ménages formées par au moins un adulte âgé d'au moins 25 ans et de moins de 65 ans et 8,5% de ces ménages vivants avec un ou des enfants, contre 23,8% de familles monoparentales et 67,7% de familles traditionnelles.

nous n'avons conservé ces informations que pour les adultes ou en couple avec un adulte. Nous avons définit la catégorie des adultes

Des familles plus nombreuses, des adultes plus agés

Caractéristique	Homme, $N = 624$	Femme, $N = 650$	p-valeur		
n_NEnfantsCoupleHD					
Aucun	100%	100%			
Un	<0,1%	<0,1%			
Deux	0%	0%			
Trois	0%	0%			
Quatre et plus	0%	0%			
$n_AgeEnfantsCoupleHD$			>0,9		
20	93%	93%			
23	7,2%	7,2%			
$n_NEnfantsUnionAntHD$			< 0,001		
Aucun	85%	98%			
Un	9,3%	1,9%			

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Caractéristique	Homme, $N = 624$	Femme, $N = 650$	p-valeur
Deux	3,3%	0.2%	
Trois	0.9%	0%	
Quatre et plus	$1,\!3\%$	0%	
$n_AgeEnfantsUnionAntH$	D 17,64 ans	19,97 ans	0,007
$n_NEnfantsHD$			< 0,001
Aucun	85%	98%	
Un	9,4%	1,9%	
Deux	$3,\!3\%$	0,2%	
Trois	0.9%	0%	
Quatre et plus	$1,\!3\%$	0%	
$n_AgeEnfantsHD$	17,65 ans	19,97 ans	0,006
Effectifs	626	648	

Enfant(s) issu(s) de	Homme, $N = 624$	Femme, $N = 650$	p-valeur
Union actuelle			
Aucun	100%	100%	
Un	<0,1%	< 0,1%	
Deux	0%	0%	
Trois	0%	0%	
Quatre et plus	0%	0%	
Age moyen			>0,9
Union(s) anterieure(s)	93%	93%	
23	7,2%	7,2%	
$n_NEnfantsUnionAntHD$			< 0,001
Aucun	85%	98%	
Un	9,3%	1,9%	
Deux	$3,\!3\%$	0,2%	
Age moyen	0,9%	0%	
Ensemble	1,3%	0%	
$n_AgeEnfantsUnionAntH$	D 17,64 ans	19,97 ans	0,007

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Enfant(s) issu(s) de	Homme, $N = 624$	Femme, $N = 650$	p-valeur
n_NEnfantsHD			< 0,001
Aucun	85%	98%	
Un	9,4%	1,9%	
Deux	$3,\!3\%$	$0,\!2\%$	
Age moyen	0.9%	0%	
Quatre et plus	1,3%	0%	
$n_AgeEnfantsHD$	17,65 ans	19,97 ans	0,006
Effectifs	626	648	

[Peut-être faire carrément une autre sous partie avec une description de la composition des ménages dans les cas de configuration recomposées? nombre age des enfants, couples de mêmes sexe]

Finalement, le travail de recodage réalisé pour saisir les configurations familiales recomposées conserve le ménage comme unité d'analyse statistique. Cela tient auatnt à des choix méthodologiques qu'a des considération pratiques. D'une part, seules les pratiques économiques des membres du ménage sont intérrogées par l'enquête. Lorsqu'on choisit de travailler sur celles-ci, il faut bien "faire avec". D'autre part, les frontières du ménage correspondent généralement aux frontières du logement. En donnant ainsi de l'importance à la cohabitation, on considère que le partage d'un quotidien est une condition de possibilité de la construction d'une forme de parenté pratique, entre individus qui ne sont pas apparentés légalement. Du même coup, on exclut cette possibilité entre individu ne résidant pas ensemble. En ce sens, la définition ainsi porduite des configuration familiales recomposées coincide avec elle qui est généralement proposé par les études statistiques, fondée sur la résidence principale des enfants (Bloch, 2020). Ainsi, de nombreuses variables ont été construites à partire de cette articulation entre la parenté civile et la cohabitation pour qualifier la configuration familiale du ménage. Pour prendre en compte autant que possible le phénomène de recomposition à une échelle plus large que celle du ménage, des variables ont été construites pour détéreminer l'existence d'enfants et de parents au sens légal des termes, résidant hors du domicile du ménage.

Les unions secondaires : des mères et des beaux-pères

Les parents, au sens du droit civil, ne ressemblent pas nécessairement à leur conjoint dans les familles recomposées. Comme les parents de familles monoparentales sont le plus souvent des mères, les parents de familles recomposées sont le plus souvent des femmes. Dans les familles recomposées, ce sont le plus souvent elles qui ont des enfants issus d'une union précédente. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à avoir des enfants à la fois issus d'union précédente et actuelle (79,6% sont des femmes quand 20,4% sont des hommes). Ainsi les beaux-parents sont le plus souvent des hommes : 85,9% des beaux-parents n'ayant pas d'enfants sont des beaux-pères et 86,9% de ceux ayant des enfants issus de l'union actuelle sont des beaux-pères de ceux ayant des enfants sont des beaux pères.

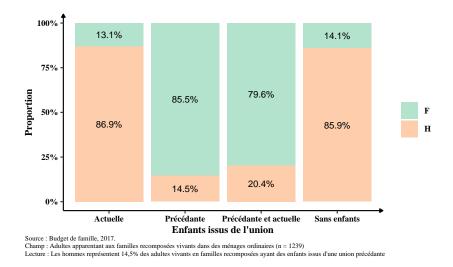


FIGURE 3 – Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents

Se remettre en couple quand on a des enfants

Les trajectoires conjugales – comprenant les mises en couple, les séparations et les remises en couple – sont des phénomènes complexes influencés par une variété de facteurs socio-démographiques et familiaux.

Les parents remis en couple présentent des caractéristiques sociales spécifiques au regard des parents célibataires. Continuité biographique ou non?

Le tableau suivant présente les caractéristiques sociales des hommes en fonction de leur statut parental et de leur situation conjugale. Les catégories observées incluent

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

les hommes sans enfants (célibataires ou en couple) et les pères (célibataires, en couple parental, remis en couple sans nouveaux enfants, remis en couple avec nouveaux enfants, c'est-à-dire vivant en couple mais ayant des enfants d'une précédente union). On limite ici l'analyse aux enfants vivant dans le ménage, les hommes considérés comme remis en couple sont donc ceux dont les enfants issus d'unions anterieures cohabitent avec lui. On entend par couple parental la situation dans laquelle une personne est en couple avec l'autre parent de ses l'ensemble de ses enfants. De ce fait, les hommes classés parmi les pères remis en couple peuvent ou non avoir eu des enfants de cette nouvelle unions. Compte tenu des effectifs, nous ne distingons pas ces deux types de situations. Les caractéristiques présentés sont le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et la tranche de revenus.

Tableau 7 – Caractéristiques sociales des hommes en fonction de leur statut parental

	Hommes	sans enfants		Pères		
	Célib.	Couple	Couple parent.	Célib.	Remis en couple	Ensemble
Plus haut niveau de diplôme, %						
Doctorat, ingénieur, grande école	5	6	7	8	3	7
Master, bac+6	8	7	4	7	7	7
Licence, BTS, DUT, santé social	19	18	24	21	19	20
Baccalauréat	17	15	11	18	20	17
CAP ou BEP	27	33	35	28	34	29
Brevet des collèges	5	5	6	4	5	5
Sans diplôme ou CEP	19	16	13	14	12	15
Catégorie socioprofessionnelle, %						
Petit-e indépendant-e	8	9	9	10	9	9
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	10	15	16	18	12	15
Cadre du public/culture	6	4	4	5	4	5
Médiateur-ice	8	8	16	11	18	10
Technicien-ne	10	9	6	10	11	10
Employé-e qualifié-e	6	6	5	7	8	7
Employé-e non qualifié-e	4	3	3	3	5	3
Ouvrier-e qualifié-e	19	16	26	24	27	21
Ouvrier-e non qualifié-e	9	4	7	7	6	6
Retraité-e	13	24	4	3	0	11
Autre inactif-ve	7	2	4	3	2	4
Tranche de revenus, %						
Sans revenus	7	2	5	3	1	4
Moins de 550	13	7	5	6	4	8
Entre 550 et 850	6	3	5	3	5	4
Entre 850 et 1250	10	8	5	8	6	8
Entre 1250 et 1850	21	25	25	19	20	21
Entre 1750 et 2250	17	21	19	21	27	20
Entre 2250 et 2950	13	15	16	17	21	16
Plus de 2950	13	19	19	23	16	20
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	1 445	2 448	281	4 020	193	8 387

¹ %; n (unweighted)

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ: Hommes vivants en ménages ordinaires résidant en France (N = 8387).

Comme les pères célibataires, les pères ayant fomés un nouveau couple alors qu'ils avaient des enfants issus d'une union antérieure sont sur-représentés parmi les diplômés de CAP et BEP (34% et 35% contre 29% des hommes et 28% des pères en couple parental).

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

A l'inverse, ils sont, comme les hommes dans leur ensemble (20%) moins nombreux que les pères célibataires a être diplômés du premier cycle du supérieur (19% contre 24%) et . D'un point de vu de la profession, les pères remis en couple se distinguent par une proportion plus faible de cadres/chefs d'entreprise (12%) que les autres pères (16% pour les pères célibataires et 18% pour les pères en couple parental). En revanche, ils sont, comme les pères célibataires, plus nombreux à être médiateurs (18%) ou ouvrier qualifiés (27%) que les pères en couple (11% et 24%). Comme les pères en couple parental, les pères remis en couple sont plus nombreux que les pères célibataires à être technicien (11% contre 6%) ou employés qualifiés (8% contre 5%).

Les tranches de revenus montrent que les pères remis en couple sont bien représentés dans les tranches de revenus moyens à élevés. Par exemple, 27% des pères remis en couple gagnent entre 1750 et 2250 euros par mois, comparé à 23% des pères en couple parental et à 19% des pères célibataires. En revanche, 16% des pères remis en couple ont des revenus supérieurs à 2950 euros, ce qui est inférieure aux pères en couple parental (23%) et aux pères célibataires (19%). Les père célibataires sont semeblent en revanhce d'avatange représenté dans les tranches de revenis moyennes. Ils sont 25% à gagner entre 1250 et 1850 euros contre 20% des pères remis en couple et 19% des pères en couple parental.

Les mères remises en couple apparaissent moins diplomées que les mères vivant en couple parental et

Les parents de familles monoparentales et recomposées apparaissent moins diplômé.e.s que ceux de familles traditionnelles : ils et elles sont moins souvent diplômé.e.s d'un bac+5 ou plus (4% et 3% contre 15%) et plus souvent diplômé.e.s du brevet des collèges ou sans diplôme (21% et 20% contre 17%). Ils et elles appartiennent donc logiquement moins souvent aux cadres et professions intellectuelles supérieures que les autres (9% et 8% contre 19%).

Ces parents ont également des revenus plus faibles que les parents en couple avec l'autre parent de leurs enfants. Les mères de familles monoparentales et recomposées ont des revenus assez proches (moins de 550 euros par mois pour 15% et 14%, entre 550 et 850 euros pour 8% et 7%, entre 850 et 1250 euros pour 13% et 15%).

Ces caractéristiques socio-démographiques partagées entre les parents de familles monoparentales et celles de familles recomposées, relativement stables au cours de la trajec-

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Tableau 8 – Caractéristiques sociales des femmes en fonction de leur statut parental

	Femme	sans enfants	Mères			
	Célib.	Couple	Couple parent.	Célib.	Remise en couple	Ensemble
Plus haut niveau de diplôme, %						
Doctorat, ingénieur, grande école	4	4	2	4	0	4
Master, bac+6	10	8	6	10	7	9
Licence, BTS, DUT, santé social	24	21	22	30	24	25
Baccalauréat	16	15	20	20	22	18
CAP ou BEP	19	27	25	19	23	22
Brevet des collèges	7	7	4	5	7	6
Sans diplôme ou CEP	21	18	21	12	17	16
Catégorie socioprofessionnelle, %						
Petit-e indépendant-e	3	4	3	4	3	3
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	9	6	7	9	6	8
Cadre du public/culture	5	5	4	6	4	5
Médiateur-ice	17	16	17	21	18	18
Technicien-ne	1	2	1	3	1	2
Employé-e qualifié-e	19	18	22	19	25	19
Employé-e non qualifié-e	10	13	16	15	14	14
Ouvrier-e qualifié-e	4	3	4	3	3	3
Ouvrier-e non qualifié-e	4	4	7	4	9	5
Retraité-e	20	23	3	1	1	11
Autre inactif-ve	7	6	16	14	15	11
Tranche de revenus, %						
Sans revenus	5	6	13	8	9	8
Moins de 550	13	16	16	15	14	15
Entre 550 et 850	8	6	8	7	7	7
Entre 850 et 1250	14	16	13	13	14	14
Entre 1250 et 1850	19	21	18	22	21	21
Entre 1750 et 2250	18	16	13	14	16	15
Entre 2250 et 2950	13	10	9	12	10	11
Plus de 2950	11	8	8	9	9	9
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	1 547	2 587	2 306	3 843	568	10 851

¹ %; n (unweighted)

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ : Femmes vivants en ménages ordinaires résidant en France (N = 8387).

toire individuelle, confirment la continuité biographique entre période de monoparentalité et remise en couple. Cette continuité n'est cependant pas identique pour les hommes et les femmes. En effet, si les mères de familles monoparentales et recomposées se ressemblent, les pères de familles monoparentales et recomposées semblent présenter des caractéristiques assez différentes. La ressemblance observée en moyenne est liée, pour partie à une écrasante sur-représentation des femmes dans les parents de familles monoparentales et recomposées (83% et 84%).

En effet, les mères de familles recomposées sont sous-représentées chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (8% contre 13% chez les mères de familles traditionnelles). Les mères de familles recomposées sont cependant un peu plus diplômées que les mères de familles monoparentales : si elles sont aussi rarement diplômées d'un bac+5 ou plus, elles sont plus nombreuses à avoir un diplôme bac+1 à bac+3 (23% contre 22%) et moins nombreuses à être sans diplôme ou simplement le Brevet des collèges (20% contre

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

21%).

En ce qui concerne les pères de familles recomposées, ils se distinguent assez nettement des pères célibataires. Ceux-ci sont moins diplômés : 17% ont un diplôme du supérieur contre 27% des pères de familles monoparentales. Ils sont ainsi logiquement sur-représentés dans les professions les moins qualifiées : 48% sont ouvriers ou employés et seulement 12% sont cadres ou professions intellectuelles supérieures, contre 39% d'employés et ouvriers et 20% de cadres chez les pères célibataires.

On peut avancer plusieurs hypothèses liées aux bénéfices différenciés à la conjugalité des hommes et des femmes. Ainsi, si la continuité entre situation de monoparentalité et remise en couple apparaît assez nette pour les femmes, elle l'est beaucoup moins pour les hommes. Les hommes reformant des unions apparaissent très différents de ceux élevant leurs enfants seuls. En premier lieu, le niveau de diplôme, la profession, le revenu et le patrimoine peuvent influencer la probabilité de se remettre en couple davantage pour les hommes ayant des enfants à charge que pour les femmes dans cette situation. Dans ce cas, cela signifie que les hommes les plus dotés culturellement et économiquement se remettraient moins en couple que ceux disposant de moins de ressources. Moins contraints sur le plan économique, les avantages matériels et financiers à la conjugalité et à la cohabitation jouent peut-être relativement moins pour eux que ceux disposant de plus faibles ressources.

L'autre explication tient au fait que la situation de monoparentalité ne précède pas nécessairement la recomposition familiale. En effet, la remise en couple d'un parent n'ayant pas la garde de ses enfants pourrait favoriser l'obtention de la garde de ceux-ci. À notre connaissance, des travaux portant sur de telles décisions de justice n'existent pas. Cependant, lorsqu'il s'agit de fixer la résidence principale des enfants lors d'une séparation, les juges aux affaires familiales mobilisent des critères différents pour évaluer cette possibilité chez les hommes et les femmes. Là où un logement petit, des revenus faibles et la difficile articulation entre travail à plein temps et garde des enfants sont jugés problématiques pour les pères, ils ne le sont pas pour les mères. On peut donc penser que ces mêmes facteurs jouent si une demande de réexamen de la résidence des enfants est formulée après une remise en couple. Ainsi, l'accès à un logement plus grand, les économies d'échelle et la prise en charge du travail domestique voire parental par la nouvelle conjointe

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

pourraient favoriser l'obtention de la résidence (alternée ou exclusive) par les pères n'ayant auparavant qu'un droit de visite. Ces mêmes facteurs pourraient expliquer que les pères n'ayant pas demandé la résidence de leurs enfants lorsqu'ils étaient célibataires formulent cette demande une fois remis en couple.

Trash

Les parents de familles monoparentales et recomposées apparaissent moins diplômé.e.s que ce de familles traditionnelles : ils et elles sont moins souvent diplômé.e.s d'un bac+5 ou plus (9% contre 15%) et plus souvent diplômé.e.s du brevet des collèges ou sans diplôme (24% et 21% contre 17%). Ils et elles appartiennent donc logiquement moins souvent cadres et professions intellectuelles supérieures que les autres (13% et 12% contre 18%). Ces parents ont également des revenus plus faibles que les parents en couple avec l'autre parent de leurs enfants (1536 et 1696 euros mensuel en moyenne contre 1980) et des patrimoines moins élevés (9 720 et 9 182 euros en moyenne contre 13 247 euros). Ils et elles sont en effets moins souvent propriétaires sans crédit de leur logement (12 et 13% contre 23% dans les familles traditionnelle). Ces caractéristiques socio-démographiques partagées entre les parents de familles monoparentales et celles de familles recomposées, relativement stables au cours de la trajectoire individuelle, confirment la continuité biographique entre période de monoparentalité et remise en couple. Cette continuité n'est cependant pas identique pour les hommes et les femmes. En effet, si les mères de familles monoparentales et recomposées se ressemble, les pères de familles monoparentales et recomposées semblent présenter des caractéristiques assez différentes. La ressemblance observée en moyenne est liée, pour partie à une écrasante sur-représentation des femmes dans les parents de familles monoparentales et recomposées [CHIFFRES]. En effet, les mères de familles recomposées ont des revenus assez proches des mères de familles monoparentales (1 430 euros mensuels contre 1 386). Il en va de même pour les patrimoines : les mères de familles recomposée possèdent en moyennes 8 444 euros contre 8 368 pour celles qui sont célibataires. Elle sont sous représentés chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (11% contre 14% chez les mères de familles traditionnelles). Les mères de familles recomposées sont cependant un peu plus diplômées que les mères de familles monoparentales : si elles aussi rarement diplômes d'un bac+5 ou plus, elles sont plus nombreuses à être avoir un diplôme bac+1 à bac+3 (25% contre 22%) et moins nombreuses à être sans diplôme ou

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

simplement le Brevet des collèges (22% contre 18%). En ce qui concerne les pères de familles recomposées ils se distinguent assez nettement des pères célibataires. Ceux-ci sont moins diplômés : 27% ont un diplôme du supérieur contre 35% des pères de familles monoparentales. Ils sont ainsi logiquement sur-représenté dans les professions les moins qualifiées : 48% sont ouvriers ou employés et seulement 15% sont cadre ou professions intellectuelle supérieure, contre 40% d'employés et ouvriers et 20% de cadres chez les pères célibataires. On observe des résultats similaires en matière de patrimoine et de revenus : les pères célibataires gagnent plus et possèdent plus que les pères de familles recomposées. Ainsi les pères célibataires sont 18% à être propriétaires du logement ou ils vivent, contre Cette différence tient en réalité aux caractéristiques très spécifiques des pères célibataires, au regard des mères célibataires, qui les rapprochent des pères de familles traditionnelles. Cas marginal chez les hommes, le fait d'élever seul ses enfants semble conditionner à la dispositions de ressources économiques, matérielles et culturelles importantes. [BIBLIO qui va dans ce sens]. On peut avancer plusieurs hypothèses liés aux bénéficies différenciés à la conjugalités des hommes et des femmes. Ainsi, si la continuité entre situation de monoparentalité et remise en couple apparaît assez nette pour les femmes, elles l'est beaucoup moins pour les hommes. Les hommes reformant des unions apparaissent très différents de ceux élevant leurs enfants seuls. En premier lieu, le niveau de diplôme, la profession, le revenu et le patrimoine peuvent influencer la probabilité de se remettre en couple d'avantage pour les hommes ayant des enfants à charge que pour les femmes dans cette situation. Dans ce cas, cela signifie que les hommes les plus doté culturellement et économiquement se remettrait moins en couple que ceux disposant de moins de ressources. Moins contraints sur le plan économique, les avantages matériels et financier à la conjugalité et à la cohabitation jouent peut-être relativement moins pour eux que ceux disposant de plus faibles ressources. L'autre explication tient au fait que la situation de monoparentalité ne précédé pas nécessairement la recomposition familiale. En effet, la remise en couple d'un parent d'ayant pas la garde de ses enfants pourrait favoriser l'obtention de la garde de ceux-ci. A notre connaissance, des travaux portant sur de telles décision de justice n'existent pas. Cependant, lorsqu'il s'agit de fixer la résidence principale des enfants lors d'une séparation, les juges aux affaires familiales mobilisent des critères différents pour évaluer cette possibilité chez les hommes et les femmes. Là ou un logement petit, des revenus faibles et la difficile articulation entre travail à plein temps

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

et garde des enfants sont jugé problématique pour les pères, elles ne le sont pas pour les mères (tirbunal? des couples). On peut donc penser que ces mêmes facteurs jouent si une demande de réexamen de la résidence des enfants est formulée après une remise en couple. Ainsi, l'accès à un logement plus grand, les économies d'échelles et la prise en charge du travail domestique voir parental par la nouvelle conjointe pourrait favoriser l'obtention de la résidence (alternée ou exclusive) par les pères n'ayant au paravent qu'un doit de visite. Ces mêmes facteur pourraient expliquer que les pères n'ayant pas demandé la résidence de leurs enfants lorsqu'il étaient célibataires formulent cette demande une fois remis en couple.

End trash

Beaux-pères et belles-mères

[IDEM ici j'ai changé les recodages donc, il va falloir changer les %] Comme on l'a vu, les beau-parents sont le plus souvent des beau-pères. Leur revenu est en moyenne plus élevé que celui des parents (2185 euros contre 1592 euros mensuel), même si l'écart est moindre lorsqu'ils et elles ont eux-même des enfants (1844 euros mensuels). Le constat est encore plus tranché pour le patrimoine : les beaux-parents sans enfants possèdent en moyenne 15 420 de patrimoine contre 9 472 pour les parents de familles recomposées. Le fait d'avoir des revenus et un niveau vie élevé augmente en effet la probabilité de mettre en couple [Référence]. Cependant, au vu des différences importantes entre les beaux-parents ayant des enfants et ceux n'en ayant pas, c'est plus probablement le fait de ne pas avoir d'enfants qui permet une carrière professionnelle ascendante et l'accumulation de patrimoine, ou le fait d'avoir une carrière professionnelle peut différer le fait avoir des enfants. Les beaux parents, qu'ils et elles aient ou non des enfants apparaissent en effet un peu plus diplômés que les parents (11% et respectivement 10% d'entre eux ont au moins bac+5 contre 8% des parents), et ils occupent ainsi logiquement plus souvent des positions de cadres (15% contre 11%). Cependant, les beaux-parents sans enfants sont aussi plus souvent diplômes professionnels inférieurs au bac (CAP, BEP et équivalents) : ils et elles sont 37% contre 28 et 22%. Les beaux-parents sont ainsi plus nombreux à être ouvriers que les parents (30% contre 17%).

Cette différence est en partie liée à la sur-représentation des femmes chez les

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Tableau 9 – Caractéristiques sociales des beaux-parents

]	Parent		Beau	-parent	avec enfant	Beau-parent sans enfant					
Caractéristique	Ens	F	Н	Ens	F	Н	Ens	F	Н	Ens	F	Н
AG												
Moyenne	42	42	44	41	39	42	45	43	46	43	41	44
ET	8	7	9	7	7	8	10	10	10	8	8	9
DIP7, %												
Doctorat, ingénieur, grande école	1	0	4	1	0	2	3	1	4	2	0	3
Master, bac+6	7	7	7	9	16	5	7	14	5	8	10	6
Licence, BTS, DUT, santé social	22	23	19	23	31	20	17	20	15	21	24	18
Baccalauréat	21	23	17	25	20	27	17	21	15	21	22	20
CAP ou BEP	28	24	37	23	17	26	37	35	38	28	24	33
Brevet des collèges	7	7	5	4	5	3	4	3	4	5	6	4
Sans diplôme ou CEP	14	16	10	15	11	17	15	7	19	15	13	16
CS12, %												
Petit-e indépendant-e	4	2	10	8	4	11	9	2	12	7	3	11
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	7	6	13	10	7	12	12	6	15	10	6	13
Cadre du public/culture	4	3	5	5	11	2	3	3	3	4	5	3
Médiateur-ice	17	18	14	15	20	13	16	27	11	16	20	12
Technicien-ne	4	2	11	6	1	9	5	0	7	5	1	9
Employé-e qualifié-e	21	25	10	11	20	6	10	17	7	15	22	7
Employé-e quanne-e Employé-e non qualifié-e	12	15	6	4	7	3	7	17	3	8	13	3
Ouvrier-e qualifié-e	10	4	26	20	4	28	22	18	23	16	6	26
Ouvrier e per quelifé e	8	10	3	10	7	11	8	6	9	9	9	9
Ouvrier-e non qualifié-e Retraité-e	1	10	0	0	0	1	4	0	6	1	1	2
Autre inactif-ve	12	15	2	9	19	4	5	3	5	9		
n_REVENUS, %	12	19	2	9	19	4	Э	3	э	9	14	4
Sans revenus	7	9	0	6	11	3	5	3	6	6	9	3
Moins de 550	11	13	5	9	15	5	6	3	8	9	12	6
Entre 550 et 850	6	6	5	6	9	5	5	0	6	6	6	6
Entre 850 et 1250	12	16	2	10	6	12	10	22	5	11	15	7
Entre 1250 et 1850	21	21	20	22	21	22	16	17	16	20	20	19
Entre 1750 et 2250	21	17	31	16	10	19	29	43	23	21	20	23
Entre 2250 et 2950	13	10	20	18	19	17	13	7	16	14	12	17
Plus de 2950	10	8	16	14	9	16	16	5	21	13	8	18
n_PATRIMOINE, %												
Sans économies	36	39	27	36	33	37	44	43	45	38	38	38
Moins de 1000	18	17	21	24	22	25	14	13	15	19	18	21
Entre 1 000 et 4 000	17	18	13	13	18	11	10	6	11	14	16	11
Entre 5 000 et 10 000	9	7	16	10	11	9	11	17	9	10	9	11
Plus de 10 000	20	19	23	17	16	17	21	21	21	19	18	20
LOGEMENT, %	20	13	23	11	10	11	21	21	21	13	10	20
Accédant à la propriété en titre	38	39	35	40	40	40	28	26	28	36	37	35
Accédant à la propriété herbergé	2	1	3	4	7	2	8	4	10	4	3	5
Autre	4	5	1	5	2	7	2	2	2	4	4	4
Locataire	42	42	44	40	39	40	42	38	44	42	41	42
Propriétaire ou copropriétaire en titre	12	12	15	9	59 6	10	17	36 27	13	12	13	12
Propriétaire ou copropriétaire herbergé	2	2	2	2	5	1	4	2	4	2	3	2
n_StatutEnfants, % Précédante	57	56	61	24	36	18				32	43	21
Précédante et actuelle	43	44	39	15	22	11				32 24	33	14
Actuelle	40	44	39	61	42	71				19	ээ 9	30
Sans enfants				01	44	11	100	100	100	25	9 15	36
	100	100	100	100	100	100						
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	543	438	105	419	131	288	277	60	217	1 239	629	610

¹ %; n (unweighted)

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en France (N = 1239).

parents et à la sur-représentation des hommes chez les beaux-parents puisque ces derniers sont plus souvent ouvriers. Cela est très marqué chez les beaux-parents ayant des enfants puisque 11% des belles mères ayant des enfants sont ouvrières contre 40% des beaux pères ayant des enfants. Elle l'est en revanche beaucoup moins chez les beaux-parents sans enfants puisque 24% des belles-mères dans ce cas sont ouvrières contre 32% des beaux-pères. Parallèlement, les belles-mères sont plus souvent diplômées d'un bac+5 que les mères et que les beaux-pères, qu'elles aient elles-même des enfants ou non (15% à 16%

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

contre 7% des mères et 7 à 9% des beau-pères)

Des couples moins homogames?

Au vu des caractéristiques spécifiques que possèdent les mères, les pères, les belles-mères et les beaux-pères, on peut se demander si les unions secondaires sont plus ou moins homogames que les premières unions.

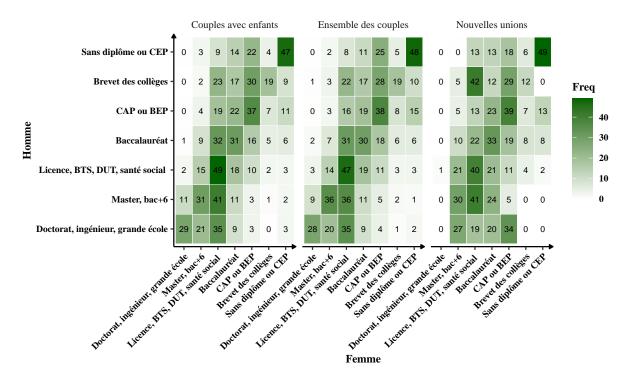


FIGURE 4 – Homogamie de diplome : Diplôme des femmes en fonction de celui des hommes

Les couples formés après une première histoire conjugale et familiale apparaissent moins clairement homogames que le reste de la population. En effet, les hommes diplômes d'un doctorat, de grande école ou d'école d'ingénieur sont 27% a être en couple avec une femme diplômés de master (contre 20 à 21% pour l'ensemble des couples ou l'ensemble des couples avec enfants). Ils sont également 34% a être en couple avec une femme diplômés d'un CAP ou d'un BEP contre 3 à 4% pour l'ensemble des couples. Parmi les diplômés du brevet des collèges, ils sont aussi 42% a être en couple avec une femme diplômée d'une licence, d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme sanitaire et social (niveau bac +2), contre entre 22 et 23% de l'ensemble des couples. Ces spécificités sont vraisemblablement lié aux caractéristiques propres des mères célibataires (moins diplômées que les autres). Elles informent cependant sur les niveau d'inégalités entre les conjoit-e-s qui forment ces

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

ménages à la structure familiale recomposée.

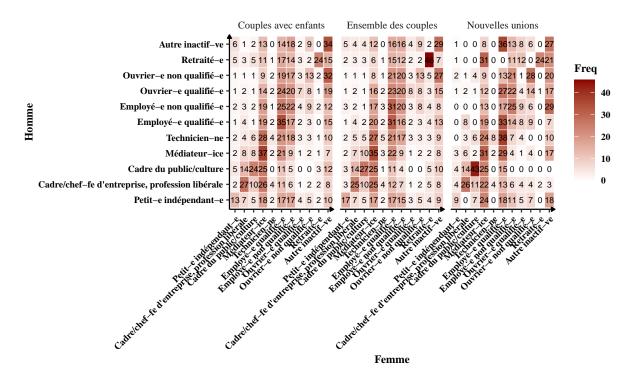


FIGURE 5 – Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des hommes

Les couples formées par des unions secondaires dans le cadre des recompositions familiale apparaissent également singuliers du point de vue des l'appartenance des conjoints aux catégories socio-professionnelles. Là oû l'homogamie de diplôme apparaît moins évidente que pour l'ensemble des couples, l'homogamie de profession apparaît plus forte pour ces couples. C'est en particulier vrai pour les cadres du public ou de la culture (43% des hommes occupant ces postes sont en couple avec des femmes occupent ces mêmes poste, contre 24% dans les couples avec enfants et 27% dans l'ensemble des couples. On observe la même chose à l'autre bout du spectre social, chez les ouvriers et ouvrières non qualifiées : 28% des ouvriers non qualifiés sont en couple avec une ouvrière non qualifiée, contre 13% dans l'ensemble des couples. Cette homogamie de profession plutôt plus que de diplôme peu s'expliquer par les temporalité de mise en couple et de remise en couple. Si de plus en plus de couple se rencontrent durant leurs études, souvent commune, et se forment à cet occasion, favorisant de fait l'homogamie de diplôme, les effets différenciés de la conjugalité sur les hommes et les femmes font rapidement diverger les carrières féminines et masculines, produisant, de fait, des couples moins homogames du point de vu de la profession que du diplôme (Milan? Bouchet-Valat, Sébastien Grobon, population).

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Les unions à l'origine de recompositions familiales interviennent mécaniquement plus tardivement dans les trajectoires individuelles. De ce fait, lors des secondes unions, le conjoint ou la conjointe est deux fois plus fréquemment rencontrée sur le lieu de travail que lors des premières unions, et il est plus rare d'avoir connu le nouveau ou la nouvelle conjointe à l'occasion des études (Vianney? Costemalle). Une autre spécificité des couples formant des ménages à la configuration familiale recomposée tiens à la plus grande association entre un-e actif-ve et un-e inacti-ve. 30% des hommes retraités sont ainsi en couple avec une femme occupant une position de "médiatrice" au sein des professions intermédiaires, contre seulement 11% des hommes dans l'ensemble des couples avec enfants. Dans ces derniers les hommes retraités sont en effet majoritairement en couple avec une femme retraité (26%). Dans les couples de familles recomposées, les hommes inactifs (autres que retraités) sont également majoritairement avec des employées qualifiées (39%), là ou ils sont majoritairement avec des femmes elles aussi inactives dans les couples avec enfants (33%). Cela s'explique également par l'age des conjoints, mécaniquement plus élevé dans les secondes unions.

[Peut-être que je devrais ajouter un paragraphe sur les inégalités de patrimoine et de revenu ici? Mais je pense garder cela pour parler des arrangements économiques dans le chapitre 2]

Décrire la position sociale des familles recomposées : une approche par les configurations conjugales

Si échelle du ménage ne permet de saisir que partiellement les faits sociaux de déployant à une échelle inter-individuelle (logement, enfants, couple) (Bonvalet?; Toulemont?), c'est celle qui est utilisée dans les enquêtes de la statistique publique. Caractériser socialement les ménages, et non seulement les individus qui les composent permet ainsi d'étudier les caractéristiques des logements en fonction des ménages qui y vivent, la réussite scolaire des enfants en fonction des ménages auquel ils appartiennent ou encore de calculer un niveau vie commun à l'ensemble des membres. On a vu que, dans les familles recomposées plus que dans les autres, le logement appartient à l'un des conjoint, les enfants ne sont pas tous des enfants communs au couple et que les couples sont moins homogames du point de vu du diplôme, mais d'avantage du point de vue de la profession.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Ainsi, résumer la position sociale du ménage à celle de la personne de référence, ne nous paraissait pas satisfaisant. La personne de référence est en effet le principal apporteur de ressource. A égalité de de ressources, la personne de référence est, par ordre de priorité l'actif puis le retraité puis l'autre inactif. A situation égale, la personne de référence est la plus âgée. Or, dans les familles recomposées, les beaux-parents, surtout lorsqu'ils n'ont pas eux-même d'enfants, ont en moyenne des revenus plus élevés que les parents. Ils sont donc mécaniquement plus souvent personne de référence que les parents [Chiffre + annexe]. Ainsi, la priorité serait ici non seulement donnée à l'homme, mais en particulier au beau-père sans enfants dans le ménage. Nous aurions aussi pu construire une PCS "Ménage" en suivant la nouvelle nomenclature mise en place en 2020. Codée par une opération de synthèse des catégories socioprofessionnelles (CSP) des deux membres du couple lorsqu'il existe, cette PCS « ménage » est chargée de mieux rendre compte de la position sociale du ménage. Cependant en cherchant à synthétiser dans une même échelle des positions sociales dans les rapports sociaux de classes et de genre parfois antagoniques, cette refonte ne change pas fondamentalement de perspective : le ménage reste une unité de base, presque assimilable à un individu. C'est pourquoi nous avons choisit ici de reproduire la méthode proposée par Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019). Selon les auteur-ice-s, la méthode proposée dans l'article permet justement, en combinant de multiples dimensions de la stratification sociale et en ne réduisant pas celles-ci à une échelle unique, "le passage d'une analyse de la sphère de la production à l'étude de celle de la reproduction" selon l'expression d'Alain Desrosières. Une des limites importante de cette méthode est qu'elle produit des résultats sensiblement différents en fonction des données utilisées, ce qui rend difficile toute comparaison avec d'autres enquêtes. L'application de la nomenclature PCS Ménage aurait justement eu l'avantage de la comparabilité. Cependant, l'introduction de la PCS ménage étant récente, il n'existe pas encore, à notre connaissance de travaux portant sur les familles recomposées faisant usage de cette nomenclature.

Une approche multidimentionelle et configurationelle

Chercher à caractériser socialement les familles recomposées suppose donc approche qui prend en compte les configurations conjugales de manière fine. Selon Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou, "Caractériser la position sociale d'un groupe d'individus, tel qu'une famille, un ménage ou une maisonnée, pose au moins trois problèmes : premièrement,

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

celui des dimensions de la stratification sociale à privilégier; deuxièmement, celui des frontières du groupe pertinent pour définir la position sociale; troisièmement, celui du principe à retenir pour agréger les caractéristiques individuelles des membres de ce groupe." (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019, p. 3). La méthode proposée dans leur article procède à une analyse des correspondances multiples puis à une classification ascendante hiérarchique sur les axes interprétables comme structurants la stratification sociale. Elle offre une solution aux premiers et troisièmes problèmes. Dans le cadre qui est le notre, celui des recompositions familiales, le deuxième problème est loin d'être anecdotique : l'existence d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe hors du ménage éventuellement débiteur ou débitrice d'une pension alimentaire et fréquentant éventuellement certains des enfants du ménage plus ou moins régulièrement pose de toute évidence la question de la pertinence des frontières du ménage tel que définit dans la statistique publique. Cependant, l'enquête Budget de famille ne fournit pas de données permettant de positionner socialement les ex-conjoints et ex-conjointes des couples étudiés. Il n'est ainsi pas possible, dans ce cadre, de dépasser ce deuxième problème.

Une première catégorie de variables de stratification retenues caractérisent, à l'échelle du ménage, l'espace d'habitation de celui-ci : type de logement (maison ou appartement), statut d'occupation du logement (propriétaire sans crédit, propriétaire avec crédit ou locataire), aire urbaine de la commune d'habitation (en tranches d'habitants). Une autre catégorie de variables à l'échelle du ménage caractérisent la composition familiale, le rapport à l'emploi et le niveau de vie : type de ménage en fonction du statut conjugal (couple/célibataire) et de l'activité des membres (actifs en emploi/actif sans emploi ou inactif), le nombre d'enfants (un, deux, trois, ou quatre et plus), et le revenu par unité de consommation (en tranches d'euros mensuels). Ces variables à l'échelle du ménage ressemblent, à peu de choses près à celles employés par Joannie Cayouette-Remblère et Mathieu Ichou pour l'enquête Trajectoire et Origine dans leur article. Afin de saisir le rôle différencié des caractéristiques sociales des hommes et des femmes, les variables de stratification sociale retenues à l'échelle de l'individu sont, comme dans l'article, différenciées selon l'appartenance aux groupes sociaux de sexe. Dans le cas des couples de même sexe, très minoritaires dans l'enquête (n=76), l'un membre a été catégoriser au hasard avec les femmes (respectivement les hommes). La catégorie socio-professionnelle, recodée, comme dans l'article de Cayouette et Ichou à partir des catégories de l'INSEE, en s'inspirant

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

des travaux de (vanZanten?; Bouffartigue?) sur les classes moyennes et superieures. En distinguant donc au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, les individus travaillant dans le public de ceux travaillant dans le privé. Au sein des classes populaires, nous avons distingué les catégories qualifiées des catégories non-qualiées. Le niveau de diplôme est recodé en sept postes. A la différence, nous avons introduit une variable d'épargne (recodée en tranche), elle aussi différenciée entre hommes et femmes. Pour compenser l'introduction de la variable de revenu à échelle du ménage (niveau de vie) ce qui permet la prise en compte des personnes à charge dans le ménage, nous avons introduit une variable mesurant l'inégalité de revenus entre conjoint : la contribution du revenus des femmes dans les revenus totaux du ménage (recodé en tranches). Nous n'avons cependant pas pu intégrer des variables permettant de saisir la position dans les rapports sociaux de "race". En effet, disposant seulement de deux variables codant le lieu de naissance et la nationalité, on ne pouvait approcher que le fait d'appartenir à la première génération l'immigration. Les tentatives réalisées polarisaient alors très fortement l'ACM entre les couples dont les deux membres étaient nés à l'étranger et ceux nés en France. Cette variable à cependant été intégrée en tant que variable supplémentaire, au même titre que l'âge. socio-professionnelle. En comparaison du travail réalisé par Joannie Caouette Remblière et Mathieu Ichou, les variables ici choisies donnent donc plus de place à la mesure de l'homogamie et des inégalités économiques entre conjoints et moins aux positions dans les rapports sociaux de race, au trajectoires migratoires et à la nationalité. C'est un des autres avantages de cette méthode : elles permet d'adapter les dimensions de la stratification sociale privilégiées à l'objet étudié.

Des configurations familiales dans l'espace social

Nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples spécifique (Chiche et Le Roux, 2010), technique statistique permettant de neutraliser l'effet de certaines modalités redondantes ou non-interprétables (valeurs manquantes, variable ne concernant qu'un sous-population). Nous avons choisit de conserver sept dimensions de celle-ci. L'usage du critère du coude (changement de signe de la dérivée des valeur propres) permettait de conserver un, cinq, sept ou treize axes, mais c'est surtout le critère de l'interprétabilité sociologique (Roux et Rouanet, 2010) qui nous a conduit à en retenir 8 plutôt que 5. En effet, l'axe 6 qui renvoie aux distinctions entre indépendants contenait, selon nous, une

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

opposition importante qui n'était pas encore apparu dans les premiers axes. Ainsi, les 7 premiers axes permettent d'expliquer 22% de la variance totale du nuage du point

L'axe 1 de l'ACM, qui concentre 5,08% de la variance du nuage de points, renvoie au volume global de capitaux en distinguant les ménages disposant de ressources économiques et culturelles importantes et ceux plus démunis. Il oppose par exemple les hommes et femmes diplomé-e-s de doctorat, école d'ingénieur, grandes école et master, cadre, chef-fe d'entreprise, profession libérale, cadre du public ou de la culture, avec un niveau de vie supérieur à 2950 euros par mois, en couple avec deux actifs en emploi, aux individus sans diplômes (ou avec le CEP), aux femmes inactives, dont le niveau de vie compris entre 550 euros et 850 euros mensuels, célibataires sans emploi ou couples sans actifs en emploi. L'axe 2 concentre 3,95% de la variance. Il oppose les ménages inactifs disposant d'un patrimoine important aux ménages actifs disposant de faibles patrimoines. Il distingue donc d'un coté les ménages dans lesquels hommes et femmes sont retraités, propriétaire de leur logement et possèdent chacun de plus de 10 000 euros d'épargne aux ménages actifs, locataires de leur logement, ou hommes et femmes disposent de moins de 1000 euros d'épargne, et ou les hommes sont généralement ouvriers qualifiés. L'axe 3 concentre 3,72% de la variance et opposent les ménages urbains, plus souvent célibataires, aux ménages ruraux, plus souvent formés par des couples. Parmi les modalités contribuant le plus a la construction de cet axe, on observe une opposition entre d'un coté, les communes rurales, le fait d'habiter dans une maison, et les communes de l'agglomération parisienne, le fait d'habiter dans un appartement et d'être locataire. Cette oppositions est redoublée par une opposition entre les couples peu diplômés et dont les hommes sont souvent ouvriers et les célibataires, en particulier les femmes, très diplômées, cadre ou cheffes d'entreprises ou profession libérale. L'axe 4 concentre 3,02% de la variance. Il oppose les ménages avec un niveau de vie élevé, constitués par des couples mono-actifs ayant plus de trois enfants et dont la femme est généralement inactive aux célibataires en emploi ayant eux aussi un niveau de vie plutôt élevé. L'axe 5 concentre 2,23% de la variance du nuage de point. Il oppose d'un coté les "gens du public" aux "gens du privé" (Singly?). Ainsi on trouve d'un coté les hommes et femmes occupant des professions intermédiaires de médiateurs ou médiatrices, diplômés d'une licence, d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme de santé ou du social (niveau bac+2), dont les membres des couples ont des revenus proches. De l'autre coté, sont situés les diplômés de doctorat, d'école d'ingénieur ou de grande école,

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

qui occupent des poste de cadre d'entreprise, professions libérale ou chef-fe d'entreprise et les diplômés de CAP ou BEP qui occupent des positions de d'ouvrier-e-s ou d'employé-es non-qualifié-es. L'axe 6, qui concentre 2,09% de la variance oppose les petits indépendants avec un niveau très faible niveau de vie (sans revenus ou moins de 550 euros par mois), habitants dans des espaces ruraux, et dont la femme contribue d'avantage que l'homme aux revenus du couple celui-ci étant plus souvent inactif aux couples ou seul l'homme est actif, probablement chef d'entreprise (plus que cadre ou professions libéral) et disposant de très faibles niveau d'épargne. L'axe 7 concentre 2% de la variance. Il oppose d'un coté les couples dans lesquels hypergames au couple hypogames. On distingue d'un coté les couples dans lesquels la contribution des femmes au revenus du ménage est supérieur à 50% voir 60%, elles sont généralement cadre du public ou ouvrière non qualifié, mais leur conjoint est souvent sans diplôme et sans économies. De l'autre, on observe les couples dans lesquels les hommes sont plus diplômés, les femmes inactives ou petites indépendante et contribuent à moins de 20% des revenus conjugaux. On observe ainsi des formes d'équivalence entre les dimensions de l'analyse réalisée ici et celles réalisées par Joannie Cayouette Remblière et Mathieu Ichou sur les données Panel de la DEPP et sur l'enquêtre Trajectoires et Origines de l'Insee.

A partir de ces huit axes nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique sur les coordonnées des individus. Dans le même esprit nous avons choisit 9 clusters. D'une part, au regard des saut d'inertie cela nous paraissait pertinent, d'autre part, il nous semblé que le découpage en 7 clusters, qui paraissait également pertinente du point de vu des sauts d'inertie reproduisait trop fortement un classification de PCS classique. En outre, puisque l'axe 2 de l'ACM oppose les ménages de retraités aux autres ménages, il nous a semblé qu'il fallait un nombre plus important de cluster pour obtenir des distinction relativement fines à l'intérieur des classes populaires, moyennes et supérieures.

[PLOT DU DENDROGRAME avec les fréquence dans chaque groupe et leur nom]

[Plot positions des clusters sur les axes]

Le **cluster 1** comprend??% CLASSES POP précaire/fragiles des ménages formés par au moins un adulte agé de 25 à 65 ans. Il est constitué principalement de couple monoactifs (61,2%) mais aussi de célibataires sans emploi (19,1%). Les hommes occupent des emplois subalternes (29,7% d'ouvriers qualifiés, 16,4% d'ouvriers non qualifiés, 9%

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

d'employés qualifiés) et de femmes sont principalement inactives (88,4% d'entre elles). Ils et elles sont moins diplomés que la moyenne : plus souvent sans diplômes ou avec le brevet. Ils et elles ont un nombre important d'enfants 65,6% ont deux enfants ou plus. Logiquement, ceux-ci n'ont peu ou pas d'épargne et un faible niveau de vie : 68,2% d'entre eux ont un niveau de vie compris entre 550 et 1250 euros par mois. Ils sont généralement locataire d'un appartement (54,9%), un peu plus rarement d'une maison (44,9%). Ces individus sont surreprésentés parmis les personnes nés à l'étranger, en particulier en Afrique (23%, contre 7,9% en moyenne).

Le cluster 2 comprend? ?% des ménages. PETIT-MOYEN Il est constitué presque exclusivement de couples avec deux actifs en emploi (97%), ayant souvent des enfants (seuls 27,3% n'en ont pas), mais rarement plus de 3 (seul 1%). Les hommes occupent des emploi d'execution qualifiés (42% sont ouviers qualifiés, 10% employé qualifié et 13,4% techniciens). Ils sont en couple avec des femmes généralement employées (67,6%) ou ouvrières (15,8%). Les deux membres du couple sont diplomés du baccalauréat (31,1% des femmes et 20,2% des hommes) ou de CAP ou BEP (42,1% des femmes et 51,5% des hommes). Ces ménages ont des niveau de vie moyen (69% se situent entre 1250 et 2250 euros mensuels par unité de consommation). 82,8% vivent en maison et 44,8% sont propriétaire avec crédit en cours de remboursement. Hommes comme femmes ont d'ailleurs souvent une petite épargne. Ils vivent plus souvent dans des communes rurales (25,2% contre 14,8 en moyenne) que la moyenne, mais aussi dans les villes moyennes (24,5%). Ils sont sur-représentés parmis les tranches d'âge les plus agées, et sont presque exclusivement nés en France métropolitaine. Le cluster 3 comprend??%. Il est constitué presque exclusivement de couples avec ou sans enfants (0% sont des ménages formés par des célibataires), avec une sureprésentation des couples inactifs et monoactifs. Ils sont faiblement diplomés (60,3% des hommes sont sans diplôme ou avec le CEP). Les hommes occupe des emplois d'ouvriers (avec une sureprésentation des ouvriers non qualifiés) ou sont à la retraite (45,7% d'entre eux). Les femmes sont ouvrières ou employés, généralement non qualifiées, ou inactives. Ils sont 60,9% a etre locataires de leur logement, et vivent majoritairement dans les grandes agglomérations. Le cluster 4 comprend? ?% PETITES RETRAITES et est constitué de ménage retraités (77,8% des hommes et 62% des femmes), majoritairement célibaraires, faiblement diplomés, avec un niveau de vie médian (64% ont un niveau de vie compris entre 850 et 1850 euros mensuels) mais ayant une épargne

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

conséquente (46% des hommes détiennent plus de 10 000 euros et 38,7% des femmes). Le cluster 5 comprend??%. Il comprend majoritairement des couples monoactifs mais les types de ménages complexes y sont également surreprésentés (13,1%). Ils sont 36,4% a avoir plus de trois enfants. Ils se caractérisent par des niveau de vie très faibles (75,4% vivent avec moins de 550 euros mensuels). Les adultes y sont majoritairement nés à l'étranger (62,8% des hommes) ou dans les DOM-TOM (19,4% des hommes). Ils vivent majoritairement dans des communes de taille moyenne (81.6% vivent dans les communes urbaines de 20 000 à 200 000 habitants). Le cluster 6 comprend?? des ménages. Il est presque exclusivement constitués de ménages bi-actifs, occupant, pour les hommes comme les femmes, des emploi intermédiaires (60,1% des femmes et 49,9% des hommes), plus rarement de cadre du public ou de la culture pour les femmes (8,1%) et d'employé qualifié pour les hommes (8,7%). Les femmes y sont en effet un peu plus diplômes que les hommes (64,1% sont diplômés d'une licence, BTS, DUT ou diplôme sanitaire et social et 12,3% sont diplomés d'un master, contre 41,1% et 6,5 pour les hommes). Cela se traduit par une plus forte contribution des femmes dans les revenus conjugaux (dans 48,5% des couples elles contribuent à plus de la moitié des revenus). 43,5% de ces couples habitent les grandes villes (plus de 200 000 habitants), 73,1% vivent en maison et 58,3 son propriétaires à crédit de leur logement. Ils sont principalement nés en france (89,8%). Le cluster 7 est constitué majoritairement de célibataires (58,7%), sans enfants (62,6%), qui occupent des emploi de petits indépendants ou plus rarement de couples monoactifs sans enfants dans lesquels l'homme est inactif et la femme petite indépendant. Ils n'ont majoritairement pas d'épargne et un niveau de vie peu élevé (73,1% vivent avec moins de 1250 euros par mois par unité de consommation). Ils sont sur-représentés dans les espaces ruraux (26.2%, contre 14,8% en moyenne), vivent majoritairement en maison (63,9%) et sont sur-représenté parmi les propriétaires de leur logement (36,4%). Le cluster 8 concentre??% des ménages. Il est constitué majoritairement de couple bi-actifs (60,6%), et moins fréquemment de célibataires en emploi (33,5). Ces ménages on en commun de hauts niveau de diplômes: les hommes sont 81.6% (83.1 pour les femmes) à être diplômés du supérieure, et 30.1%ont un doctorat, un diplôme d'ingénieur ou de grande école (20% pour les femmes). Les hommes occupent des emplois d'encadrement, en particulier dans le secteur privé : ils sont 58,8% à être cadre d'entreprise, professions libérale ou chefs d'entreprise. Les femmes occupent elles aussi des emplois d'encadrement ou des postes intermédiaires, mais sont

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

d'avantage représenté dans le secteur public (elles sont 20,2% a être cadre du public ou de la cultre et 20,5% dans des emplois de "médiatrices"). Ces ménages ont les niveaux de vie les plus hauts : 49,7% d'entre eux ont plus de 2950 euros de revenu mensuels par unité de consommation. Ils sont également sur-représentés dans l'agglomération parisienne et au sein des ménages propriétaire de leur logement, avec ou sans crédit. 58,5% des hommes possèdent plus de 10 000 euros de patrimoine, et 53,8% des femmes sont dans ce cas. Le cluster 9 regroupe??% des ménages. Il est presque exclusivement constitué de couples de retraités. Ils vivent généralement en maison (84,4%) et sont propriétaire sans crédit de leur logement (79,8%). Les hommes comme les femmes possèdent souvent plus de 10 000 euros d'épargne. Enfin le cluster 10 comprend généralement des célibataires en emploi (92,5%), souvent sans enfants (64,8%), vivant dans les grandes villes (43% vivent dans des communes urbaines de plus de 200 000 habitants), habitent dans des appartement (66,9%) et sont locataires (66,8%). Ils et elles occupent des emploi subalternes ou intermédiaires.

[Peut être que je devrais passer moins de temps à décrire les clusters, et accorder plus de place à la sous-sous partie sur le caractere situé des recompositions familiales]

La recomposition familiale, une configuration située socialement

Le tableau présente la répartition des configurations familiales selon les fractions de classe, en pourcentages. Pour chaque type de ménage, les pourcentages indiquent la proportion des différentes classes sociales. Comparer ces proportions à la distribution globale permet de déterminer si certaines classes sont surreprésentées ou sous-représentées dans certaines configurations familiales.

Tableau 10 – Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe

Caractéristique	Couple sans enfant	Traditionelle	Recomposée	Monoparentale	Personne seul
n_FractionClasse					
Classes populaires issues de l'immigration [C3]	5,9	8,1	14	14	10
Classes populaires urbaines [C6]	14	15	20	47	39
Petits indépendants [C5]	6,1	7,1	9,2	6,9	7,3
Petits-moyens [C1]	32	21	22	7,6	12
Classes moyennes superieures [C4]	23	30	21	14	15
Classes superieures pole public [C2]	9,7	7,2	7,1	8,0	13
Classes superieures pole privé [C7]	9,2	12	6,7	2,2	3,1
Ensemble	100	100	100	100	100

^{1 %}

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Francedont la personne de référence ou son/sa conjoint-e est un adulte agé de 25 à 65 ans (N=12355). Lecture :

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Pour les couples sans enfant, on observe que 5,9% appartiennent aux classes populaires racisées (C6), ce qui est inférieur à leur représentation dans l'ensemble de la population (9,2%). Les classes populaires urbaines (C5) sont également légèrement sous-représentées à 14% par rapport à 25% dans l'ensemble de la population. Les petits indépendants (C4) sont légèrement surreprésentés à 6,1% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont surreprésentés à 32% par rapport à 20% dans l'ensemble de la population. Les classes moyennes supérieures (C3) sont surreprésentées à 23% par rapport à 9,3%. Les classes supérieures du pôle public (C2) sont surreprésentées à 9,7% par rapport à 7,1%, et les classes supérieures du pôle privé (C7) sont surreprésentées à 9,2% par rapport à 7,1%.

Pour les ménages traditionnels, les classes populaires racisées (C6) sont légèrement sous-représentées à 8,1% par rapport à 9,2%. Les classes populaires urbaines (C5) sont sous-représentées à 15% par rapport à 25%. Les petits indépendants (C4) sont légèrement surreprésentées à 7,1% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont surreprésentés à 22% par rapport à 20%. Les classes moyennes supérieures (C3) sont nettement surreprésentées à 29% par rapport à 9,3%. Les classes supérieures du pôle public (C2) sont proportionnellement représentées à 7,1%. Les classes supérieures du pôle privé (C7) sont surreprésentées à 11% par rapport à 7,1%.

Dans les ménages recomposés, les classes populaires racisées (C6) sont surreprésentées à 14% par rapport à 9,2%. Les classes populaires urbaines (C5) sont également surreprésentées à 20% par rapport à 25%. Les petits indépendants (C4) sont surreprésentés à 9,2% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont sous-représentés à 12% par rapport à 20%. Les classes moyennes supérieures (C3) sont surreprésentées à 21% par rapport à 9,3%. Les classes supérieures du pôle public (C2) sont proportionnellement représentées à 7,1%. Les classes supérieures du pôle privé (C7) sont proportionnellement représentées à 6,7%.

Les familles monoparentales montrent une surreprésentation des classes populaires racisées (C6) et des classes populaires urbaines (C5) à 14% et 47% respectivement, par rapport à 9,2% et 25% dans l'ensemble de la population. Les petits indépendants (C4) sont proportionnellement représentés à 6,5% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont sous-représentés à 8,2% par rapport à 20%. Les classes moyennes supérieures (C3) sont proportionnellement représentées à 14%. Les classes supérieures du pôle public (C2)

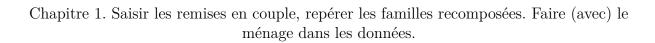
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

sont proportionnellement représentées à 7,4%. Les classes supérieures du pôle privé (C7) sont sous-représentées à 2,2% par rapport à 7,1%.

Pour les personnes seules, les classes populaires racisées (C6) sont sous-représentées à 10% par rapport à 9,2%. Les classes populaires urbaines (C5) sont surreprésentées à 39% par rapport à 25%. Les petits indépendants (C4) sont surreprésentés à 7,3% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont sous-représentés à 12% par rapport à 20%. Les classes moyennes supérieures (C3) sont proportionnellement représentées à 13%. Les classes supérieures du pôle public (C2) sont surreprésentées à 13% par rapport à 7,1%. Les classes supérieures du pôle privé (C7) sont sous-représentées à 3,1% par rapport à 7,1%.

Enfin, les ménages complexes présentent une proportion de 13% de classes populaires racisées (C6), ce qui est supérieur à 9,2% dans l'ensemble de la population. Les classes populaires urbaines (C5) sont proportionnellement représentées à 25%. Les petits indépendants (C4) sont sous-représentés à 5,1% par rapport à 6,9%. Les petits-moyens (C1) sont surreprésentés à 36% par rapport à 20%. Les classes moyennes supérieures (C3) sont proportionnellement représentées à 14%. Les classes supérieures du pôle public (C2) sont proportionnellement représentées à 6,2%. Les classes supérieures du pôle privé (C7) sont sous-représentées à 1,3% par rapport à 7,1%.

En résumé, ce tableau révèle des variations significatives dans la répartition des configurations familiales selon les fractions de classe. Les classes populaires urbaines et racisées sont souvent surreprésentées dans les ménages monoparentaux et complexes. Les classes moyennes et supérieures montrent une plus forte présence dans les ménages sans enfant, traditionnels, et recomposés. Les ménages traditionnels et les couples sans enfant tendent à être composés de classes moyennes supérieures et de classes supérieures du pôle privé, tandis que les personnes seules et les ménages complexes montrent une plus grande diversité de classes sociales.



Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

[j'ai pas encore fait l'intro, j'attend de faire la conclu du chapitre 1]

Faire l'économie des ménages recomposées

La quantification suppose un travail de construction de catégories de pensée et de classification concrètes par lequel on circonscrit un phénomène, avant de pouvoir le quantifier (Desrosières, 2013). Dans l'enquête budget de famille, qui fait figure de référence sur l'économie domestique, l'unité "ménage" occupe une place centrale : l'ensemble des consommations et une part importante des dépenses et des revenus sont récoltées à l'échelle du ménage. Support des techniques d'échantillonnage, unité de compte, catégorie d'analyse, le "ménage" reste plus généralement au cœur de la production de données dans la statistique publique. Il ne va pourtant pas de soi, ni dans la forme actuelle qu'il prend, ni dans son existence même.

De la catégorie administrative à la catégorie statistique : naissance du ménage comme unité budgétaire

Au XIVe siècle, alors que les ancêtres des premiers recensements sont mis en place, des listes de « feux » sont constituées. En comptant les « feux », on compte les foyers, les logements, autour desquelles les groupes familiaux vivent. Ces inventaires servent à constituer une base permettant le prélèvement de l'impôt (Saint-Pol, Deney et Monso,

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

2004). En France, après la révolution, l'impôt est d'abord assis sur le logement et la propriété foncière (pour trois des « quatre vielles »), ce qui explique que le recensement compte les logements (Delalande et Spire, 2010). Après la Première Guerre mondiale, la mise en place d'un impôt sur le revenu progressif en lieu et place de la proportionnalité de la contribution personnelle et mobilière impose de considérer la familialisation de celui-ci (Carbonnier, 2016). Des lors les revenus du chef de famille sont imposés en fonction de la liste des individus considéré à sa charge. La genèse du ménage comme catégorie statistique est imbriquée dans celle du foyer fiscal comme catégorie administrative. Selon Olivier Martin, ces premières enquêtes constituent des techniques d'Etat : "ces enquêtes ne sont pas liées à des préoccupations d'ordre scientifique : il ne s'agit pas d'établir des connaissances savantes sur les faits économiques, démographiques ou sociographiques. La visée est pragmatique" (Martin, 2020, p. 77).

Pour autant, le ménage n'est pas qu'une simple traduction d'une catégorie administrative dans l'appareil statistique, il répond aussi aux préoccupations spécifiques au déploiement et au renforcement de celui-ci. Comme l'a montré Alain Desrosières (2000), au début du XXème siècle, au fur et à mesure que les enquêtes se font plus routinières et thématisées, on cherche à limiter les coûts de celles-ci. Les progrès mathématiques en probabilités favorisent le développement des techniques d'échantillonnages. Ces techniques permettent d'enquêter moins d'individus tout en conservant la représentativité de l'enquête. Ce sont les recensements qui vont servir de base de sondage de sorte que ce ne sont pas les individus mais les logements qui sont alors tirés au sort. Le logement apparaît aussi comme un lieu d'enquête commode pour les enquêteurs. Le ménage alors définit comme ensemble des habitants apparentés d'un logement est ainsi une unité d'enquête qui correspond à organisation matérielle de la production des données.

Avec le développement de l'appareil statistique d'État, la définition du ménage se précise. Après la seconde guerre mondiale le ménage est progressivement distingué de la famille : à partir de 1946, les liens entre le chef de ménage et les autres membres de celui-ci ne sont plus nécessairement des liens familiaux. Plus récemment, le ménage est partiellement distingué du logement. Depuis 2005, le Tronc commun des ménages permet de repérer des "unités de vie" au sein d'un même logement qui servent de base à la définition des frontières du ménage. Le ménage est alors l'ensemble des individus partageaient un logement et un budget. Le ménage est ainsi aujourd'hui avant tout une

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

unité budgétaire.

Encadré n° 3: Définition du ménage selon INSEE (2024)

Est considéré comme un **ménage** l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1. qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage;
- 2. et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque:

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun ;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités intra-familiales

On le voit, la définition de groupe faisant "budget commun" par l'INSEE comme l'ensemble des individus qui apportent ou bénéficient des ressources servant à effectuer des dépenses faites pour la vie du ménage reste assez vague. Il n'est pas aisé de déterminer précisément ce qui relève de "la vie du ménage", en particulier si l'on exclu les dépenses liées au logement, qui constitue le premier poste budgétaire des ménages (19% du montant des dépenses annuelles des ménages était consacré au logement en 2017) et mais aussi les dépenses occasionnelles sans définir ce que serait une dépense régulière. Ainsi le périmètre des dépenses inclues dans ce "budget commun" reste assez flou : qu'en est-il des dépenses et des consommations alimentaires ou de transports qui constituent également deux des quatre plus gros postes budgétaires? Plus encore, cette définition ne dit rien du mode de partage des ressources, des dépenses et des consommations : il suffit pour un individu de participer ou de bénéficier pour être considérer comme faisant budget commun.

Ces questions ne sont pas l'objet de l'enquête budget de famille. Cette enquête se

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

situe dans la longue lignée des enquêtes ouvrières (Herpin et Verger, 2008). Au XIXème siècle, des réformateurs sociaux, des hygiénistes, comme des communistes, commencent à s'intéresser aux conditions de vie des familles ouvrières (s. d.). Édouard Ducpétiaux (1804-1868) inventorie les budgets de 199 ouvriers dans différentes régions belges (Ducpétiaux?). En France, la tradition d'enquête sur les budgets familiaux est surtout monographique (Halbwachs, s. d.; Le Play, 1874). Ces enquête connaissent une certaine postérité et sont produites et utilisées, jusque dans les années 1950, par les réfromateurs sociaux pour décrire la pauvreté des ménages ouvriers (Desrosières, 2003). Avec la mise en place de l'enquête Budget de famille, la perspective change à nouveau. Cette enquête, effectuée tous les cinq ans depuis 1979, elle est d'abord conçue pour répondre à des questions macroéconomiques de comptabilité nationale. En fournissant une estimation de consommation moyenne très détaillée de biens et de service, elle est à l'origine des pondérations de l'instrument de mesure de l'inflation : l'indice des prix à la consommation ¹. Elle est également utilisée par les comptes nationaux pour le calcul des indices des prix catégoriels et, en confrontant les données de l'enquête aux données agrées, pour rendre plus robuste la mesure de la consommation. Les utilisations de l'enquête dans une perspective microéconomique sont plus tardifs à l'INSEE. Le récent développement des modèles de micro-simulation a permis la simulation de l'effet des variations des taux d'impôts indirects sur la consommation des différentes catégories de ménages (Bourguignon et Landai, 2022). Elles s'inscrivent dans la théorie économique du ménage, qui suppose, qu'il soit composé ou non de plusieurs individus, que le comportement économique du ménage est assimilable à celui d'un individu unique (Donni et Ponthieux, 2011). En conséquence, les revenus individuels sont considérés comme communs et les dépenses également partagées (Bessière et Gollac, 2016). Dès lors, seule la composition du ménage importe, pour pouvoir appliquer des échelles d'équivalences et rendre ainsi comparables des ménages composés différemment. Pour autant, ces approches micro-économiques restent à l'échelle du ménage. En effet, dans l'enquête budget de familles les dépenses et les consommations ne sont pas individualisées. En d'autres termes, on ne sait pas l'argent de qui est dépensé au bénéficie de qui. Ainsi, les études statistiques portants sur la répartition des dépenses et la différenciation des consommations en bien et services au sein des familles sont peu nombreuses.

^{1.} L'indice des prix à la consommation est calculé à partir d'un panier fixe de biens et service, dont les poids relatifs sont déterminés par la part qu'ils occupent dans les dépenses des ménages.

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Ainsi, lorsqu'on compare les postes de consommation les plus importants, les ménages à la configuration familiale recomposée et traditionnelle présentent des structures de consommations relativement proches. Le logement, premier poste budgétaire des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans (19% de leur budget), ne représente que 15% du budget des familles recomposée. Cela les rapprochent des ménages à la configuration familiale traditionnelle pour qui le logement représente 15% des dépenses et des couples sans enfants qui consacrent 16% de leur budget. A l'inverse cela les éloignent des ménages monoparentaux et ou formés par un-e célibataire sans enfants, qui consacre respectivement 23% et 27% de leur budget au logement. Le logement est en effet considéré, au sein d'un ménage, comme un bien collectif, c'est-àdire dont la consommation par un individu ne réduit par la consommation par les autre individus (non-rivalité) et donc on ne peut difficilement limiter l'usage par l'ensemble des individus (non-excluabilitée). Ainsi, pour les familles recomposées comme pour les familles traditionnelles, la cohabitation conjugale est source d'économies d'échelle sur les dépenses en matière de logement. Le nombre d'enfants, plus élevé dans les familles recomposée que dans les familles traditionnelles et surtout que dans les familles monoparentales (Tableau XX), tends sans doute à renforcer ces économies d'échelle. C'est aussi le cas pour les dépenses relatives aux transports qui constituent en moyenne 14% du budget des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans. Les dépenses de transports constituent en effet en moyenne 16% du budget des couples, qu'ils vivent ou non avec des enfants et seulement 12% du budget des individus célibataires, avec ou sans enfants à charge. Il s'agit probablement là d'un effet du lieu de résidence ², puisque les familles monoparentales et les célibataires sont sur-représentés dans les ménages vivant dans les grandes agglomérations (Tableau XX). Le fait de résider dans des espaces urbains rend alors moins nécessaire la possession d'une voiture et à l'inverse les dépenses en transport en commun difficile à éviter. Les familles recomposées ont également une consommation de biens et services divers (assurances, coiffeurs, garde d'enfants) proches de celles des autres

^{2.} Il faut en réalité différencier les dépenses effectuées en lien avec la possession d'un véhicule et ceux qui relèvent des services de transports dont font partie les transports en commun. Ainsi les couples consacrent en effet en moyenne 6% de leur budget à l'achat de véhicules contre 4% pour les ménages monoparentaux 3% pour les célibataires sans enfants. Les couples consacrent également 7 à 8 % de leur budget aux frais d'utilisation de leurs véhicules (entretien, essence, stationnement, péage par exemple) contre 5 à 6 % pour les ménages de célibataires avec ou sans enfants. A l'inverse, ces derniers consacrent une part plus importante de leur budget aux services de transports (2,23 et 2,12% contre 1,64% du budget pour les familles recomposées, 1,71% des familles traditionnelle et 1,57% des couples sans enfants).

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

couples : elles y consacrent 16% de leur budget contre 17% pour les couples sans enfants et les familles traditionnelles, alors que les célibataires avec ou sans enfants n'y consacrent que 14% de leur budget. Cette structure de consommation marquée par une part importante du budget consacré aux transports et aux biens et services divers relativement au logement est caractéristique des ménages les plus aisés et les différencie des ménages les plus pauvres (Demoly et Schweitzer, 2020).

[Passer moins de temps sur cette description, c'est chiant!]

Tableau 11 – Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale

		C	Configuration	on familia	le			
	Couple sans enfants	Tradi- tionelle	Recomp- osée	Mono- paren- tale	Personne seule	Comp- lexe	Total	p- valeur
Coefficients budgétaire des postes de	dépenses (part moye	enne dans l	a consomi	mation, en	%)		
Alimentation	17	17	15	15	14	19	16	< 0,001
Alcools, tabacs etstupefiants	3,3	2,5	3,7	2,7	4,4	3,3	3,3	< 0,001
Habillement et chaussures	5,0	6,1	5,8	7,2	4,7	5,2	5,6	< 0,001
Logement et charges	16	14	16	23	27	18	19	< 0,001
Meubles et entretien de la maison	5,7	5,0	4,3	4,0	4,1	4,1	4,7	< 0,001
Sante	1,83	1,81	1,68	1,81	1,64	1,61	1,75	< 0,001
Transports	16	16	16	12	12	14	14	< 0,001
Communications	3,04	3,10	3,57	4,07	3,89	3,97	3,46	< 0,001
Loisirs et culture	9	9	9	8	9	8	9	< 0,001
Enseignement	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,58	0,66	< 0,001
Restauration et hôtels	6	8	9	7	6	5	7	< 0,001
Biens et services divers	16	17	16	14	13	17	15	< 0,001
Hors-champ	52	49	45	30	44	30	45	< 0,001
Apl	1	3	4	13	6	3	4	< 0,001
Consommation annuelle totale	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000	0,3
Effectifs	2 736	3 892	514	1 283	3 330	600	$12\ 355$	

¹ Moyenne; n

Note.

Source : Budget de famille, 2017

Champ: Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12355).

Lecture: Les ménages à la configuration monoparentale consacrent en moyenne 15% de leur dépenses de consommation à l'alimentation.

Cependant, en ce qui concerne l'alimentation les familles recomposées y consacrent, comme les familles monoparentales, 15% de leur budget contre 17% dans les familles traditionnelles. Si la part que représente l'alimentation dans le budget a longtemps été considéré comme un bon indicateur du niveau de vie (loi d'Engel), cette hypothèse avec la mise en évidence de styles de vie spécifiques aux classes sociales (Halbwachs, s. d., destin de classe ouvrière) et plus récament devant l'augmentation de la part du budget allouée au logement. Il est cependant intéressant de constater que la part du budget alloué aux dépenses en biens individuels dans les ménages aux configurations familiales recomposées est proche voire inférieure de celle dans les familles traditionnelles. Les biens individuels sont des biens caractérisée par la rivalité (il ne peuvent être consommé par plusieurs individus en même temps) et l'exclusivité (il est possible d'en restreindre l'accès).

 $^{^2}$ test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Il s'agit notamment des aliments et des vêtements. Pourtant, les familles recomposées sont, en moyenne, plus nombreuses que les familles traditionnelles, le montant consacré à la consommation de ces biens devrait donc être proportionnel au nombre d'habitants, et la part dans le budget devrait donc être plus élevée. Ainsi, on peut s'intteroger sur les éventuelles inégalités de consommation à l'intérieur des ménages que l'observation de la sturtcure de budgétaire à l'échelle du ménage ne permet pas de saisir.

Pour étudier les inégalités économiques se déployant dans les familles, il est crucial de pouvoir étudier ce qui se passe à l'intérieur des ménages. Les travaux ethnographiques ont en effet montré que la famille n'est pas toujours le lieu d'un communisme familial comme ce que décrivait Durkheim (1975). D'une part, la mise en commun des revenus dans un couple est rarement intégrale (Roy, 2005) et souvent subordonnée à une "cause commune". D'autre part, l'hypothèse d'égalité des consommations a également été mise à mal puisque des logiques d'allocation inégalitaires des ressources peuvent présider au partage des biens individuels comme de la nourriture (Delphy et Leonard, 2019) ou mais aussi des biens considérés comme collectifs comme l'espace du logement (Lambert?). Supposer ainsi une unité budgétaire rend ainsi mécaniquement aveugle aux différences de revenus et des consommations entre les différents membres d'un logement, faisant de l'unité statistique du ménage, un "cache-sexe" de la théorie économique (Bessière et Gollac, 2016) et un "cache-misère" des situation de pauvreté féminine (Maruani et Meron, 2012) qui entrave ainsi la réflexion sur les rapports sociaux entre hommes et femmes et sur conduit à sous-estimer la pauvreté en France.

Saisir les arrangements monétaires familiaux dans l'enquête Budgets de famille

Or, dès lors qu'on ne considère pas le ménage comme une unité budgétaire au sein de laquelle tous les individus dépensent et consomment de manière identique, il faut appréhender une grande diversité de pratique se déployant à intérieur de ceux-ci. Il n'y a en effet pas d'organisation économique évidente. Les socialisations différenciées à l'argent [Gilles Lazuech, terrains et travaux] des conjoints peuvent produire des rapport à l'argent qui ne sont pas nécessairement réconciliables. Ainsi l'organisation monétaire domestique fait l'objet d'arrangement familiaux [Bessières,]. Ainsi, si l'on veut résumé en une question

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

le problème ainsi posé, on peu s'interroger de la manière suivante "Qui dépense l'agent de qui au bénéficie de qui?". Pour interroger les arrangements monétaires se déployant au sein des ménages on peut schématiquement se placer à trois niveaux : au niveau des revenus du ménage, des dépenses et des consommation et de l'épargne.

Au niveau des revenus du ménage, on peut se demande comment ceux-ci sont répartis entre les différents membres de la famille : on interroge alors les inégalités de revenus entre conjoints, la provenance de ceux-ci (travail salarié ou indépendant, capital financier ou immobilier, transferts entre ménages, revenus de remplacement). On peut également interroger la mise en commun de ces revenus : on questionne l'existence d'un compte commun, le montant ou part du revenu individuel de que chacun des membres met sur le compte chaque mois, ou au contraire de transferts effectués entre conjoints, ou encore d'accès au compte bancaire du ou de la conjoint-e.

Au niveau des dépenses effectuées par le ménage on peut s'interroger sur la provenance de l'argent utilisé pour celles-ci : s'agit-il d'un compte commun, ou bien des comptes bancaires individuels? La provenance de l'argent détermine-t-elle l'utilisation qui en est fait? On peut également se demander qui effectue les dépenses. Le faut d'effectuer les dépenses peut en tant que tel constituer une source de pouvoir (il est possible de choisir, au moins à la marge, ce qui est acheter) et une charge de travail (faire les course fait pleinement partie du travail domestique) [ana Perrin Hérédia sur le pouvoir paradoxal de gestion des budget], d'autant plus lourde lorsque le budget est sérré.

Enfin pour interroger les consommations effectuées. Les membres d'un ménage ne consomment en effet pas nécessairement identiquement les biens et les services achetés par d'autres membres du ménage. En miroir, on peut s'intéresser à l'épargne et à l'endettement, en se demandant qui, dans les familles parvient à mettre de côté de l'argent

Les variables socio-démographiques sont saisies à l'échelle individuelle

âge, sexe, situation professionnelle, niveau de diplôme, CSP, statut conjugal. Les variables portant sur les conditions de vie sont saisies à l'échelle du ménage : composition du ménage, type de logement, statut d'occupation de celui-ci. On retrouve ici les variables classiques issues du Tronc Commun des Ménages, module de questions portant sur les ménage et les habitants du logement et commun à l'ensemble des enquêtes ménages de l'INSEE.

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

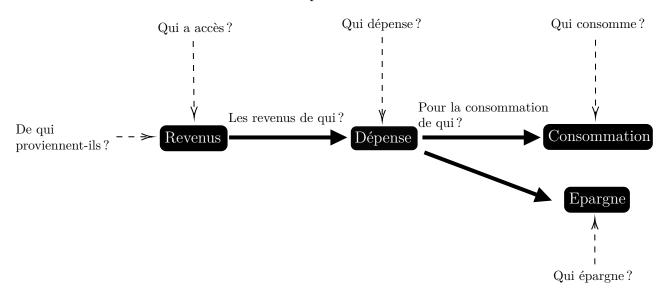


Figure 6 – Saisir l'économie domestique

L'enquête BDF contient spécifiquement des variables économiques : les revenus y sont détaillés (revenus d'activité, du patrimoine, de remplacement et de transferts) sont disponibles à l'échelle individuelle ou à celle du ménage et parfois aux deux. Certaines dépenses sont renseignées à l'échelle individuelle et se rapportent à l'individu qui les a effectué (et renseigné dans son carnet), d'autre sont renseignées à l'échelle du ménage. Le montant consacré à chaque poste de consommation (détaillé au niveau 5 de la nomenclature) est disponible au niveau du ménage. De ce fait, le jeu de donnée de l'enquête contient plusieurs tableaux pour lesquelles l'unité d'observation est soit le ménage, soit l'individu.

[description de ce qui est possible avec l'enquête]

Ainsi, nous avons choisit d'analyser les liens entre revenus et types de consommations pour essayer de saisir le marquage social des revenus au sein des couples en fonction du genre et du statut parental des membres qui les composent. De là

Des "causes communes" aux périmètres plus limités

intro un peu théorique, cause commune blablabla

Dépenses féminines et dépenses masculines

Faute de pouvoir saisir directement l'appartenance de l'argent qui est dépensé dans différents types de consommations, nous en avons chercher des traces dans l'enquête.

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Nous avons ainsi choisi de modéliser l'utilisation de l'argent féminin et de l'argent masculin dans les ménages formés par des couples ayant des enfants à charge. Pour cela nous avons réalisé des régressions sur les différents types de consommations selon les méthodes classiques employés par les travaux sur le sujet (Phipps et Burton, 1998; Roy, 2006). Il s'agit de modéliser la sensibilité de différents types de consommation à l'augmentation des revenus féminin et masculins. Pour chaque type de consommation, agrégé au niveau 2 de la nomenclature, nous effectuons donc une régression linéaire censurée ³ sur le montant qui y est consacré dans laquelle nous introduisons deux termes d'interaction : entre le revenu féminin et le type de configuration familiale d'une part et entre le revenu masculin et le type de configuration d'autre part. Afin de contrôler les différentes différents facteurs influençant la consommation de différents types de biens et de services, nous introduisons dans le modèle la variable codant l'appartenance à des fraction de classe [Voir cah] qui résume de manière synthétique à la fois les positions professionnelles des conjoints, leur niveau de diplôme, l'âge des conjoints, le niveau de vie du ménage, laleur niveau de vie, que le nombre d'enfants dans le ménage. Nous avons ici préféré introduire une variable synthétique de la position sociale au niveau du ménage plutôt qu'un nombre plus important de variables au niveau individuel

Encadré n° 4: Equation du modèle

$$M_k = \alpha + \beta_1 Y_F * T + \beta_2 Y_H * T + \beta_3 T + \beta_4 Y_M + \beta_5 C + \beta_6 N + \beta_7 L + \epsilon$$

avec:

- M_k , le montant dépensé par le ménage pour la consommation de k
- Y_F , les revenus féminin,
- Y_M , les revenus masculins
- Y_M , le revenu disponible du ménage
- T, le type de configuration familiale du méange (traditionelle vs recomposée)
- C, la position sociale du ménage synthétique
- N, le nombre d'enfants du ménage
- L, le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, autre)

Ainsi on peut, à position sociale, nombre d'enfants et statut d'occupation du logement du ménage égaux, comparer l'effet de augmentation du revenu féminin ou

^{3.} Il s'agit d'un modèle de régression de Tobit, adapté aux variables continues pour lesquelles la valeur 0 est sur-représenté et dont la distribution suit une courbe de Gauss

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

masculin sur les dépenses effectuées par le ménage. On effectue un test de Wald sur les coefficient respectifs des revenus masculin et féminin dans les familles traditionnelles et recomposées pour identifier les différences statistiquement significatives. Une différence significative ne signifie pas pour autant que l'argent des femmes ou respectivement des hommes est utilisé pour les dépenses auxquelles elles sont corrélés et consommé par celui ou celle dont provient l'argent. Cela signifie simplement que l'augmentation du revenu masculin ou féminin a des effets sur le montant dépensé par le ménage sur ces différents postes. On ne peut pas par exemple exclure que l'augmentation du revenu féminin dans couple conduisent les couples à modifier l'arrangement économique en lien avec le loyer, par exemple en passant d'un 55%-45% à un 50%-50%, ce qui libereait l'argent masculin qui pourrait être consacré à d'autres dépenses, par exemple en loisir. Ainsi, dans le modèle, l'augmentation du revenu féminin se traduirait par une augmentation des consommations de loisir du ménage, sans pour autant que ce loisir ait été consommé par la femme. Pour autant, la sensibilité des consommations au revenu des hommes et des femmes constitue un bon moyen d'approcher la mise en commun des ressources et le partage des dépenses (Roy, 2006).

L'autre problème de l'utilisation de cette méthode est la linéarisation de l'effet de l'augmentation de revenu. Nous avons chercher à limiter ce problème en utilisant un modèle de tobit plutôt qu'un OLS classique, ce qui permet une meilleur prise en compte de la sur-représentation des valeurs nulles sur certaines dépenses. Or 100 euros de plus n'ont pas nécessairement les mêmes effets lorsqu'on gagne 600 euros par mois que lorsque en gagne 3 000.

[Peut être présenter la régression sur la consommation finale et l'épargne (ci dessous)]

D'une manière générale, on ne peut pas analyser de manière symétrique l'influence de l'augmentation des revenus féminins et des revenus masculins. Ces revenus sont marqués socialement, et ne signifient pas la même chose suivant qu'ils proviennent du travail féminin ou du travail masculin. Ainsi, les revenus masculins ont longtemps été considéré comme les revenus principaux d'un ménage, supposés pouvoir seuls pourvoir aux besoins du groupe familial. A l'inverses les revenus féminins sont considérés comme des revenus d'appoints, complémentaires aux revenus masculins et donc utilisés pour améliorer l'ordinaire. Cela

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Tableau 12 – Regression sur le montant de consommation et d'épargne annuel

	Cons	sommation	Epargne		
Caractéristique	Beta	95% IC	Beta	95% IC	
(Intercept)	8 097***	5 375 - 10 818	-6 568**	-10 4992 636	
n_TYPMEN_newRecomposée	672	-2 379 - 3 724	-1 769	-6 191 - 2 653	
n_FractionClasseClasses populaires urbaines [C6]	8 065***	5798 - 10332	-9 774***	-13 0646 484	
n_FractionClassePetits indépendants [C5]	11 718***	$8\ 921-14\ 515$	-15 948***	-20 07911 817	
n_FractionClassePetits-moyens [C1]	9 087***	$6\ 675-11\ 500$	-8 630***	-12 107 – -5 154	
n_FractionClasseClasses moyennes superieures [C4]	14 000***	11 508 - 16 492	-14 569***	-18 15810 980	
n_FractionClasseClasses superieures pole public [C2]	13 206***	$10\ 363 - 16\ 050$	-14 526***	-18 62710 425	
n_FractionClasseClasses superieures pole privé [C7]	21 390***	$18\ 303 - 24\ 477$	-22 920***	-27 33418 506	
NENFANTS	2 360***	1753 - 2967	1 578***	$705 - 2\ 451$	
STALOGAutre	-704	-4 801 – 3 393	272	-5 639 - 6 182	
STALOGLocataire	4 778***	3 188 - 6 367	-6 717***	-9 0154 419	
$n_REVENUS_F : n_TYPMEN_newTraditionelle$	36***	32 - 40	50***	44 - 56	
n_REVENUS_F :n_TYPMEN_newRecomposée	43***	30 - 56	52***	34 - 71	
n_TYPMEN_newTraditionelle :n_REVENUS_H	23***	21 - 25	56***	53 - 59	
n_TYPMEN_newRecomposée :n_REVENUS_H	21***	14 - 28	53***	43 - 63	

¹ p < 0.05; p < 0.01; p < 0.001

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ : ménages formées par des couples dont au moins l'un des membres est un adulte agé de 25 à 56 ans et vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans (N=4287).

explique pourquoi lorsque les dépenses sont différemment sensibles aux revenus des hommes et des femmes, elles sont en général, plus sensibles aux revenus féminins qu'aux revenus masculin. Cela est d'autant plus vrai pour les postes de dépenses dont part dans le budget augmente avec le niveau de vie : les transports, les loisirs et la culture, les restaurants et hôtels ainsi que les biens et services divers. C'est aussi le cas du logement qui représente une part importante des budgets des ménages pauvres et plus faible pour les ménages aisées, mais dont le montant des dépenses augmente rapidement avec le revenu. Le corollaire est en revanche que si la consommation est moins sensible aux revenus masculins, c'est alors que l'épargne augmente quand le revenu masculin augmente.

Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles traditionelles

Dans les familles recomposées, certains de ces postes budgétaires significativement plus sensibles à l'augmentation des revenus féminins dans les familles traditionnelles voient l'écart de sensibilité se creuser. C'est le cas pour le logement, les restaurants et hôtels, les loisirs et la culture ainsi que les biens et services divers. Ainsi, ces dépenses apparaissent comme des dépenses féminines dans l'ensemble des ménages formés par des couples vivants avec des enfants, mais plus fortement dans les ménages recomposées. Ces

² IC = intervalle de confiance

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

dépenses apparaissent ainsi moins partagées dans les familles recomposées que dans les familles traditionnelles. En ce qui concerne le poste de logement, il englobe ici les

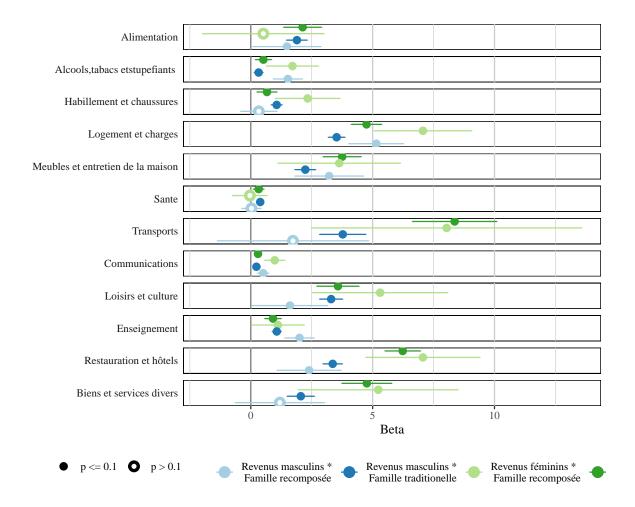


Figure 7-Sensibilit'e des différents types de consommation aux revenus féminins et masculin dans les familles traditionelles et recomposées

Dans les familles recomposées, comme dans les familles traditionnelles certains postes de dépenses apparaissent plus ou moins sensibles que d'autres à l'augmentation des revenus féminins ou respectivement masculins. Il y a d'abord les postes de dépenses qui apparaissent aussi sensibles aux revenus de l'homme qu'aux revenus de la femme dans les familles traditionnelles comme dans les familles recomposées. C'est le cas de la santé pour laquelle la différence de sensibilité n'est pas significative entre les revenus féminins et masculins dans le premier cas comme dans le second. C'est également le cas pour les dépenses d'enseignements et les dépenses de communication. Pour ces dépenses, il s'agit principalement de tarifs forfaitaires : prix d'une consultation chez un médecin, coût d'un abonnement téléphonique, tarif de l'étude après l'école. Ces dépenses sont d'une manière

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

générale peu sensibleS aux revenus. Elles représentent certes une part assez faible du budget des ménages (chiffres issues du tableau structure budgétaire) mais leur montant n'augmente que très peu avec l'augmentation du revenu (en particulier pour la santé et les communications). On a donc ici à faire à des dépenses probablement assez fixes. Il en va de même pour les dépenses pour les dépenses d'alcool, de tabac et de stupéfiant, qui, du fait du pouvoir addictif, peuvent également s'apparenter à des dépenses fixes.

D'autres dépenses ne sont pas significativement sensibles aux revenus féminins ou masculins dans les familles traditionnelles mais le sont dans les familles recomposées. C'est le cas des dépenses d'habillement, qui semblent ainsi faire partie du champ des dépenses communes dans les familles traditionnelles : un euro supplémentaire gagné par un homme a le même effet sur ces dépenses qu'un euros supplémentaire gagner par une femme. A l'inverse, dans les familles recomposées, cents euros supplémentaire gagné par une femme fait augmenter de 3 euros le budget annuel consacré aux vêtements, alors que les revenus masculins n'ont pas d'influence significative sur les dépenses de vêtement et chaussures. Il semble donc que le partage des dépenses d'habillement ne soit pas fréquente dans les familles recomposée. Ces postes de dépenses étant, en partie au moins, dédiés aux enfants, on peut penser que ce qui joue ici est lié au statut de parent ou de beau-parent. Ainsi, il semble que les charges que représentent les vêtements et chaussures soient portées par les femmes, plus probablement les mères dans les familles recomposées.

D'autres dépenses sont significativement sensibles aux revenus féminins par rapports aux revenus masculins dans les familles traditionnelles, mais cette différence n'est pas significative dans les familles recomposées : il s'agit des dépenses en matière d'alimentation et de transport, qui représentent deux des plus gros postes des dépenses des ménages, mais aussi de meubles et d'entretien courant du logement. Cela semble s'expliquer par la variance très importante des coefficients estimés pour les revenus masculins et surtout féminins pour ces dépenses dans familles recomposées. Les effectifs de ménages dont la configuration familiale est recomposée sont en effet bien plus faibles que ceux des familles traditionnelles, il est donc normal que les intervalles de confiances des coefficients estimés par les modèles soient plus étendus. Cependant, cela pourrait aussi s'expliquer par des pratiques différentes des hommes et des femmes en fonction de leur statut de parent ou de beau-parent.

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques

Pour essayer de comprendre à quoi sont dues ces variations de sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculins dans les familles recomposées, nous avons procédé à une modélisation similaire sur la sous-population des ménages aux configurations familiales recomposées. Cependant fois-ci au lieu des interactions précédentes nous introduisons deux autres interactions, d'une part une entre les revenus féminins et l'existence d'enfants de la femme dans le ménage et d'autre part les revenus masculins et l'existence d'enfants de l'homme dans le ménage. Il s'agit ici de saisir les conditions de possibilité de la participations économique des pères, des beaux-pères, des mères et des belles-mères aux différentes "charges du ménage".

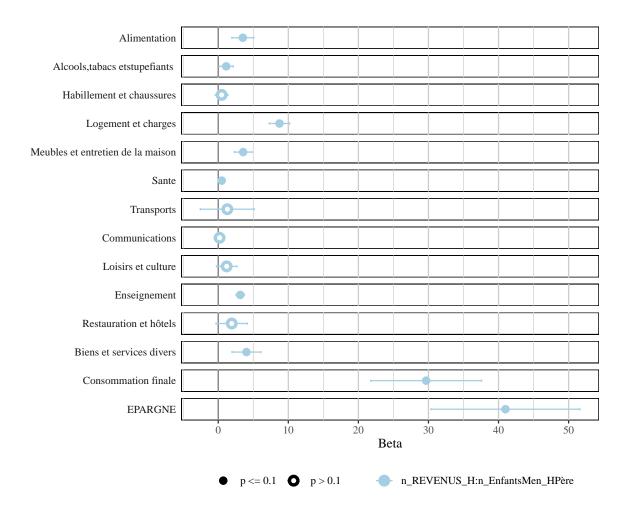


FIGURE 8 – Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin en fonction du statut parental dans les familles recomposées

Ainsi, on observe

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Comme on pouvait s'y attendre, les postes des dépenses aussi sensibles aux revenus masculins et qu'aux revenus féminins dans les familles recomposées ne présentent pas de différences significatives suivant le statut parental. En ce qui concerne l'alimentation, la santé, le tabac, l'alcool et les stupéfiants, l'enseignement, l'argent des pères, des mères, des belles-mères et des beaux-pères sans enfants a un effet similaire sur les dépenses.

D'autres postes de dépenses sont marqués par le genre de l'individu dont provient le revenu, mais assez peu par son statut parental. C'est le cas des dépenses en matière de vêtement et de chaussures et de biens et de restauration et hôtel qui sont avant tout des dépenses liée aux revenus féminin, et assez peu au revenu masculin dans les familles recomposées.

Aucun des postes de dépenses n'est sensible seulement au statut parental et non au genre. Tous les autres postes budgétaires sont à la fois sensible au genre et au statut beau-parental de la personne dont provient les revenus. Par exemple, la consommation en loisir et culture est surdéterminée par le revenu des mères, et celle en communication par le revenus des belles-mères sans enfants.

En ce qui concerne le logement on observe un effet intéressant. Dans les familles recomposées, les revenus féminins paraissaient déterminer plus fortement que les revenus masculins les dépenses en matière de logement. Cependant, on voit qu'en différenciant ceux-ci en fonction du statut parental, on observe une sous-détermination des dépenses de logement par les revenus des beaux-pères sans enfants, la ou les coefficient ne sont pas significativement différents pour les belles-mères sans enfants, les mères et les pères. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela. D'une part, les recompositions familiale peuvent donner lieu à emménagement d'un des conjoint-e-s, plus probablement celui ou celle qui n'a pas d'enfants, au domicile de l'autre, sans que cela ne donne lieu a un partage des charges locatives. Cependant, on devrait donc observer le même effet pour les belles-mères. Or ce n'est pas le cas. Ceci semble indiquer que les revenus des belles-mères déterminent tout autant les dépenses en matière de logement que celles des pères, là ou dans les couples constituée d'une femme ayant des enfants et d'un homme n'en ayant pas, seuls les revenus de cette dernière détermine les dépenses en matière de logement.

Pour les biens et service divers, les revenus des pères ont plus d'effet que les revenus des beaux-pères et les revenus des mères on plus d'effet que les revenus des belles

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

mères. Il semble donc la consommation en biens et services divers soit liée au fait d'avoir des enfants. Les biens et services divers contiennent en effet les services de garde qui peuvent représenter un poste de consommation non-négligeable, et qui expliquerait que les revenus des parents soit sur-déterminants dans ce type de dépenses. En revanche, ce sont bien les revenus des mères qui déterminent le plus fortement ce type de consommation. Cela rejoint les analyses selon lesquelles les services payants permettant de réduire le travail domestique effectué gratuitement par les femmes dans les familles est un "bien supérieur féminin". En l'occurrence, la garde d'enfant, si elle est une affaire de parent, reste surtout une affaire de mères. On peut ainsi penser que si les pères de famille recomposée y ont plus recours que les beaux-pères, ils peuvent néanmoins compter sur leur conjointe, même lorsque celle-ci n'as pas d'enfants, pour effectuer une partie du travail domestique et parental. Il est en revanche moins probable que les mères de famille recomposées puissent faire reproser une partie de ce travail sur leur conjoint, en particulier lorsque celui-ci n'as pas lui-même d'enfant.

Conclusion

Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations

Des couples plus homogames mais tout aussi inégalitaires

Les moments de séparation, parce qu'ils sont des moments de comptabilité concrête, permettent d'objectiver les effets différenciés de la conjugalité et de la parentalité sur les hommes et les femmes (**Tibunal?** des couples). Après la rupture, les femmes ayant le plus souvent la garde des enfants, ces différences entre ex-conjoints s'accentuent (**ref?**?). [Revue de littérature plus détaillée sur ces deux aspects.]

On l'a vu, les couples formant des ménages à la configuration familiale recomposée sont moins souvent homogames si l'on regarde leur niveau de diplôme, mais il le sont plus souvent que les autres couples si on regarde leur position professionnelle. Ainsi on pourrait s'attendre à ce que ces couples, qui se forment plus fréquemment sur leur lieu de travail [retrouver la ref], aient des revenus plus proches que les couples formés plus tôt dans les trajectoires individuelles.

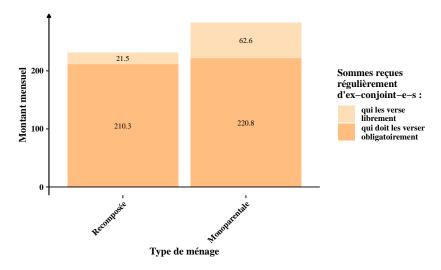
Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

graph sur les inégaliéts de revenus

Renforcées par une plus faible contribution des ex-conjoints

Seuls 16% des parents de familles monoparentales se voient verser régulièrement une somme d'argent par leur ex-conjoint-e. Dans les familles recomposées, ce chiffre n'est pas significativement différent : dans 15,9% d'entre elles, au moins un des deux membres du couple reçoit régulièrement un versement d'argent de la part de son ex-conjoint (Tableau annexe??). Il n'est malheureusement pas possible de distinguer les situations en fonction des caractéristiques sociales et de la situation économique de ces ex-conjoints, sur lesquels l'enquête ne renseigne pas.

En revanche, le montant de ces versements réguliers apparaissent plus faibles dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales. Le graphique ci-dessous présente le montent mensuel moyen versé par les ex-conjoints aux ménages en fonction de leur configuration familiale.



On observe un plus faible montant reçu de la part les ex-conjoint-e-s dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales : on passe d'un montant moyen de 296,2 euros par mois dans les familles monoparentales à 231,8 euros par mois dans les familles recomposées, soit une différence de 64,4 euros. Cette différence tient à la part de ces montants qui est versé librement par les ex-conjoint-e-s. Elle est en effet trois fois et demi plus faible dans les familles recomposée que dans les familles monoparentales. En revanche la différence pour les montants versés obligatoirement n'est pas significative. On ne peut pas, ici non plus, croiser ces résultats avec les caractéristiques des ex-conjoint-e-s. D'une

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

part, puisque les montants des pensions versées obligatoirement aux parents de familles recomposées ou monoparentales sont proches, cela signifie donc que, assez probablement, les ex-conjoint-e-s débiteurs et débitrices de ces pensions ont, ou du moins, avaient au moment du jugement établissant le montant de ces pensions, des situations économiques comparables. D'autre part, cela signifie que la demande de révision du montant des pensions au moment de la remise en couple du parent créancier reste une pratique rare.

Des inégalités de consommations à l'intérieur des ménages

Pris ensemble, les inégalités de revenus entre hommes et femmes, en particulier entre mères et beaux-pères, et la participation commune plus restreinte aux charges du ménages sont de nature à produire des inégalités de consommations à l'intérieur du ménage. Pour approcher ces inégalités de consommation nous avons chercher à individualiser certaines dépenses et consommations. En ce qui concerne les enfants, un certain nombre de postes de dépenses sont, dans la nomenclature des produits, spécifiques aux enfants, même s'il n'est pas possible de savoir à quels enfants elles bénéficient. Il s'agit des dépenses de garde d'enfants, d'habillement, des frais scolaires, des jouets, de l'équipement spécifique et de l'alimentation spécifique. Dans l'enquête budgets de familles en 2011, ces dépenses représentaient 13,6% du budget des ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans (Hotte?). Cependant, dans le fichier de production et de recherche (FPR) de 2017 sur lequel nous avons travaillé, les postes de dépenses ont été agrégés au niveau 5 de la nomenclature. Ainsi seuls les jouets, les frais scolaires et les dépenses d'habillements sont effectivement imputable à la présence d'enfants. Parmi celles-ci nous avons choisit de nous concentrer sur les dépenses d'habillement. En effet, les dépenses scolaires varient très fortement selon l'âge des enfants et sont partiellement déterminées par l'existence de tarif sociaux pour certains type de consommation comme les repas scolaires, l'étude, ou l'inscription dans certains établissement privés. Ainsi elles sont, réglementairement, déterminées par le niveau de vie du ménage de sorte que pour les enfants les plus jeunes à niveau de vie du ménage égal, ce poste de consommation est difficilement interprétable. Les dépenses en matière de jouets ne nous paraissaient pas non plus .../ Les dépenses en vêtements et chaussures nous ont en revanche paru être un bon indicateur pour approcher la consommation des enfants dans le ménage. D'une part, les vêtements ont été considéré comme un bon indicateur du niveau de vie individuel. En effet, selon l'hypothèse de

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Rothbarth (1943), les vêtements d'adultes sont des biens individuels : ils ne sont peu substituables entre hommes et femmes et ne sont pas adaptés aux enfants. Selon cette hypothèse le niveau de vie est une fonction des dépenses de vêtements pour adultes. Cependant, à la différence des vêtements pour adultes, les vêtements d'enfants ne sont pas des biens individuels purs, ils ne peuvent certes pas être portés par plusieurs individus en même temps, mais ils ne sont pas exclusifs: ils peuvent être portés par différents membre d'un fratrie au fur et a mesure que les uns et les autres grandissent. Ainsi, les dépenses en vêtement ne croissent pas proportionnellement aux nombre d'enfants, mais sont modéré par le nombre d'enfants de fratrie et l'âge de ces enfants. Pour autant, les vêtements représentent aussi une consommation ostentatoire, par laquelle les individus se forgent un "corps de classe" [Bourdieu distinction, Nicolas HERPIN, « L'habillement, la classe sociale et la mode », Économie et statistique, n° 188, pp. 35-54, 1986, Le Witta Béatrice]. Les parents modèlent ainsi le corps et l'apparence de leur enfants dès le plus jeune âge [COURT Martine, MENNESSON Christine, SALAMéRO Émilie et al., « Habiller, nourrir, soigner son enfant : la fabrication de corps de classes », Rech]. [pe ajoutr un truc sur le fai que c'est des dépenses que les enfants consomment mais qui en disent bcp plus sur l'appartenance sociale des parents, parce que les jeunes enfants ne choissisent pas leur vetement, plutôt ils s'en foutent]

Encadré n° 5: Les dépenses de vetements et chaussure dans l'enquête

blablabla sur comment elles sont mesurées, uniquement pour les enfanst de moins de 14 ans, donc on loupe toute une partie, les limites

Parmi les ménages formés par au moins un adulte âgé de 25 à 65 ans et vivant avec au moins un enfant de moins de 13 ans, les familles traditionnelles dépensent en moyenne 610 euros en vêtements pour enfants de moins de 13 ans et nourrissons par ans contre 502 euros dans les familles recomposées. Cette différence paraît *a priori* importante quand on sait que les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants. Cependant, on raisonne ici en valeur absolue dépensée dans ce type de consommation, qui dépend donc des revenus du ménage et du nombre d'enfants. Le tableau suivant présente les résultats d'une régression effectuée sur le montant annuel dépensé en vêtement et chaussures par enfant de moins de 13 ans vivant dans le ménage. Afin d'observer l'effet de la configuration familiale sur ces dépenses spécifiques aux vêtements nous avons introduit dans le modèle des variables

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

quantifiant la taille de la fratrie étendue, c'est-à-dire le nombre d'enfants vivants dans le ménage mais aussi hors de celui-ci, ainsi que la moyenne de l'âge des enfants vivants dans le ménage. Pour saisir ces logiques de distinctions, nous introduisons également la variable synthétique de position sociale [ref ACM tableau]. Enfin, pusique nous travaillons ici sur les dépenses liée à la consommation des enfants, nous avons distingué les ménages à la configuration familiale recomposée selon que les couples qui les forment ont ou non des enfants communs.

Tableau 13 – Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant

Caractéristique	Beta	95% IC	p-valeur
(Intercept)	525	419 - 631	< 0,001
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	7,8	4,5 - 11	< 0,001
Taille de la fraterie	-80	-10852	< 0,001
Age moyen des enfants du ménage	7,4	0,89 - 14	0,026
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C3]	_	_	
Classes populaires racisées [C6]	-146	-24349	0,003
Classes populaires urbaines [C5]	102	28 - 177	0,007
Petits indépendants [C4]	-151	-25843	0,006
Petits-moyens [C1]	123	45 - 201	0,002
Classes superieures pole public [C2]	-23	-120 - 74	0,6
Classes superieures pole privé [C7]	30	-72 - 132	0,6
Configuration familiale du ménage			
Traditionelle	_	_	
Monoparentale	96	27 - 165	0,006
Recomposée sans enfants communs	-133	-278 - 12	0,072
Recomposée avec enfants communs	48	-63 - 159	0,4
Complexe	-140	-286 - 6,3	0,061
Couple sans enfant			
Personne seule			

¹ IC = intervalle de confiance

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Franceformé par au moins un adulte agé et 25 à 65 ans et ayantà charge au moins un enfant de moins de 14 ans (N=4677).

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 100 euros du niveau de vie mensuel fait augmenter les dépenses anuelles en vetements et chaussures par enfants de 7,4 euros

On observe donc que le montant dépensé par enfant pour l'achat de vêtements et de chaussures est significativement lié au niveau de vie, à la taille de la fratrie (p < 0,001) et à l'âge moyen des enfants du ménages (p < 0,05). Ainsi les dépenses en vêtements par enfant augmentent avec le niveau de vie mensuel et l'âge des enfants, mais diminue assez fortement quand la taille de la fratrie augmente. Toutes choses égales par ailleurs un enfant supplémentaire fait baisser la consommation de vêtement par enfant de 80 euros par ans. Cela confirme donc les économies d'échelles réalisées sur les vêtement par l'utilisation successive de vêtements par les enfants. On observe, à niveau de vie égal, des logiques de classe. Les dépenses les plus importantes en vêtement ne se situent pas en haut de hiérarchie sociale mais dans les classe populaires urbaines et petits-moyens. blabla

Chapitre 2. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

distinctions, vêtement neufs vs réutilisation vs normes de genre et échange des vêtements.

Ainsi, toutes choses égale par ailleurs, les familles recomposées sans enfants commun dépensent 133 euros de moins en vêtement par enfants et par année (au seuil de significativité de 90%) que les familles traditionnelles. A l'inverse les familles recomposées avec des enfants communs ne dépensent pas significativement plus ou moins d'argent pour la consommation de vêtements que les familles traditionnelles. Ainsi à niveau de vie, appartenance de classe, taille de la fratrie, âge moyen des enfants égaux, un enfant dans une famille recomposée sans enfants commun consomme moins de vêtement par ans qu'un enfant de famille traditionnelle. Une des limites importantes de ce résultats tient au fait que les vêtements pour enfants ne sont pas seulement échangeables aux sein d'une fratrie, ils peuvent être donnés entre parents

conclusion

synthèse des résultats

Limites des résultats : - plutôt des trace que des trucs démontré, invite a faire des éthnographies sur le sujet - Effectifs trop faible pour croiser avec la position sociale, ce qui est dommage, parce que c'est des rapport à l'argent différents : est ce que lorsque les les budgets sont plus contraint, on a aussi une mise en commun plus importante, ou au contraire est ce que chaque conjoint fait plus attention à son argent

Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif

Ainsi, si les beaux-parents contribuent financièrement moins à l'entretien des enfants de leur conjoint que ne le feraient des parents, cela ne signifie pas pour autant qu'aucune forme de parenté pratique ne se construit entre beaux-parents et beaux-enfants. La notion de parenté pratique, telle que définie par Florence Weber, dépasse largement les simples transferts financiers pour englober une variété de pratiques sociales, économiques et affectives qui structurent la vie quotidienne des familles. Weber (2002) souligne que la parenté pratique se manifeste par des échanges de services, des soutiens émotionnels et des interactions quotidiennes qui cimentent les relations familiales. Par exemple, les soins apportés aux enfants, l'accompagnement des personnes âgées, l'aide apportée lors d'évènements importants de la vie ou même les simples actes de solidarité entre membres de la famille sont autant de manifestations de la parenté pratique. En ce sens, la dimension matérielle de la parenté ne peut être réduite à de simple transferts financiers. Ainsi, les arrangements économiques au sein des familles ne doivent pas être envisagé comme purement monétaires. Comme le souligne (Bessières?), ces arrangements englobent un ensemble de pratiques et de contributions qui vont bien au-delà des simples transferts financiers. Ils incluent notamment les tâches ménagères, les soins aux enfants, les services rendu entre membre de la famille, tels que la garde d'enfants ou l'aide aux travaux ménagers.

Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique

Historiquement, la statistique publique s'est plutôt orienté vers la production de données permettant le calcul de grands agrégats macroéconomiques, tels que le PIB, le chômage ou l'inflation. A partir du milieu du 20e siècle, le tournant microéconomique l'importance des dynamiques internes des ménages. Cette évolution a permis de dévoiler la complexité des activités non rémunérées et leur rôle crucial dans le fonctionnement de la société.

Les enquête Emploi du Temps font figures de pionnières de ce point de vu. Leur ancêtre, l'enquete Budget-Temps, conduite pour la première fois par l'INED en 1948 se donnait pour objectif de savoir ce que la formation d'un enfant "coûte à la société en heures de travail" (Fouquet? et Charraud, 1989, p. 54). A ce moment, seules les femmes mariées sont interrogées, ce qui exclue de fait toute analyse sur la répartition de la charge de travail domestique au sein de la famille. Cependant, ces premiers enquêtes, entre préoccupation pour la natalité et la pénurie, posent les bases d'une réflexion sur la reproduction de la force de travail. Avec la mise en place des enquêtes emploi du temps telles qu'on les connait aujourd'hui, en

À travers la collecte minutieuse de données via des journaux de bord, où les participants consignaient leurs activités heure par heure, souvent sur une période d'une semaine, ces enquêtes ont permis de rendre visible l'invisible.

Le travail domestique, longtemps relégué dans l'ombre des statistiques économiques traditionnelles, a commencé à attirer l'attention pour plusieurs raisons. Le mouvement féministe des années 1970 a joué un rôle crucial en soulignant l'invisibilité et la non-reconnaissance du travail domestique, majoritairement effectué par des femmes. Ces activités, bien que non rémunérées, contribuent de manière essentielle au bien-être familial et social. Parallèlement, l'économie du bien-être a progressivement reconnu que les tâches domestiques, telles que la cuisine, le nettoyage et la garde des enfants, soutiennent la main-d'œuvre rémunérée et constituent une part significative de l'économie globale.

Dans les décennies suivantes, les enquêtes emploi du temps ont été intégrées dans

Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif

les programmes réguliers des instituts de statistiques de nombreux pays. Cette intégration a permis de quantifier le travail domestique, proposant ainsi des mesures pour son inclusion dans des indicateurs économiques tels que le PIB. De plus, ces enquêtes ont révélé des tendances sociétales majeures, comme l'augmentation du temps consacré aux loisirs, la participation croissante des femmes au marché du travail, et les changements dans la structure et la dynamique des ménages.

Les résultats des enquêtes emploi du temps et l'attention accrue portée au travail domestique ont eu des impacts significatifs sur plusieurs plans. Les données collectées ont alimenté les politiques publiques visant à promouvoir l'égalité des genres, comme les congés parentaux et les services de garde d'enfants subventionnés. Elles ont également servi la recherche académique, permettant d'étudier les relations entre le travail rémunéré et non rémunéré, la santé mentale et physique, et la satisfaction de vie. En outre, la reconnaissance de la valeur du travail domestique a engendré des débats sur la rémunération et la protection sociale des travailleurs domestiques.

L'intérêt croissant de la statistique publique pour les dynamiques des ménages, à travers les enquêtes emploi du temps et l'évaluation du travail domestique, représente une avancée significative vers une compréhension plus holistique de l'économie et de la société. Cette démarche a permis de mieux apprécier la contribution des activités non rémunérées, informant ainsi des politiques visant à améliorer le bien-être et l'égalité au sein des ménages. En reconnaissant l'importance du travail domestique, la statistique publique a contribué à une vision plus inclusive et équilibrée de l'économie.

Encadré n° 6: Le travail domestique dans l'enquête Budget de famille (2017)

Dans l'enquête Budget de famille (2017), un module portant sur les activités domestique est prévu. L'individu répondant aux question de l'enquêteur ou l'enquêtrice est interrogé sur la participation des différents membres du ménage au travail domestique et parental la semaine précédant l'entretient. La période d'observation est donc la même que celles des dépenses. Les variables issues de ces réponses sont ainsi renseignées dans la table de données sur les dépenses individuelles. En revanche ce module de question n'est posé qu'à la moitié des ménages, séléctionnés au hasard, réduisant ainsi la taille de l'échantillon sur lequel nous travaillons dans cette partie. De plus, pour une raison que nous ignorons et qui n'est pas explicitée dans la documentation de l'enquête, parmi les ménages ayant des enfants cohabitant, les items relatifs au travail parental (aide scolaire aux enfants et habillage des enfants) ont un nombre très élevé de valeurs manquantes. Ceci explique pourquoi les p-valeurs calculées sur les tests du Chi^2 sont en général plus élevées.

S'occuper des dépenses courantes : une affaire de mères

Le tableau présente les résultats d'une régression logistique sur le sexe du répondant au questionnaire, celui qui se désigne comme connaissant le mieux le budget du ménage parmi les ménages formés par des couples, qu'ils aient ou non des enfants. Les coefficients rapportés incluent les rapports de cotes (OR) et les intervalles de confiance à 95% (IC) pour chaque caractéristique, ainsi que les p-valeurs pour évaluer la signification statistique des résultats.

[REGRESSION SUR LE SEXE DU REPONDANT]

Le niveau de vie (NVIE) a un OR de 1,00, indiquant qu'il n'a pas d'impact significatif sur le sexe du répondant, avec une p-valeur de 0,12. Cela signifie que le niveau de vie n'est pas un facteur déterminant pour savoir si le répondant est un homme ou une femme.

Les différentes classes sociales montrent des variations intéressantes lorsqu'elles sont comparées aux classes moyennes supérieures (C3), qui servent de modalité de référence. Les classes populaires racisées (C6) ont un OR de 0,84, mais ce résultat n'est pas significatif (p=0,11). Les classes populaires urbaines (C5) ont un OR de 1,22, suggérant une probabilité plus élevée que le répondant soit une femme, avec un résultat significatif (p=0,018). Les petits indépendants (C4) montrent un OR de 1,16, mais ce résultat n'est pas

significatif (p=0,24). Les petits-moyens (C1) ont un OR de 1,35, indiquant une probabilité significativement plus élevée que le répondant soit une femme (p<0,001). Les classes supérieures du pôle public (C2) n'ont pas de différence significative avec la modalité de référence, avec un OR de 1,03 et une p-valeur de 0,80. Enfin, les classes supérieures du pôle privé (C7) ont un OR de 0,79, indiquant une probabilité significativement plus faible que le répondant soit une femme (p=0,015).

Pour ce qui est du type de ménage et du sexe, les modalités comparées sont "Homme et femme en couple". Une mère en couple a un OR de 1,60, suggérant une probabilité significativement plus élevée qu'une femme soit le répondant (p=0,005). En revanche, un père en couple a un OR de 0,46, indiquant une probabilité significativement plus faible qu'une femme soit le répondant (p=0,002). Les ménages monoparentaux ne sont pas représentés, étant donné que le champ d'étude se concentre sur les ménages formés par des couples.

En conclusion, les résultats montrent que certaines classes sociales influencent significativement la probabilité que le répondant au questionnaire soit une femme. Les classes populaires urbaines et les petits-moyens sont plus susceptibles d'avoir une femme comme répondant, tandis que les classes supérieures du pôle privé et les configurations de père en couple sont moins susceptibles d'avoir une femme comme répondant. Le niveau de vie, quant à lui, n'a pas d'impact significatif sur le sexe du répondant.

Prise en charge du travail domestique

Une charge de travail domestique a priori mieux répartie entre hommes et femmes

Cadolle

Le tableau ci-dessous le taux de participations des hommes et des femmes au travail domestique et parental la semaine ayant précédé l'entretien. Il distinguent différentes activités domestiques en déclinant différentes taches.

Tableau 14 – Implication dans le travail domestique et parental en fonction configuration familiale et du sexe

	\mathbf{Homme} (46%)						Femme (54%)	
	Traditionelle (84%)	Recomposée (11%)	Monoparentale (5,1%)	p-valeur	Traditionelle (72%)	Recomposée (9,3%)	Monopar (18%	
Activité effectuée la s	semaine de l'enc	quête (en %)						
Aide scolaire aux	26	24	22	0,9	36	33	25	
enfants,								
Bricolage,	47	44	33	0,060	10	12	15	
Habillage des	72	70	100	0,065	89	90	84	
enfants,								
Courses,	63	70	88	< 0,001	88	89	93	
Cuisine du	55	56	95	< 0,001	93	91	96	
quotidien,								
Cuisine de	11	8,9	18	0,073	22	23	14	
récéption,								
Menage,	44	54	88	< 0,001	90	90	95	
Jardinage,	31	26	22	0,2	19	15	14	
Repassage,	9,7	13	26	< 0,001	57	49	54	
Vaisselle,	52	53	75	0,001	82	78	89	
Effectifs,	1 673	253	124		1 673	263	870	
(non-pondérés)								
¹ test du Chi ² avec la co	orrection du second	l ordre de Rao &	Scott					

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires avec au m

Lecture : 47% des hommes vivants en famille traditionelle ont fait du bricolage la semaine de l'enquête.

En ce qui concerne la plus part des taches domestique et parentales, les femmes vivants en familles traditionnelles et recomposées apparaissent impliquées dans des proportions similaires. Le variations significatives d'implications des femmes dans le travail domestique et parental tiennent en général à la situation de monoparentalité par rapport à la vie en couple. Les femmes vivant en famille recomposée apparaissent cependant légèrement mais significativement moins impliquées dans le repassage (elles sont seulement 49% a avoir repasser des vêtements la semaine de l'enquête contre 57% des femmes vivant en famille traditionnelle et 54% des femmes vivants en famille recomposée). En revanche les hommes vivants en familles recomposées apparaissent plus impliqués dans certaines tâches que ceux vivants en famille traditionnelles. Ils sont en effet plus nombreux à avoir

fait du repassage (13% contre 9,4%), des courses (70% contre 63%) ou du ménage (54% contre 44%). La participation féminine sur ces taches ne diffère pas significativement entre familles recomposées et familles traditionnelles. Il semblent donc que les couples formant des ménages recomposées soient plus égalitaires : les hommes y sont légèrement plus engagé dans la prise en charge du travail domestique.

On peut ainsi se demander si l'effet observé n'est pas lié au statut parental. D'une part, la mobilisation légèrement plus forte des hommes sur le travail domestique pourrait être lié aux pères qui ont des enfants issus d'une précédante union et qui, ayant probablement connu une période de monoparentalité avant leur remise en couple ont du assurer eux même, au moins en partie, le travail domestique et parental lié au fait d'élever seul ses enfants. D'autre part, les belles-mères sans enfants sont largement sous-représentées parmi les femmes vivant en famille recomposées, on ne peut donc pas exclure qu'elles soient moins mobilisées que les mères.

[Les parents en font + que dans le familles nucléaires mais moins que dans les familles monoparentales]

Le tableau ci-dessous présente la part de parents vivant en avec au moins un de leurs enfant ayant effectué des taches de travail domestique et parental durant la semaine de l'enquête.

Tableau 15 – Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration familiale

	Traditionelle (78%)	Recomposée (7,5%)	Monoparentale (12%)	Autre (2,1%)	Total (100%)	p-valeur
Activité effectuée la	semaine de l'enc	quête (en %)				
Aide scolaire aux	31	31	25	31	NA	0,6
enfants,						
Bricolage,	29	27	19	21	27	< 0,001
Habillage des	80	83	86	68	NA	0,070
enfants,						
Courses,	76	83	92	77	78	< 0,001
Cuisine du	74	76	96	81	NA	< 0,001
quotidien,						
Cuisine de	16	16	15	8,1	NA	0,3
récéption,						
Menage,	67	74	93	79	71	< 0,001

Tableau 15 – Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration familiale (continued)

	Traditionelle (78%)	Recomposée (7.5%)	Monoparentale (12%)	Autre (2,1%)	Total (100%)	p-valeur
Jardinage,	25	22	16	12	23	<0,001
Repassage,	33	33	48	54	36	< 0,001
Vaisselle,	67	67	86	74	70	< 0,001
Effectifs,	3 346	385	1 000	174	4 905	
(non-pondérés)						
¹ test du Chi ² avec la	correction du second	d ordre de Rao &	Scott			

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ : Parentx agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires et vivant avec au moins un de leurs enfants (N = 4905).

Lecture : 76% des parents vivants en famille traditionelle ont fait les courses au moins une fois durant la semaine de l'enquête.

Sur la majorité des taches, la prise en charge du travail domestique par les parents vivants en famille recomposée apparaît similaire à celle des parents vivants en familles traditionnelle. Cependant, ils sont significativement (p < 0,001) plus nombreux à prendre avoir fait les courses et le ménage au moins une fois la semaine de l'enquête : 83% ont fait les courses contre 76% dans les familles traditionnelles et 74% on fait le ménage contre 67% dans les familles traditionnelles. Ils sont aussi légèrement et moins significativement plus nombreux à avoir aider les enfants (hors aide scolaire, c'est-à-dire habillage, change, bain à manger) que dans les familles traditionnelle, alors même que les enfants y sont en moyenne plus âgés.

La mise au travail domestique des belles-mères

Le tableau suivant présente la participation aux différentes taches des parents et des beaux-parents en fonction de leur sexe dans les familles recomposées. Les effectifs étant très faibles, en particulier pour les belles-mères et les pères, les pourcentages ne sont donc pas interprétables en tant que tels, ils ne sont ici donnés qu'à titre indicatifs pour faciliter la lecture des résultats.

Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif

Tableau 16 – Travail domestique et parental en fonction du statut j

	Avec beaux-enfants (35%)	Avec enfants (22%)	Avec enfants et beaux-enfants (43%)	p-valeur	Avec beaux-enfan
Aide scolaire aux	8,5	40	27	0,087	40
enfants,					
Bricolage,	38	49	46	0,5	11
Habillage des	43	73	74	0,2	65
enfants,					
Courses,	63	80	71	0,2	85
Cuisine du	55	60	55	0,9	92
quotidien,					
Cuisine de	11	12	5,9	0,4	27
récéption,					
Menage,	57	55	51	0,8	85
Jardinage,	18	29	31	0,2	17
Repassage,	18	9,6	10	0,2	45
Vaisselle,	57	57	49	0,6	73
Effectifs,	99	46	108		32
(non-pondérés)					
1 test du Chi² avec la c	correction du second ordre o	de Rao & Scott			

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires recomposé

On peut ainsi observer un écart, le plus souvent significatif, entre hommes et femi

environ 90% des femmes, qu'elles soient et mères ou belles-mères ont fait au moins une fois les courses, le ménage ou la cuisine du quotidien durant la semaine qui précède l'enquête, contre 74% des pères et 68% des beaux-pères pour les courses , 52% des pères et 54% des beaux-pères pour le ménage et 57% des pères et 55% des beaux-pères pour la cuisine du quotidien.

Les beaux-pères prennent visiblement moins en charge le travail domestique que les pères.

— discussion tabet

Substitution travail domestique des belles-mères à des services marchands dans lorsque les pères sont les plus riches

Ces mécanismes ne jouent pas de manière uniforme selon les classes sociales. Le tableau présente les résultats d'une régression linéaire de Tobit sur les dépenses par enfant pour la garde d'enfant effectuées par le ménage. L'intercept est de -2296, indiquant une réduction significative des dépenses de garde d'enfant sans la prise en compte des autres variables. Le niveau de vie mensuel a un coefficient de 10, montrant qu'une augmentation de 100 euros du niveau de vie mensuel se traduit par une augmentation de 10 euros des dépenses de garde d'enfant, ce qui est significatif.

Tableau 17 – Regression sur les dépenses de garde d'enfant du ménage

Caractéristique	Beta	95% IC	p-valeur
(Intercept)	-2 296	-2 7921 800	< 0,001
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	10	3,1 - 18	0,005
Taille de la fraterie	220	126 - 313	< 0,001
Age moyen des enfants du ménage	-62	-9034	< 0,001
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C3]	_	_	
Classes populaires racisées [C6]	-1 499	-3 426 - 428	0,13
Classes populaires urbaines [C5]	-381	-72537	0,030
Petits indépendants [C4]	-192	-674 - 291	0,4
Petits-moyens [C1]	-409	-845 - 27	0,066
Classes superieures pole public [C2]	346	60 - 633	0,018
Classes superieures pole privé [C7]	781	$508 - 1\ 055$	< 0,001
n_TYPMEN_sexe			
Mère et père en couple	_	_	
Mère célibataire	314	-4,7 - 633	0,053
Père célibataire	354	-147 – 856	0,2
Mère en couple	-267	-1 233 - 699	0,6
Père en couple	905	$155 - 1\ 656$	0,018
Homme et femme en couple			
Homme célibataire			

 $^{^{1}}$ IC = intervalle de confiance

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Franceformé par au moins un adulte agé et 25 à 65

ans et ayantà charge au moins un enfant de moins de 14 ans (N = 4677).

Lecture:

La taille de la fratrie affiche un coefficient de 220, suggérant que chaque enfant supplémentaire augmente les dépenses de 220 euros, une relation hautement significative. En revanche, l'âge moyen des enfants du ménage a un coefficient de -62, indiquant une diminution de 62 euros par année supplémentaire de l'âge moyen des enfants, également significatif.

Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif

Pour les fractions de classe, les classes moyennes supérieures (C3) servent de modalité de référence. Comparées à cette modalité, les classes populaires racisées (C6) présentent un coefficient de -1499, mais cette relation n'est pas statistiquement significative. Les classes populaires urbaines (C5) ont un coefficient de -381, ce qui est significatif et montre une diminution des dépenses. Les petits indépendants (C4) affichent un coefficient de -192, sans signification statistique, tandis que les petits-moyens (C1) ont un coefficient de -409, proche de la signification. Les classes supérieures du pôle public (C2) et du pôle privé (C7) ont des coefficients de 346 et 781 respectivement, indiquant des augmentations significatives des dépenses. Les classes supérieures du pôle privé dépensent significativement plus que celles du pôle public.

Pour les types de ménage et le sexe, les mères et pères en couple servent de modalité de référence. Les mères célibataires montrent une tendance à dépenser plus avec un coefficient de 314, proche de la signification statistique, tandis que les pères célibataires ont un coefficient de 354, ce qui est significatif. Les mères en couple ont un coefficient de -267, sans signification statistique, tandis que les pères en couple présentent un coefficient de 905, indiquant une augmentation significative des dépenses. Les pères célibataires et les pères en couple dépensent plus significativement que les mères célibataires et les mères en couple respectivement.

En résumé, les résultats soulignent l'impact significatif du niveau de vie, de la taille de la fratrie, de l'âge des enfants, des différentes classes sociales et des configurations familiales sur les dépenses de garde d'enfant par ménage. Les différences entre les coefficients des différentes modalités de ces variables offrent une vision détaillée de la façon dont chaque facteur contribue aux variations des dépenses de garde d'enfant. Comparés à la modalité de référence, les coefficients révèlent des variations significatives entre les classes sociales et les types de ménage, en particulier pour les classes supérieures du pôle privé et les pères célibataires ou en couple, qui dépensent significativement plus pour la garde d'enfant.

Chapitre 3. Des belles mères au travail reproductif

Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre monoparentalité et recompositions familiales

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

??

Des remises en couple encadrées par l'Etat?

Judiciarisées, les divorces et les séparations impliquants des enfants semblent davantage encadrées par les institutions que les remises en couples. Les recompositions familiales se passent souvent, dans un premier temps au moins, loin des yeux de la justice. Pour autant, les CAF et le fisc ont les yeux rivés sur ces remises en couples particulières. La caractérisation d'une vie conjugale constitue, pour les contrôleurs de la CAF, un enjeu de contrôle fréquent (Dubois, 2021), car dès lors, les ressources du conjoint ou de la conjointe seront prises en compte dans le calcul de divers droits.

Les travaux des juristes et sociologues du droit des années 1990 autour d'Irene Théry et Marie-Thérèse Meulders-Klein (1993, 1995) formulent souvent une critique du droit civil de la famille qu'ils accusent de ne pas avoir su évoluer pour prendre en compte les nouveaux défis que les recompositions familiales poseraient naturellement. Dans cette perspective, la comptabilisation comme enfant « à charge » du couple d'un enfant issu d'une autre union par le fisc si le couple est marié et par la CAF si le couple cohabite, alors même qu'aucun lien légal n'unit ces individus, est interprété comme la reconnaissance d'une situation de fait (Damon, 2012). Cette conception du droit, héritée de Durkheim pour qui il est une cristallisation des transformations sociales, un révélateur des faits sociaux (Durkheim, 1893), occulte la force productrice du droit (Bourdieu, 1986). Les recompositions familiales ne sont pas nouvelles et de fait, dès l'instauration d'un impôt

sur le revenu en 1916, la notion d'enfant à charge est déjà déconnectée du droit civil de la filiation (Carbonnier, 2016). Jusqu'aux années 1950, les recompositions familiales étaient simplement davantage liées au décès d'un des conjoints – du fait de la mortalité élevés des femmes notamment en couche et des hommes lors des périodes de guerre – qu'a une séparation (Flandrin, 1984). Leur relative nouveauté tient moins à l'existence de beaux-parents, qu'a l'existence, en même temps, des deux parents. En d'autres termes, la recomposition se fait moins selon un modèle de substitution qu'un modèle de pérennité (Clément et Bonvalet, 2005).

En revanche, les familles recomposées n'ont pas fait l'objet d'une construction comme un problème public comparable à celle dont les familles monoparentales ont fait l'objet à partir des années 1970 (Martin-Papineau, 2003). Le terme de « monoparentalité » n'apparaît pas tout de suite, ces familles sont d'abord désignées comme des « familles privées de pères ». À l'inverse, les familles recomposées ne sont pas le plus souvent « privées de pères » et ne sont donc pas l'objet d'inquiétudes, elles sont ainsi exclues des dispositifs destinés aux parents seuls. Dès lors la remise en couple devient un enjeu administratif. Les filles-mères, lorsqu'elles ne sont pas forcées à l'abandon, bénéficient d'un secours économique conditionné à une étroite surveillance. Leur mariage, d'autant plus si l'enfant bénéfice d'une reconnaissance dite « de complaisance » par leur mari, conditionne leur réintégration sociale et parfois le retour de leur enfant placé (Rivière, 2016). Se distinguant des premières par la respectabilité que leur confère le mariage (Skeggs, 2003), les veuves ayant à charge des enfants bénéficient d'abord de droits dérivés de ceux de leurs maris décédés puis de pensions et d'abattements fiscaux. Le remariage des veuves vient supprimer leur droit à cette protection. Les veufs avec enfants à charge sont eux exclus de ces dispositifs car considérés comme aptes au travail (Chaineaud, 2009). Ainsi, dès les premiers dispositifs de prise en charge de la monoparentalité, la remise en couple des femmes acquiert une importance décisive dans l'ouverture, mais surtout la fermeture du droit à l'assistance économique. Ainsi bien que d'un point de vue du droit civil de la filiation (voir de l'alliance dans le cas de simples re-cohabitations), les familles recomposées s'apparentent davantage aux familles monoparentales, elles ont, à revenu et statut marital identique, les mêmes droit sociaux et fiscaux que les familles nucléaires.

En suivant Rémi Lenoir, la famille est par excellence une catégorie de la pensée d'Etat dont la structuration et le fonctionnement est tout entier encadré par la bureau-

cratie. Sa forme actuelle est moins la cristallisation de transformations sociales diffusées uniformément dans la population que l'inscription du mode de reproduction sociale des classes dominantes dans les catégories d'action politique visant expressément à permettre et maintenir ce mode de reproduction (Lenoir, 2003). Ainsi ces formes de décalages entre le droit civil et les droits sociaux et fiscaux ne peuvent pas être analysés comme le fruit de la progressive reconnaissance de la situation des familles recomposées. De même, ce décalage entre ce que l'on suppose des pratiques économiques des familles recomposées et ce que les différentes administrations de l'Etat prescrivent est sans doute moins à analyser comme un retard des dispositifs qui doivent s'adapter à la réalité des familles aujourd'hui, que comme ce qui caractérise les recompositions familiales et à ce titre produit des effets sur les individus impliqués. Ce sont justement ces effets que l'on voudrait prendre pour objet d'étude.

Introduction L'histoire de la prise en charge par l'État des familles monoparentales en France est une thématique complexe qui englobe divers aspects sociaux, économiques et politiques. Les familles monoparentales, incluant les veuves et les filles-mères, ont longtemps été confrontées à des défis particuliers. En parallèle, les politiques étatiques concernant l'encadrement des remises en couples ont évolué, reflétant les changements dans les normes sociales et les structures familiales. Cette revue de littérature vise à retracer l'évolution de ces politiques et à analyser leur impact sur les familles monoparentales en France, en soulignant également les aspects de contrôle et d'encadrement étatiques.

Prise en charge des veuves et des filles-mères Période pré-industrielle à la fin du XIXe siècle Les institutions caritatives et religieuses

Avant le XXe siècle, la prise en charge des veuves et des filles-mères était principalement assurée par des institutions caritatives et religieuses. L'assistance aux veuves était souvent limitée aux veuves de guerre, bénéficiant de la charité locale ou des confréries religieuses. Les filles-mères, stigmatisées et souvent exclues socialement, dépendaient également de ces institutions pour leur survie. Les hospices et les orphelinats, souvent dirigés par des ordres religieux, jouaient un rôle crucial dans la prise en charge des enfants illégitimes et de leurs mères. Cependant, cette prise en charge était souvent assortie de contrôles stricts et d'un encadrement moral visant à "redresser" les comportements jugés déviants.

Les premières interventions étatiques

La fin du XIXe siècle marque le début des premières interventions étatiques pour soutenir les familles monoparentales. La loi du 15 juillet 1893, instituant l'assistance médicale gratuite, peut être vue comme une première tentative de l'État de prendre en charge les populations vulnérables, y compris les veuves et les filles-mères. Cette loi visait à fournir des soins médicaux gratuits aux indigents, incluant de facto les familles monoparentales pauvres. Cependant, cette assistance s'accompagnait souvent de contrôles rigoureux pour vérifier l'éligibilité des bénéficiaires et prévenir les abus (Chevallier, 1984).

Début du XXe siècle à la Seconde Guerre mondiale Les pensions de guerre

La Première Guerre mondiale a été un catalyseur pour l'expansion des politiques sociales en faveur des veuves de guerre. En 1917, la loi sur les pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre a été promulguée, accordant des pensions aux veuves et aux orphelins des soldats tombés au front. Cette mesure visait à compenser la perte du soutien financier du mari et père, et à offrir une certaine stabilité économique aux familles touchées par la guerre. Toutefois, ces pensions étaient souvent conditionnées à des enquêtes strictes pour vérifier les conditions de vie et la moralité des bénéficiaires (Gueslin, 1992).

Les premières allocations familiales

Les années 1930 ont vu l'introduction des premières allocations familiales en France, avec la création des caisses d'allocations familiales en 1932. Bien que ces allocations visaient principalement à soutenir les familles nombreuses, elles ont également bénéficié aux familles monoparentales. En 1939, le Code de la famille et de la natalité française a consolidé ces aides, affirmant l'engagement de l'État à soutenir les familles. Toutefois, l'attribution de ces allocations était souvent assortie de critères stricts et d'un suivi rigoureux pour éviter les fraudes et encourager les comportements familiaux conformes aux normes sociales de l'époque (Bourdelais, 1993).

Période d'après-guerre à la fin du XXe siècle L'expansion de la Sécurité sociale

L'après-guerre a été une période de consolidation et d'expansion des politiques sociales en France. La création de la Sécurité sociale en 1945 a établi un cadre systématique pour le soutien aux familles, y compris les familles monoparentales. Les allocations familiales, les aides au logement et les prestations sociales ont été étendues, visant à réduire la pauvreté

et à améliorer les conditions de vie des mères célibataires et des veuves. Cependant, ces politiques s'accompagnaient d'un contrôle accru de l'État sur les bénéficiaires, avec des enquêtes régulières pour vérifier l'éligibilité et le bon usage des aides (Rosanvallon, 1995).

L'Allocation de Parent Isolé (API)

La création de l'Allocation de Parent Isolé (API) en 1976 a été une mesure spécifique pour soutenir les familles monoparentales. Cette allocation visait à fournir une aide financière aux parents célibataires, principalement les mères, qui élevaient seuls leurs enfants. Elle a représenté une reconnaissance importante des défis économiques uniques auxquels ces familles étaient confrontées. Toutefois, pour bénéficier de l'API, les parents devaient souvent se soumettre à des contrôles stricts de leurs conditions de vie et de leurs activités, afin de s'assurer qu'ils ne cohabitaient pas avec un partenaire et qu'ils utilisaient correctement l'allocation (Martin, 1985).

Évolution des politiques de remises en couples Les années 1980 et 1990 Durant les années 1980 et 1990, les politiques familiales en France ont commencé à prendre en compte la diversité des configurations familiales. La reconnaissance des familles recomposées et des nouveaux modèles familiaux a conduit à des ajustements dans les politiques sociales et fiscales. Les lois ont progressivement évolué pour mieux encadrer les droits et les devoirs des beaux-parents et pour faciliter les remises en couples. Cependant, ces nouvelles unions étaient souvent soumises à une surveillance pour garantir que les aides sociales continuaient à être attribuées de manière juste et efficace (Théry, 1993).

Début du XXIe siècle à aujourd'hui Au début du XXIe siècle, la question des familles monoparentales et des remises en couples a continué de recevoir une attention accrue. La réforme de l'API, qui est devenue le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009, a été un élément clé de cette période. La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) en 2021 illustre également les efforts récents pour adapter les politiques sociales aux besoins spécifiques des individus, indépendamment de leur situation conjugale. Ces réformes visaient à réduire la dépendance économique des bénéficiaires vis-à-vis de leurs conjoints, mais elles incluaient aussi des mécanismes de contrôle pour s'assurer que les bénéficiaires ne fraudaient pas le système (Bourgeois, 2021).

Impact des politiques étatiques Les politiques de prise en charge des familles monoparentales et d'encadrement des remises en couples ont eu des impacts variés. D'une

part, elles ont contribué à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales. D'autre part, ces politiques ont parfois été critiquées pour leur insuffisance et leur complexité administrative. Les remises en couples, en particulier, soulèvent des défis en termes de droits et de responsabilités des beaux-parents et des enfants issus de différentes unions. Le contrôle et l'encadrement des bénéficiaires de ces aides sociales ont souvent été perçus comme intrusifs, ajoutant une pression supplémentaire sur des familles déjà vulnérables (Cadolle, 2000).

Conclusion L'histoire de la prise en charge des familles monoparentales et de l'encadrement des remises en couples en France est marquée par une évolution progressive des politiques sociales et fiscales. Ces politiques reflètent les changements dans les structures familiales et les normes sociales, tout en cherchant à répondre aux besoins spécifiques des veuves, des filles-mères et des familles recomposées. À travers cette revue de littérature, nous avons retracé les principaux jalons de cette évolution et mis en lumière les enjeux contemporains liés à ces questions, en soulignant l'équilibre entre aide et contrôle exercé par l'État.

Références Bourdelais, P. (1993). Histoire de la population française. Volume 4 : De 1914 à nos jours. PUF. Bourgeois, G. (2021). La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés. Revue des Politiques Sociales, 23(2), 45-62. Cadolle, S. (2000). Les familles recomposées. Presses Universitaires de France. Chevallier, J. (1984). L'État en France : de 1789 à nos jours. Seuil. Flandrin, J.-L. (1984). Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société. Seuil. Gueslin, A. (1992). L'État et l'économie : une histoire française, XIXe-XXe siècles. La Découverte. Martin, C. (1985). *

Complexifier la parenté légale : parenté civile et parenté administrative

Idée qu'il faut articuler les différentes définitions de la parenté légale produites par différentes institutions, voir comment elles se superposent ou non

Encadré n° 7: Code civil. Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13). Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage (Articles 515-1 à 515-8). Chapitre II : Du concubinage (Article 515-8)

Article 515-8 Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple.

Ces petites contradictions entre les pratiques prescrites par les différentes administrations de l'Etat sont loin d'être anodines. Elles sont de nature à produire des effets matériels sur les individus qui vivent dans ces familles. La recomposition familiale n'est pas simplement une affaire de sentiments, elle met en jeu la perte et l'obtention de droits sociaux et fiscaux. La CAF et le fisc, selon que le couple cohabite ou qu'il est uni légalement, ne font pas de différence dans la comptabilisation des enfants à charge entre les familles nucléaires et les familles recomposées : tous les enfants sont à charge des deux conjoints, quelle que soit leur filiation (Damon, 2012). Ainsi, la cohabitation avec un nouveau conjoint ou une nouvelle conjointe engendre la perte d'avantages fiscaux et sociaux. Les droits sociaux seront également désormais calculés sur l'ensemble des revenus du couple nouvellement formé. Lorsqu'une union civile est contractée, les parts représentées par le nouveau couple et les enfants de chacun des membres sont mutualisées pour le calcul de l'impôt.

Il n'est pas aisé de déterminer a priori les effets de ces fermetures de droits. On peut néanmoins émettre quelques hypothèses qu'il s'agira de vérifier ou d'infirmer. Par exemple, les mécanismes socio-fiscaux agissent différemment selon les niveaux de revenus des couples, mais aussi selon les niveaux de revenus individuels. L'allocation parent isolé (API), intégrée au revenu de solidarité active (RSA) est réservée aux parents isolés touchant celui-ci. L'allocation de soutien familial (ASF) est réservée aux parents isolés dont l'ex-conjoint est déclaré impécunieux. En revanche, la demi-part fiscale supplémentaire n'a d'effet que sur les foyers imposables. Ces mécanismes semblent donc jouer différemment selon la classe sociale. Mais ils semblent aussi jouer différemment selon l'appartenance aux groupes de sexes. L'ASF, versée en lieu et place de pension alimentaire, et l'API ainsi que la demi-part fiscale sont supprimés avec une remise en couple. La conjugalisation des ressources par les CAF (pour le calcul du RSA, de l'AAH par exemple) et par le fisc (pour

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

les parts que représentent les personnes à charge) produisent une fiction d'égalité entre conjoints. Ces mécanismes agissent donc différemment sur les conjoints suivant l'inégalité de revenus entre eux. Or, cette inégalité s'inscrit dans des rapports sociaux de sexe. La différence de revenus entre homme et femmes en couple se situait à 42% en moyenne en 2011 (Morin, 2014). Les conséquences économiques propres des mécanismes socio-fiscaux au moment des remises en couples des parents isolés semblent donc différenciées.

Enfin, dans l'idéal, il faudra également s'intéresser au rôle que joue la justice dans les recompositions familiales qui, s'il reste secondaire en comparaison des séparations, ne doit pas être négligé. La remise en couple d'un parent est parfois l'occasion d'une réorganisation de la résidence des enfants, d'une révision de la pension alimentaire ou de la prestation compensatoire.

Encadré n° 8: Chapitre VI du code civil : Des devoirs et des droits respectifs des epoux

Code civil Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13) Titre V : Du mariage (Articles 143 à 227) Chapitre VI : Des devoirs et des droits respectifs des époux (Articles 212 à 226)

Article 212 Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

Article 213 Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214 Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, il peut y être contraint par l'autre dans les formes prévues au code de procédure civile.

Article 215 Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

La résidence de la famille est au lieu qu'ils choisissent d'un commun accord.

Les époux ne peuvent l'un sans l'autre disposer des droits par lesquels est assuré le logement de la famille, ni des meubles meublants dont il est garni. Celui des deux qui n'a pas donné son consentement à l'acte peut en demander l'annulation : l'action en nullité lui est ouverte dans l'année à partir du jour où il a eu connaissance de l'acte, sans pouvoir jamais être intentée plus d'un an après que le régime matrimonial s'est dissous.

Article 216 Chaque époux a la pleine capacité de droit ; mais ses droits et pouvoirs peuvent être limités par l'effet du régime matrimonial et des dispositions du présent chapitre.

Article 217 Un époux peut être autorisé par justice à passer seul un acte pour lequel le concours ou le consentement de son conjoint serait nécessaire, si celui-ci est hors d'état de manifester sa volonté ou si son refus n'est pas justifié par l'intérêt de la famille.

L'acte passé dans les conditions fixées par l'autorisation de justice est opposable à l'époux dont le concours ou le consentement a fait défaut, sans qu'il en résulte à sa charge aucune obligation personnelle.

Article 218 Un époux peut donner mandat à l'autre de le représenter dans l'exercice des pouvoirs que le régime matrimonial lui attribue. Il peut, dans tous les cas, révoquer librement ce mandat.

Article 219 Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, l'autre peut se faire habiliter par justice à le représenter, d'une manière générale, ou pour certains actes particuliers, dans l'exercice des pouvoirs résultant du régime matrimonial, les conditions et l'étendue de cette représentation étant fixées par le juge.

A défaut de pouvoir légal, de mandat ou d'habilitation par justice, les actes faits par un époux en représentation de l'autre ont effet, à l'égard de celui-ci, suivant les règles de la gestion d'affaires.

Article 220 Chacun des époux a pouvoir pour passer seul les contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants : toute dette ainsi contractée par l'un oblige l'autre solidairement.

La solidarité n'a pas lieu, néanmoins, pour des dépenses manifestement excessives, eu égard au train de vie du ménage, à l'utilité ou à l'inutilité de l'opération, à la bonne ou mauvaise foi du tiers contractant.

Elle n'a pas lieu non plus, s'ils n'ont été conclus du consentement des deux époux, pour les achats à tempérament ni pour les emprunts à moins que ces derniers ne portent sur des sommes modestes pégessaires aux besoins de la vie gouvente et que le montent gumulé de ces sommes, en ces de

Encadré n° 9:??

Code civil Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13) Titre VII : De la filiation (Articles 310-1 à 342-13) Article 310 (abrogé) Abrogé par LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 6 (V) Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 2 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

Tous les enfants dont la filiation est légalement établie ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans leurs rapports avec leur père et mère. Ils entrent dans la famille de chacun d'eux.

Chapitre Ier : Dispositions générales (Articles 310-1 à 311-24-2) Article 310-1 Modifié par LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 6 (V)

La filiation est légalement établie, dans les conditions prévues au chapitre II du présent titre, par l'effet de la loi, par la reconnaissance volontaire ou par la possession d'état constatée par un acte de notoriété ainsi que, dans les conditions prévues au chapitre V du présent titre, par la reconnaissance conjointe.

Elle peut aussi l'être par jugement dans les conditions prévues au chapitre III du présent titre.

Article 310-2 Création Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 4 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

S'il existe entre les père et mère de l'enfant un des empêchements à mariage prévus par les articles 161 et 162 pour cause de parenté, la filiation étant déjà établie à l'égard de l'un, il est interdit d'établir la filiation à l'égard de l'autre par quelque moyen que ce soit.

Section 1 : Des preuves et présomptions (Articles 310-3 à 311-2) Article 310-3 Création Ordonnance $n^{\circ}2005-759$ du 4 juillet 2005 - art. 5 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La filiation se prouve par l'acte de naissance de l'enfant, par l'acte de reconnaissance ou par l'acte de notoriété constatant la possession d'état.

Si une action est engagée en application du chapitre III du présent titre, la filiation se prouve et se conteste par tous moyens, sous réserve de la recevabilité de l'action.

Article 311 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 3 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La loi présume que l'enfant a été conçu pendant la période qui s'étend du trois centième au cent quatre-vingtième jour, inclusivement, avant la date de la naissance.

La conception est présumée avoir eu lieu à un moment quelconque de cette période, suivant ce qui est demandé dans l'intérêt de l'enfant.

La preuve contraire est recevable pour combattre ces présomptions.

Article 311-1 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 2 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 5 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La possession d'état s'établit par une réunion suffisante de faits qui révèlent le lien de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle est dite appartenir.

Les principaux de ces faits sont :

- 1° Que cette personne a été traitée par celui ou ceux dont on la dit issue comme leur enfant et qu'elle-même les a traités comme son ou ses parents;
- 2° Que ceux-ci ont, en cette qualité, pourvu à son ducation, à son entretien ou à son installation;
- 3° Que cette personne est reconnue comme leur enfant, dans la société et par la famille ;
- 4° Qu'elle est considérée comme telle par l'autorité publique;

Le niveau de vie, critère d'ouverture ou de fermeture des droits

dans les familles recomposées

Au delà de l'indicateur de position sociale, le niveau de vie permet de quantifier des inégalités économiques entre individus ou encore d'analyser la consommation. Il est donc un indicateur central en sciences sociales. Le calcul du niveau de vie est également au fondement des dispositifs de redistribution. Les travaux s'intéressant au devenir des familles monoparentales après la séparation mettent en évidence une augmentation du niveau de vie avec la remise en couple. C'est par exemple le cas d'un dossier réalisé par Abbas et Garbinti, dans le Portrait social 2019 de l'INSEE qui dans lequel la remise en couple est qualifiée de « déterminant majeur de la convergence des niveaux de vie vers leurs niveaux d'origine » (Demaison et al., 2019b, p. 104), en particulier pour les mères, après la chute brutale lors de la séparation. Pour autant, nombreux sont les angles morts de ce type de calcul.

Calculé comme le quotient du revenu disponible d'un ménage sur le nombre d'unités de consommation de celui-ci, il permet de rendre comparable des ménages composées différemment. Pour cela, il s'appuie sur des échelles d'équivalence, qui attribuent un coefficient à chaque personne supplémentaire en fonction de ses caractéristiques propre. Ce coefficient correspond ainsi à la proportion de revenu supplémentaire que le ménage doit gagner pour cet individu, afin de bénéficier du même niveau de vie qu'une personne seule.

Comment c'est mesuré ces échelles d'équivalences.

L'Insee utilise généralement l'échelle dite de "l'OCDE modifiée" mais les administrations sociales et le fisc ont également leurs propres échelles d'équivalences parfois même spécifiques à chaque préstation sociale.

** INSERER tableau des échelles d'équivalences **

"Certains biens peuvent être considérés comme des biens collectifs au sein du ménage [4] [4] Un bien est dit « collectif » si sa consommation est non.... En conséquence, l'arrivée de nouveaux membres dans le ménage n'entraîne pas de nouvelles dépenses

de consommation de ce bien. Sa consommation est source d'économies d'échelle. Le chauffage peut être qualifié de bien collectif. À l'opposé, la consommation de biens individuels, caractérisée par l'exclusion d'usage et la rivalité (par exemple les aliments), est proportionnelle à la taille du ménage. Entre ces deux catégories de biens se trouvent des biens mixtes dont la consommation peut être non rivale mais caractérisée par l'exclusion d'usage (le loisir par exemple) et d'autres pour lesquels la consommation est rivale mais l'usage est non exclusif (comme une baignoire). La plupart des biens occupent une position intermédiaire. Le vêtement peut être considéré comme un bien individuel, mais il peut se rapprocher d'un bien collectif lorsque les vêtements s'échangent entre les membres du ménage (notamment au sein de la fratrie). Il existe d'autres formes d'économies d'échelle lorsqu'un ménage de grande taille bénéficie de tarifs plus avantageux grâce à des achats en quantité importante ou de tarifs sociaux (carte famille nombreuse par exemple). Des économies peuvent également être dégagées concernant le travail domestique dans la mesure où un ménage de grande taille dispose potentiellement de davantage de temps libre : le temps consacré aux tâches domestiques (ménage, cuisine...) ne croît pas proportionnellement avec la taille de celui-ci. Gardes, Sayadi et Starzec [2013] montrent que les économies d'échelle réalisées dans un ménage en termes de travail domestique sont plus importantes que celles associées aux dépenses monétaires. À partir de données anglaises, Couprie et Ferrant [2015] ont montré que deux personnes vivant seules séparément ont besoin de 2 h 15 supplémentaires par jour pour atteindre le même niveau d'utilité qu'elles auraient eu si elles vivaient en couple. L'ampleur de ce type d'économies d'échelle dépend de la configuration du ménage, en particulier elles sont potentiellement moindres dans le cas d'un foyer monoparental que dans celui d'un couple. Dans certains cas, la charge d'une personne dépendante (nourrisson, enfant non scolarisé, personne âgée) intensifie les charges domestiques, ce qui engendre alors des déséconomies d'échelle : la naissance d'un enfant accroît la charge de travail domestique, et ce surcroît de travail repose sur les femmes, ce qui accentue le déséquilibre dans le partage des tâches domestiques et familiales (Pailhé et Solaz [2010]; Régnier-Loilier et Hiron [2010]). Les échelles d'équivalence ne prennent pas en compte les coûts indirects liés à un moindre investissement dans la vie professionnelle et/ou au retrait partiel ou total de l'activité professionnelle de l'un des parents (Thévenon [2009]). Or ces coûts de renoncement à la carrière sont importants et sont supportés essentiellement par les femmes, ce qui pèse sur l'égalité des sexes (Meurs,

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

Caractéristique	OR	95% IC	p-valeur
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	1,09	1,08 - 1,10	< 0,001
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C3]	_	_	
Classes populaires racisées [C6]	0,27	$0,\!22-0,\!33$	< 0,001
Classes populaires urbaines [C5]	$0,\!40$	$0,\!34-0,\!47$	< 0,001
Petits indépendants [C4]	0,77	0,62-0,96	0,019
Petits-moyens [C1]	$0,\!55$	$0,\!47-0,\!64$	< 0,001
Classes superieures pole public [C2]	0,80	$0,\!65-0,\!98$	0,031
Classes superieures pole privé [C7]	1,37	$1,\!10-1,\!70$	0,005
Nombre d'enfants	1,01	$0,\!95-1,\!07$	0,8
Age moyen des enfants	1,01	1,00 - 1,01	0,2
Configuration parentale			
Mère et père en couple	_	_	
Mère célibataire	$0,\!58$	$0,\!50-0,\!66$	< 0,001
Père célibataire	0,77	0,60-1,00	0,050
Mère en couple	0,78	$0,\!58-1,\!03$	0,078
Père en couple	1,58	$1,\!05-2,\!38$	0,028

¹ OR = rapport de cotes, IC = intervalle de confiance

Paihlé et Ponthieux [2010])."

revue de littérature sur le calcul du niveau de vie

Des limites nombreuses, évolutions de la structure des budgets, donc économies d'échelles qui bougent aussi (exemple du logement)

comparaisons internationales qui ne prennent pas en compte le niveau de démarchandisation (services publics, redistrib en "nature", ex dépenses de santé France vs USA)

La question des limites du ménage

Encadré n° 10: Estimer les niveau de vie

Revue de littérature sur l'estimation des niveau de vie [voir sociologie de la consommation et des budgets ouvriers].

Dans l'enquête BDF 2017, trois variables subjectives permettent d'approcher des estimations du niveau de vie dans les familles.

Expliciter la méthode utiliser et la vérification des conditions.

La régression logistique ordinale est une méthode statistique utilisée pour prédire la probabilité de résultats ordonnés en fonction de plusieurs variables indépendantes. Dans cette analyse, nous avons étudié le niveau ressenti d'aisance budgétaire, une variable ordinale, en fonction de diverses caractéristiques socio-économiques et démographiques. Les résultats montrent que le niveau de vie du ménage a un impact positif et significatif sur le sentiment d'aisance budgétaire, avec un odds ratio (OR) de 1,09 et un intervalle de confiance à 95% (IC) de 1,08 à 1,10 (p < 0,001). Cela signifie qu'une augmentation du niveau de vie du ménage est associée à une légère augmentation du sentiment d'aisance budgétaire.

Les différentes classes socio-économiques présentent également des différences significatives. Les personnes appartenant aux classes populaires racisées (C6) ont un OR de 1,52 (IC 95% : 1,28 - 1,80; p < 0,001), ce qui indique qu'elles ressentent une aisance budgétaire supérieure par rapport à la catégorie de référence. Les classes populaires urbaines (C5) affichent un OR de 2,92 (IC 95% : 2,35 - 3,63; p < 0,001), montrant une aisance budgétaire encore plus marquée. Les petits indépendants (C4) et les petits-moyens (C1) ressentent également une aisance budgétaire plus élevée, avec des OR respectifs de 2,06 (IC 95% : 1,72 - 2,47; p < 0,001) et 3,77 (IC 95% : 3,12 - 4,55; p < 0,001). Les classes moyennes supérieures (C3) et les classes supérieures du pôle public (C2) ont un sentiment d'aisance budgétaire encore plus significatif, avec des OR de 5,15 (IC 95% : 3,93 - 6,76; p < 0,001) et 4,70 (IC 95% : 3,45 - 6,41; p < 0,001) respectivement. À l'inverse, les classes supérieures du pôle privé (C7) présentent un OR de 0,62 (IC 95% : 0,46 - 0,83; p = 0,002), indiquant une aisance budgétaire inférieure.

Le nombre d'enfants dans le ménage n'a pas d'effet significatif sur le sentiment d'aisance budgétaire, avec un OR de 1,01 (IC 95% : 1,00 - 1,03 ; p=0,12). Cela suggère que cette variable n'influence pas de manière notable l'aisance budgétaire ressentie. En revanche, l'âge des enfants dans le ménage a un effet très légèrement significatif sur l'aisance budgétaire, avec un OR de 1,01 (IC 95% : 1,00 - 1,02 ; p=0,03). Bien que cet effet soit faible, il indique que l'augmentation de l'âge des enfants est associée à une légère augmentation du sentiment d'aisance budgétaire.

Le type de ménage et le sexe montrent des différences notables dans l'aisance budgétaire ressentie. Les mères célibataires ressentent une aisance budgétaire significativement inférieure, avec un OR de 0.58 (IC 95%:0.51-0.66; p < 0.001). Les pères célibataires présentent également une aisance budgétaire inférieure, avec un OR de 0.77 (IC 95%:0.61-0.97; p = 0.026). Les mères en couple ont une aisance budgétaire légèrement inférieure, avec un OR de 0.78 (IC 95%:0.60-1.00; p = 0.054), mais ce résultat est à la limite

de la significativité. En revanche, les pères en couple ressentent une aisance budgétaire supérieure, avec un OR de 1.58 (IC 95%: 1.09 - 2.29; p = 0.016).

En conclusion, cette analyse révèle que le niveau de vie du ménage et l'appartenance à différentes classes socio-économiques sont des facteurs significatifs influençant le sentiment d'aisance budgétaire. Les configurations familiales, notamment le type de ménage et le sexe, jouent également un rôle important. Le nombre d'enfants dans le ménage n'a pas d'effet significatif, tandis que l'âge des enfants a un impact marginalement significatif. Ces résultats mettent en lumière les inégalités économiques et sociales ressenties par différentes catégories de la population.

- Couple parental, parent célibataire ou nouvelle union, des effets différenciés sur le niveau de vie ressenti
- Les mères de familles recomposées estiment leur niveau vie plus faible
- Les pères de famille recomposées estiment leur niveau de vie plus élevé

Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple

Le graphique présenté illustre la composition du revenu disponible en fonction de différents types de ménages. Chaque barre verticale représente un type de ménage, avec des segments de couleurs différentes indiquant les proportions de diverses sources de revenus. Les types de revenus comprennent les salaires, les revenus d'activité indépendante, les prestations sociales et familiales, les retraites, le chômage, les transferts entre ménages, et les impôts directs. La fréquence des revenus est mesurée en pourcentage.

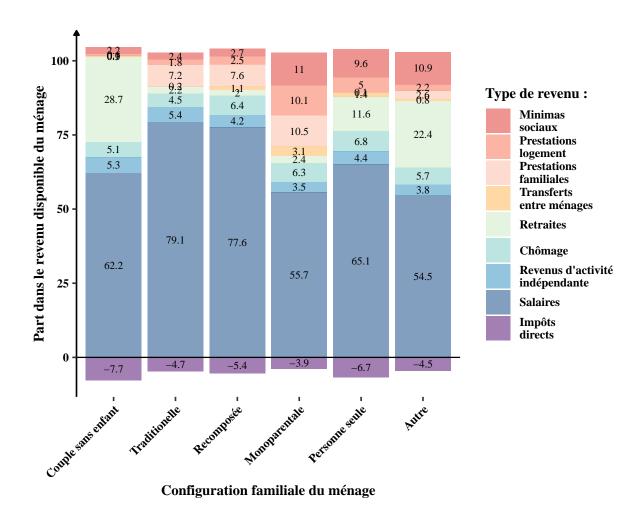


FIGURE 9 – Composition du revenu disponible en fonction de la configuration familiale (en %)

Pour les couples sans enfant, la majorité du revenu provient des salaires (62,2%), avec des contributions notables des revenus d'activité indépendante (5,1%) et des retraites (5,3%). Les couples traditionnels, c'est-à-dire ceux avec enfants, dépendent encore plus des salaires (78,1%) et ont des contributions modestes des autres sources de revenus.

Les ménages recomposés, qui incluent des enfants de relations précédentes, montrent une composition similaire avec 77,6% de leur revenu provenant des salaires, mais ils reçoivent également des prestations familiales (2,5%) et des prestations logement (1,2%). Les familles monoparentales, quant à elles, ont une plus grande diversité de sources de revenus. Bien que 55,2% de leur revenu proviennent des salaires, elles reçoivent également des prestations logement (9,8%), des prestations familiales (6,5%), et des minimas sociaux (11,8%).

Pour les personnes seules, 65,1% de leur revenu provient des salaires, avec des

contributions notables des retraites (4,4%) et des prestations sociales diverses. Les ménages complexes, qui peuvent inclure plusieurs générations ou des configurations familiales atypiques, ont une composition de revenu plus diversifiée. Bien que 53,7% de leur revenu provienne des salaires, ils reçoivent également des retraites (19,3%), des revenus d'activité indépendante (4,3%), et divers autres transferts.

En bas du graphique, les segments violets représentent les impôts directs, avec des pourcentages négatifs indiquant la proportion du revenu prélevée. Les couples sans enfant voient 7,7% de leur revenu prélevé en impôts directs, tandis que pour les ménages traditionnels, recomposés, monoparentaux, personnes seules et complexes, ces prélèvements représentent respectivement 4,8%, 5,4%, 3,7%, 6,7%, et 3,8% de leur revenu.

En résumé, ce graphique met en lumière les variations significatives dans la composition des revenus disponibles selon les différentes configurations familiales. Les ménages avec enfants, qu'ils soient traditionnels ou recomposés, dépendent majoritairement des salaires, tandis que les familles monoparentales et les ménages complexes montrent une plus grande diversité de sources de revenus. Les personnes seules et les couples sans enfant se situent quelque part entre ces deux extrêmes, avec une prédominance des salaires mais aussi des contributions notables d'autres sources de revenus. Les impôts directs affectent tous les types de ménages, bien que leur impact soit proportionnellement plus important pour les couples sans enfant et les personnes seules.

Des arrangements fiscaux spécifiques

— exploiter la variable nombre d'avis d'impositions

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

Liste des tableaux

1	Types de ménage selon l'INSEE
2	Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu
	$de NOI = X (X de 01 à 20) \dots 31$
3	Présence des parents dans le logement
4	Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile
7	Caractéristiques sociales des hommes en fonction de leur statut parental 43
8	Caractéristiques sociales des femmes en fonction de leur statut parental 45
9	Caractéristiques sociales des beaux-parents
10	Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe 61
11	Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale . 70
12	Regression sur le montant de consommation et d'épargne annuel 76
13	Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant 85
14	Implication dans le travail domestique et parental en fonction de la configu-
	ration familiale et du sexe
15	Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration
	familiale
16	Travail domestique et parental en fonction du statut parental et du sexe 97
17	Regression sur les dépenses de garde d'enfant du ménage
18	Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration
	familiale
19	

Liste des tableaux

Table des figures

1	Situation familiale des enfants	35
2	Situation familiale des adultes	38
3	Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents	42
4	Homogamie de diplome : Diplôme des femmes en fonction de celui des hommes	51
5	Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des	
	hommes	52
6	Saisir l'économie domestique	73
7	Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et	
	masculin dans les familles traditionelles et recomposées	77
8	Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin	
	en fonction du statut parental dans les familles recomposées	79
9	Composition du revenu disponible en fonction de la configuration familiale	
	$(en \%) \dots $	18
10	Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017	L49

Table des figures

Conclusion

3 - Conclusion (3 pages/10 000 signes) Rappel de la question de départ, des données et des méthodes. Synthèse des principaux résultats. Retour réflexif sur l'apport et les limites du mémoire.

Conclusion

Littérature

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

Aglietta M., 1976, Regulation et crises du capitalisme, Paris, O. Jacob (Opus).

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

AZINCOURT J.-D., 2013, « La protection du survivant du couple dans la famille recomposée », La Semaine Juridique Notariale et Immobilière, 19, p. 36-42.

Bessière C., 2013, Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales.

BESSIÈRE C., 2022, « Les arrangements de famille », Archives de Philosophie, Tome 85, 4, p. 29-49.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2020, Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte (SH / L'envers des faits).

Bloch K., 2020, « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur

conjoint », Insee Première.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

BOULET E., 2020, Espaces et temps de la "production d'enfants" : sociologie des grossesses ordinaires, thèse de doctorat.

BOURDIEU P., 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit (Le Sens commun).

Bourdieu P., 1993, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 100, 1, p. 32-36.

BOURDIEU P., 2011, Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992, Paris, Raisons d'agir-Seuil (Cours et travaux).

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Braudel F., 1983, Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe - XVIIIe siècle, Paris, Colin.

Brun J.-M., 1996, Les familles recomposées : aspects patrimoniaux, thèse de doctorat, Lyon, France.

Cadolle S., 2000, Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille, Paris, France, Odile Jacob.

Cadolle S., 2001, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », Cahiers du Genre, n° 30, 1, p. 27-52.

CARBONNIER C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en

France », Revue francaise d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHAMBOREDON J.-C., PRÉVOT J., 1973, « Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle »,.

CHARDON O., VIVAS É., 2019, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de travail (INSEE)*.

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

CLÉMENT C., BONVALET C., 2005, « Familles recomposées et ancrage résidentiel », Espaces et societes, n° 120-121, 1, p. 79-97.

COURTOT C., JUNG C., RÉGNIER-LOILIER A., 2023, « Penser la famille par le prisme des enfants. Vers un renouvellement des connaissances », Revue des politiques sociales et familiales, 148, 3, p. 3-9.

DAMON J., 2012, Les familles recomposées, Paris, France, Presses universitaires de France (Que sais-je?).

DÉCHAUX J.-H., 2007, Sociologie de la famille, Paris, France, La Découverte (Que sais-je?).

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

Delphy C., 1970, L'ennemi principal, Paris, France, Éditions Syllepse.

DELPHY C., LEONARD D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse

(Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019a, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019b, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », *Journal de la société française de statistique*, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DOMINGO P., 2009, « Le quotidien des familles recomposées », Revue des politiques sociales et familiales, 96, 1, p. 96-104.

DONNAT I., 2018, La transmission du patrimoine dans la famille recomposée, thèse de doctorat, La Réunion.

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail*, *genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DORLIN E., 2009, La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française, Paris, la Découverte (La Découverte-poche).

DUNEZAT X., 2023, « De quel rapport social la domination adulte est-elle la marque : vers l'hypothèse d'un minorat exploité ? », *Mouvements*, 115, 3, p. 38-47.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun.), p. 35-49.

DURKHEIM É., 1893, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France.

ESPING-ANDERSEN G., 2007, Les trois mondes de l'État-providence, Presses Universitaires de France.

FEDERICI S., 2014, Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive, 2e édition, Genève, Entremonde/ Senonevero (Rupture).

FEDERICI S., 2019, Le capitalisme patriarcal, Paris, la Fabrique éditions.

Flandrin J.-L., 1984, Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, France, Éd. du Seuil.

FORTUNATI L., 2022, L'arcane de la reproduction : femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital, Genève, Entremonde (Rupture).

FOUCAULT M., FOUCAULT M., 2004, Naissance de la biopolitique, SENELLART M. (dir.), Paris, Gallimard [u.a.] (Cours de Michel Foucault au Collège de France).

Fraser N., 2013, Fortunes of feminism: from state-managed capitalism to neoliberal crisis, Brooklyn, NY, Verso Books.

Frémeaux N., Leturcq M., 2013, « Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et des régimes matrimoniaux en France », *INSEE*, n° 462-463, p. 125-151.

Gollac S., 2011, La pierre de discorde : stratégie immobilières familiales dans la France contemporaine, thèse de doctorat.

Guillaumin C., 1992, Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature, Paris, Côtéfemmes (Recherches).

Guillemard A.-M., 2005, « Politiques publiques et cultures de l'âge. Une perspective internationale », *Politix*, 72, 4, p. 79-98.

HAICAULT M., COMBES D., 1984, « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes », dans Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

HENRI-PANABIÈRE G., 2010, Des héritiers en échec scolaire, Paris, la Dispute (L'enjeu scolaire).

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

HOCHSCHILD A.R., 2017, Le prix des sentiments : au coeur du travail émotionnel, Paris, la Découverte (Laboratoire des sciences sociales).

HOCHSCHILD A.R., 2012, The second shift: working families and the revolution at home, Revised and with a new preface, New York, N.Y, Penguin Books.

HOOKS B., 1984, Feminist theory: from margin to center, New York, Routledge.

Jannot A., 2021, « Elle dépense, il(s) consomme(nt), il place, qui possède ?: L'appropriation de la production domestique et de son surplus au sein des couples parentaux de sexe différent », Sociétés contemporaines, N° 122, 2, p. 155-187.

JENSON J., 1986, « Gender and Reproduction: Or, Babies and the State », Studies in Political Economy, 20, 1, p. 9-46.

Kergoat D., 1978, « Ouvriers = ouvrières »,.

Lahire B., 2016, Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires, Paris, Gallimard le Seuil (Points).

Lambert A., 2005, « Tous propriétaires! ». L'envers du décor pavillonnaire, Paris, Seuil.

Langevin L., Devreux A.-M., Cardi C., 2016, La régulation du genre dans la coexistence des niveaux de droit : regards croisés Europe-Canada.

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE GALL D., 1994, Sociologie de la famille, Caen, France, Université de Caen.

LE PLAY F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

LENOIR R., 1979, « L'invention du "troisième âge" »,.

LENOIR R., 1991, « Politique familiale et construction sociale de la famille », Revue française de science politique, 41, 6, p. 781-807.

LENOIR R., 2003, Généalogie de la morale familiale, Paris, Seuil (Collection Liber).

LIMA L., 2015, Pauvres jeunes : enquête au coeur de la politique sociale de jeunesse, Nîmes, Champ Social éditions (Collection Questions de société).

MARTIAL A., 2002, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », $Journal\ du$ droit des jeunes, N° 214, 4, p. 35-38.

MARTIAL A., 2005, « Comment rester liés ? Les comptes des familles recomposées », Terrain : revue d'ethnologie de l'Europe, 45, p. 67-82.

MARTIAL A., 2000, Qu'est-ce qu'un parent? ethnologie des liens de familles recomposées, thèse de doctorat, France.

MARTIN C., 1997, L'après divorce : lien familial et vulnérabilité, thèse de doctorat, Rennes.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

Martin-Papineau N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et familiales, 72, 1, p. 7-20.

MARUANI M., MERON M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

MARX K., 1867, Le capital, Reproduction en fac-similé, Paris, les Éditions sociales.

MAUGER G., 2015, Âges et générations, Paris, La Découverte (Repères).

MIES M., 2022, Patriarchy and accumulation on a world scale: women in the international division of labour, London, Bloomsbury Academic.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

Perrot M., 1998, Les femmes, ou, Les silences de l'histoire, Paris, Flammarion.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

PIKETTY T., 2013, Le capital au XXIe siècle, Paris, Éd. du Seuil (Les livres du nouveau monde).

POLANYI K., ANGENO M., MALAMOUD C., DUMONT L., 1944, La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard (Tel).

Pulantzas N.A., 1978, L' État, le pouvoir, le socialisme, 1. ed, Paris, Les prairies ordinaires (Essais).

RÉGNIER-LOILIER A., 2019, « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, 74, 1-2, p. 73-102.

Rennes J., 2019, « Âge biologique versus âge social : une distinction problématique », Genèses, 117, 4, p. 109-128.

ROSANVALLON P., 1992, *La crise de l'Etat-providence*, Nouvelle éd, Paris, Ed. du Seuil (Points Essais).

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

Roy D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et societes*, N° 11, 1, p. 63-78.

Scott J.W., 1988, Gender and the politics of history, Rev. ed, New York, Columbia University Press (Gender et culture).

SEGALEN M., MARTIAL A., 2013, « Chapitre 4. Se démarier, recomposer sa famille », dans Paris, France, Armand, p. 100-120.

SINGLY F. DE, 1996, Le soi, le couple et la famille, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2000, Libres ensemble: l'individualisme dans la vie commune, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », Sociologie, 5, 4, p. 441-453.

TABET P., 1998, La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

Théry I., 1993, Le démariage : justice et vie privée, Paris, Editions O. Jacob.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993a, « Les familles recomposées : aspects personnels, aspects alimentaires, » dans Paris, Nathan, p. 256-279.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993b, « La transmission des biens dans les familles recomposées : entre trop de droit et pas de droits », dans Paris, Nathan, p. 281-298.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1987, Les femmes, le travail et la famille, Paris, Ed. Rivages (Rivages Histoire).

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », Travail, qenre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

Toulemon L., 2012, « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », *Population*, 67, 4, p. 657-681.

Toulemon L., 2013, « Les pères dans les statistiques », Informations sociales, 176, 2, p. 8-13.

VERGÈS F., 2021, Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme, Nouvelle éd. au format de poche [augmentée d'une préface], Paris, Albin Michel (Espaces libres).

VÉRON B., 2007, « Héritages symboliques et rapport aux lignées dans les familles recomposées », Recherches familiales, n° 4, 1, p. 25-33.

WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », dans Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p. 73-106.

WEBER F., 2009, Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Weber F., 2013, Penser la parenté aujourd'hui, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

Weber M., 1995, Économie et société, Paris, France, Pocket.

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

AGLIETTA M., 1976, Regulation et crises du capitalisme, Paris, O. Jacob (Opus).

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

AZINCOURT J.-D., 2013, « La protection du survivant du couple dans la famille recomposée », La Semaine Juridique Notariale et Immobilière, 19, p. 36-42.

Bessière C., 2013, Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales.

BESSIÈRE C., 2022, « Les arrangements de famille », Archives de Philosophie, Tome 85, 4, p. 29-49.

Bessière C., Gollac S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2020, Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte (SH / L'envers des faits).

Bloch K., 2020, « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint », *Insee Première*.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

BOULET E., 2020, Espaces et temps de la "production d'enfants" : sociologie des grossesses ordinaires, thèse de doctorat.

BOURDIEU P., 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit (Le Sens commun).

Bourdieu P., 1993, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 100, 1, p. 32-36.

BOURDIEU P., 2011, Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992, Paris, Raisons d'agir-Seuil (Cours et travaux).

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Braudel F., 1983, Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe - XVIIIe siècle, Paris, Colin.

Brun J.-M., 1996, Les familles recomposées : aspects patrimoniaux, thèse de doctorat, Lyon, France.

Cadolle S., 2000, Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille, Paris, France, Odile Jacob.

Cadolle S., 2001, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », Cahiers du Genre, n° 30, 1, p. 27-52.

Carbonnier C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France », Revue française d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHAMBOREDON J.-C., PRÉVOT J., 1973, « Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle »,.

Chardon O., Vivas É., 2019, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles

et familles monoparentales », Document de travail (INSEE).

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

CLÉMENT C., BONVALET C., 2005, « Familles recomposées et ancrage résidentiel », Espaces et societes, n° 120-121, 1, p. 79-97.

COURTOT C., JUNG C., RÉGNIER-LOILIER A., 2023, « Penser la famille par le prisme des enfants. Vers un renouvellement des connaissances », Revue des politiques sociales et familiales, 148, 3, p. 3-9.

Damon J., 2012, Les familles recomposées, Paris, France, Presses universitaires de France (Que sais-je?).

DÉCHAUX J.-H., 2007, Sociologie de la famille, Paris, France, La Découverte (Que sais-je?).

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

Delphy C., 1970, L'ennemi principal, Paris, France, Éditions Syllepse.

Delphy C., Leonard D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse (Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019a, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019b, « De

la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », Journal de la société française de statistique, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DOMINGO P., 2009, « Le quotidien des familles recomposées », Revue des politiques sociales et familiales, 96, 1, p. 96-104.

DONNAT I., 2018, La transmission du patrimoine dans la famille recomposée, thèse de doctorat, La Réunion.

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DORLIN E., 2009, La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française, Paris, la Découverte (La Découverte-poche).

DUNEZAT X., 2023, « De quel rapport social la domination adulte est-elle la marque : vers l'hypothèse d'un minorat exploité ? », *Mouvements*, 115, 3, p. 38-47.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun.), p. 35-49.

Durkheim É., 1893, $De\ la\ division\ du\ travail\ social$, Paris, Presses Universitaires de France.

ESPING-ANDERSEN G., 2007, Les trois mondes de l'État-providence, Presses Universitaires de France.

FEDERICI S., 2014, Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive, 2e édition, Genève, Entremonde/ Senonevero (Rupture).

Federici S., 2019, Le capitalisme patriarcal, Paris, la Fabrique éditions.

Flandrin J.-L., 1984, Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, France, Éd. du Seuil.

FORTUNATI L., 2022, L'arcane de la reproduction : femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital, Genève, Entremonde (Rupture).

FOUCAULT M., FOUCAULT M., 2004, *Naissance de la biopolitique*, SENELLART M. (dir.), Paris, Gallimard [u.a.] (Cours de Michel Foucault au Collège de France).

Fraser N., 2013, Fortunes of feminism: from state-managed capitalism to neoliberal crisis, Brooklyn, NY, Verso Books.

Frémeaux N., Leturco M., 2013, « Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et des régimes matrimoniaux en France », INSEE, n° 462-463, p. 125-151.

Gollac S., 2011, La pierre de discorde : stratégie immobilières familiales dans la France contemporaine, thèse de doctorat.

Guillaumin C., 1992, Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature, Paris, Côtéfemmes (Recherches).

Guillemard A.-M., 2005, « Politiques publiques et cultures de l'âge. Une perspective internationale », *Politix*, 72, 4, p. 79-98.

HAICAULT M., COMBES D., 1984, « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes », dans Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

Henri-Panabière G., 2010, Des héritiers en échec scolaire, Paris, la Dispute (L'enjeu scolaire).

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

HOCHSCHILD A.R., 2017, Le prix des sentiments : au coeur du travail émotionnel, Paris, la Découverte (Laboratoire des sciences sociales).

HOCHSCHILD A.R., 2012, The second shift: working families and the revolution at home, Revised and with a new preface, New York, N.Y, Penguin Books.

HOOKS B., 1984, Feminist theory: from margin to center, New York, Routledge.

Jannot A., 2021, « Elle dépense, il(s) consomme(nt), il place, qui possède ?: L'appropriation de la production domestique et de son surplus au sein des couples parentaux de sexe différent », Sociétés contemporaines, N° 122, 2, p. 155-187.

JENSON J., 1986, « Gender and Reproduction: Or, Babies and the State », Studies in Political Economy, 20, 1, p. 9-46.

KERGOAT D., 1978, « Ouvriers = ouvrières »,.

Lahire B., 2016, Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires, Paris, Gallimard le Seuil (Points).

Lambert A., 2005, « Tous propriétaires! ». L'envers du décor pavillonnaire, Paris, Seuil.

Langevin L., Devreux A.-M., Cardi C., 2016, La régulation du genre dans la coexistence des niveaux de droit : regards croisés Europe-Canada.

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE GALL D., 1994, Sociologie de la famille, Caen, France, Université de Caen.

LE Play F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

LENOIR R., 1979, « L'invention du "troisième âge" »,.

LENOIR R., 1991, « Politique familiale et construction sociale de la famille », Revue française de science politique, 41, 6, p. 781-807.

LENOIR R., 2003, Généalogie de la morale familiale, Paris, Seuil (Collection Liber).

LIMA L., 2015, Pauvres jeunes : enquête au coeur de la politique sociale de jeunesse, Nîmes, Champ Social éditions (Collection Questions de société).

MARTIAL A., 2002, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », $Journal\ du$ droit des jeunes, N° 214, 4, p. 35-38.

MARTIAL A., 2005, « Comment rester liés ? Les comptes des familles recomposées », Terrain : revue d'ethnologie de l'Europe, 45, p. 67-82.

MARTIAL A., 2000, Qu'est-ce qu'un parent? ethnologie des liens de familles recomposées, thèse de doctorat, France.

MARTIN C., 1997, L'après divorce : lien familial et vulnérabilité, thèse de doctorat, Rennes.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

Martin-Papineau N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et familiales, 72, 1, p. 7-20.

Maruani M., Meron M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

MARX K., 1867, Le capital, Reproduction en fac-similé, Paris, les Éditions sociales.

Mauger G., 2015, Âges et générations, Paris, La Découverte (Repères).

MIES M., 2022, Patriarchy and accumulation on a world scale: women in the international division of labour, London, Bloomsbury Academic.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

Perrot M., 1998, Les femmes, ou, Les silences de l'histoire, Paris, Flammarion.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

PIKETTY T., 2013, Le capital au XXIe siècle, Paris, Éd. du Seuil (Les livres du nouveau monde).

POLANYI K., ANGENO M., MALAMOUD C., DUMONT L., 1944, La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard (Tel).

Pulantzas N.A., 1978, L' État, le pouvoir, le socialisme, 1. ed, Paris, Les prairies ordinaires (Essais).

RÉGNIER-LOILIER A., 2019, « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, 74, 1-2, p. 73-102.

Rennes J., 2019, « Âge biologique versus âge social : une distinction problématique », Genèses, 117, 4, p. 109-128.

ROSANVALLON P., 1992, La crise de l'Etat-providence, Nouvelle éd, Paris, Ed. du Seuil (Points Essais).

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

ROY D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », Travail, genre et societes, N° 11, 1, p. 63-78.

Bibliographie

Scott J.W., 1988, Gender and the politics of history, Rev. ed, New York, Columbia University Press (Gender et culture).

SEGALEN M., MARTIAL A., 2013, « Chapitre 4. Se démarier, recomposer sa famille », dans Paris, France, Armand, p. 100-120.

SINGLY F. DE, 1996, Le soi, le couple et la famille, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2000, Libres ensemble: l'individualisme dans la vie commune, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », Sociologie, 5, 4, p. 441-453.

TABET P., 1998, La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

Théry I., 1993, Le démariage : justice et vie privée, Paris, Editions O. Jacob.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993a, « Les familles recomposées : aspects personnels, aspects alimentaires, » dans Paris, Nathan, p. 256-279.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993b, « La transmission des biens dans les familles recomposées : entre trop de droit et pas de droits », dans Paris, Nathan, p. 281-298.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1987, Les femmes, le travail et la famille, Paris, Ed. Rivages (Rivages Histoire).

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire »,

Bibliographie

Travail, genre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

Toulemon L., 2012, « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », *Population*, 67, 4, p. 657-681.

TOULEMON L., 2013, « Les pères dans les statistiques », Informations sociales, 176, 2, p. 8-13.

VERGÈS F., 2021, Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme, Nouvelle éd. au format de poche [augmentée d'une préface], Paris, Albin Michel (Espaces libres).

VÉRON B., 2007, « Héritages symboliques et rapport aux lignées dans les familles recomposées », Recherches familiales, n° 4, 1, p. 25-33.

WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », dans Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p. 73-106.

WEBER F., 2009, Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Weber F., 2013, Penser la parenté aujourd'hui, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

Weber M., 1995, Économie et société, Paris, France, Pocket.

R Packages

Note méthodologique sur la pondération dans l'enquête Statistiques descriptives des différentes sous-populations

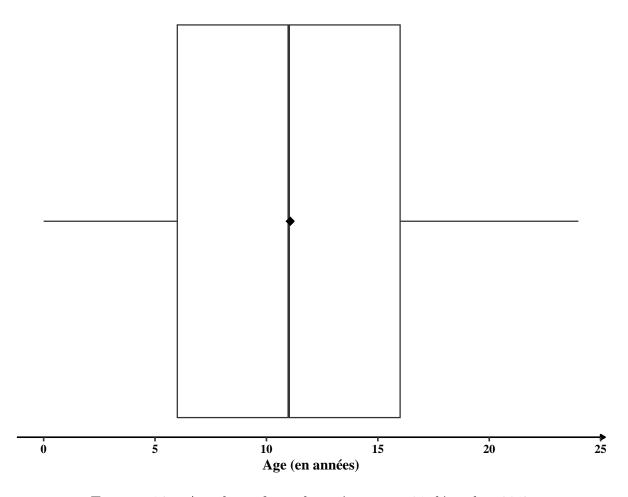


FIGURE 10 – Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017

Analyse factorielle

Contributions aux dimentions de l'ACM

Classification ascendante hiérarchique

Structure des clusters (variables actives et supplémentaires)
Classes populaires issues de l'immigration [C3]
Classes populaires urbaines [C6]
Petits indépendants [C5]
Petits-moyens [C1]
Classes moyennes superieures [C4]
Classes superieures pole public [C2]
Classes superieures pole privé [C7]
All
$CS12_H (p < 0.001)$
Petit-e indépendant-e
4.1
3.5
62.6
4.4
7.4
3.3
4.2
8.9

Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale

0.0
2.1
2.6
2.3
20.4
23.7
72.9
14.3
Cadre du public/culture
0.0
0.0
1.5
0.0
3.5
31.2
10.4
4.6
Médiateur-ice
0.8
12.0
2.0
1.9
19.6
15.4

9.3
Technicien-ne
2.9
11.7
1.4
7.3
18.4
4.8
1.1
9.3
Employé-e qualifié-e
2.5
11.5
2.1
6.3
6.5
4.6
1.1
6.2
Employé-e non qualifié-e
1.8
8.3
2.8

Retraité-e

24.9
9.7
8.9
30.6
12.5
5.3
6.8
15.8
Autre inactif-ve
12.2
5.3
7.8
1.0
0.5
2.8
0.7
3.3
CS12_F (p < 0.001)
Petit-e indépendant-e
0.2
0.1
45.4
0.1
1.3

0.2
1.0
3.5
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale
0.0
0.6
1.3
0.6
6.8
19.9
51.6
7.8
Cadre du public/culture
0.0
0.0
1.8
0.0
4.6
32.0
15.8
5.3
Médiateur-ice
0.9
18.1

3.5
45.2
19.8
13.4
18.5
Technicien-ne
0.4
1.9
0.1
0.3
5.0
2.8
2.6
2.2
Employé-e qualifié-e
4.2
33.1
9.1
26.6
17.4
7.6
3.5
19.3

Employé-e non qualifié-e
10.9
20.5
14.3
23.7
5.1
5.6
2.0
13.6
Ouvrier-e qualifié-e
3.0
3.3
2.1
9.2
0.6
0.0
0.5
3.4
Ouvrier-e non qualifié-e
19.0
3.3
2.4
8.2
0.7

0.2
0.0
4.6
Retraité-e
12.7
7.9
7.3
22.3
9.7
3.2
6.3
11.3
Autre inactif-ve
Autre inactif-ve 48.7
48.7
48.7 11.0
48.7 11.0 10.9
48.7 11.0 10.9 5.4
48.7 11.0 10.9 5.4 3.5
48.7 11.0 10.9 5.4 3.5 8.7
48.7 11.0 10.9 5.4 3.5 8.7 3.3
48.7 11.0 10.9 5.4 3.5 8.7 3.3 10.7

0.4
0.9
0.2
3.3
13.2
55.1
6.7
Master, bac+6
0.5
0.0
1.5
0.0
4.4
50.1
16.3
6.9
Licence, BTS, DUT, santé social
3.1
20.8
11.1
3.1
45.0
18.0
17.3

19.7
Baccalauréat
3.3
23.7
31.9
11.1
20.4
9.7
5.7
16.1
CAP ou BEP
13.0
35.9
36.5
55.7
19.3
4.4
4.3
29.3
Brevet des collèges
1.5
9.2
3.7
5.5

4.6
2.4
0.3
4.9
Sans diplôme ou CEP
78.6
10.0
14.3
24.4
3.1
2.2
0.9
16.3
DIP7_F (p < 0.001)
Doctorat, ingénieur, grande école
0.0
0.0
0.3
0.1
0.8
8.6
33.5
3.6
Master, bac+6

0.3
0.6
2.9
0.5
7.4
53.3
25.8
8.8
Licence, BTS, DUT, santé social
4.0
22.9
17.9
3.8
61.0
22.7
25.8
25.5
Baccalauréat
4.2
25.4
40.9
15.9
18.0
9.5

9.3
18.0
CAP ou BEP
8.1
33.6
14.1
48.4
8.0
2.6
3.5
22.3
Brevet des collèges
1.6
9.4
9.0
9.6
3.5
0.8
1.5
6.0
Sans diplôme ou CEP
81.9
8.2
15.0

21.8
1.4
2.6
0.5
15.7
DNIVIE (p < 0.001)
1
45.2
9.2
40.1
1.8
1.8
5.0
0.9
10.6
2
25.8
15.3
11.2
9.1
2.0
4.9
0.7

3
12.1
14.7
11.8
13.4
2.6
5.0
0.4
9.4
4
5.5
15.6
4.3
14.6
3.2
5.8
1.5
9.1
5
3.8
13.6
5.2

14.8

6.4
0.4
9.2
6
2.4
11.2
6.5
14.7
10.8
7.7
1.9
9.7
7
2.4
8.6
4.2
11.8
17.7
11.5
3.3

10.2

8

1.7

5.4
9.3
20.1
14.0
5.5
10.3
9
1.0
3.8
6.5
7.7
20.2
21.5
14.8
10.5
10
0.0
0.7
4.8
2.8
15.3
18.1

70.6

TAU (p < 0.001)
Commune rurale
11.2
5.8
30.2
28.6
15.7
3.6
5.5
14.5
Commune urbaine de moins de 20 000 habitants
7.9
3.4
8.2
6.4
4.5
2.4
3.1
4.9
Commune urbaine de 20 000 à 200 000 habitants
25.1
19.9
17.5
27.9

21.7
11.9
9.6
20.7
Commune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne
39.0
46.7
35.7
29.9
40.2
46.0
38.9
39.8
Commune de l'agglomération parisienne
16.8
24.2
8.3
7.2
17.9
36.0
43.0
20.0
TYPLOG (p <0.001)
Maison

30.3
20.4
83.7
92.3
80.2
25.9
64.6
57.0
Appartement
69.3
78.5
16.3
7.7
19.4
73.7
35.4
42.6
Autre logement
0.4
1.0
0.1
0.0
0.4
0.4

0.0
0.4
STALOG (p < 0.001)
Accédant à la propriété
3.9
4.4
26.4
33.5
53.5
19.5
47.5
26.9
Propriétaire ou copropriétaire
Propriétaire ou copropriétaire 9.1
9.1
9.1 2.8
9.1 2.8 38.4
9.1 2.8 38.4 53.8
9.1 2.8 38.4 53.8 38.6
9.1 2.8 38.4 53.8 38.6 15.9
9.1 2.8 38.4 53.8 38.6 15.9
9.1 2.8 38.4 53.8 38.6 15.9 37.1 27.7

8.7
0.9
0.8
3.0
1.2
2.7
Locataire
83.2
88.7
26.4
11.7
7.0
61.6
14.3
42.6
PATRIB (p < 0.001)
0à moins de 5 000 euros
55.1
26.4
8.7
1.2
0.4
9.5
0.0

13.5
$200\ 000$ à moins de $350\ 000$ euros
3.0
2.9
23.2
41.2
42.7
18.7
16.1
23.1
350 000 euros et plus
1.3
0.7
22.0
17.6
32.4
14.3
69.3
18.9
$5~000~{ m de}~30~000~{ m euros}$
26.0
50.5
14.0
6.6

1.6
29.8
2.7
21.0
$30\ 000$ à moins de $200\ 000$ euros
14.6
19.5
32.1
33.4
22.9
27.8
11.9
23.6
typo (p < 0.001)
Classes populaires issues de l'immigration [C3]
100.0
0.0
0.0
0.0
0.0
0.0
0.0
9.2
Classes populaires urbaines [C6]

0.0
100.0
0.0
0.0
0.0
0.0
0.0
25.3
Petits indépendants [C5]
0.0
0.0
100.0
0.0
0.0
0.0
0.0
6.9
Petits-moyens [C1]
0.0
0.0
0.0
100.0
0.0
0.0

0.0
20.4
Classes moyennes superieures [C4]
0.0
0.0
0.0
0.0
100.0
0.0
0.0
21.7
Classes superieures pole public [C2]
0.0
0.0
0.0
0.0
0.0
100.0
0.0
9.3
Classes superieures pole privé [C7]
0.0
0.0
0.0

0.0
0.0
0.0
100.0
7.1
NAIS7_H (p < 0.001)
France métropolitaine
50.7
77.6
85.9
88.8
90.7
79.5
87.4
82.7
DOM-TOM
4.5
4.2
2.7
3.1
1.8
2.6
1.4

UE
7.7
2.9
4.6
4.2
2.3
3.3
2.5
3.6
Afrique
29.9
11.3
4.3
2.8
3.9
10.3
4.5
7.9
Autre
7.1
3.9
2.6
1.1
1.3

4.4
4.2
2.9
NAIS7_F (p <0.001)
France métropolitaine
52.1
79.0
85.4
88.4
89.7
79.2
83.7
81.9
DOM-TOM
4.0
4.9
2.6
3.4
2.0
2.1
1.4
3.1
UE

2.8	
5.2	
4.3	
3.0	
4.6	
5.3	
4.0	
Afrique	
30.7	
9.0	
3.5	
2.6	
3.4	
8.5	
4.8	
7.5	
Autre	
7.3	
4.2	
3.3	
1.3	
2.0	
5.6	
4.8	

3.5 $AG6_H (p NA)$ de 15 à 29 ans 6.3 17.7 4.0 4.0 6.1 14.7 3.4 8.3 de 30 à 39 ans 15.3 28.7 20.2 13.6 24.4 33.6 24.0

de 40 à 49 ans

28.2

22.5

23.9

20.3
29.5
25.3
32.9
26.2
de 50 à 59 ans
25.8
20.1
29.1
30.4
23.3
17.0
24.4
24.5
60 ans et plus
24.4
9.6
14.7
31.7
16.7
9.5
15.3
18.5
AG6_F (p NA)

de 15 à 29 ans
10.5
19.1
5.9
5.2
7.9
19.4
5.6
10.8
de 30 à 39 ans
25.0
26.5
23.9
14.9
27.7
33.4
29.8
24.8
de 40 à 49 ans
23.5
23.3
28.6
20.8
28.8

23.8
30.0
25.0
de 50 à 59 ans
28.5
21.1
31.7
34.1
23.1
16.5
25.5
25.7
60 ans et plus
12.4
10.0
9.9
25.0
12.5
6.9
9.0
13.7
TYPEMPLOI_H (p < 0.001)
Durée déterminée

24.7

16.5
2.9
8.1
2.5
10.9
2.6
8.4
Durée indéterminée à temps complet
67.6
77.0
19.8
85.0
80.7
76.1
76.7
74.8
Durée indéterminée à temps partiel
7.7
6.5
77.3
6.9
16.8
13.0
20.7

16.8
TYPEMPLOI_F (p < 0.001)
Durée déterminée
23.8
19.4
5.4
11.7
5.1
13.2
5.5
11.2
Durée indéterminée à temps complet
75.9
79.0
36.0
87.4
87.5
79.8
82.5
80.3
Durée indéterminée à temps partiel
0.3
1.6
58.6

0.9
7.4
6.9
12.0
8.5
n_Revenus Contrib F (p <0.001)
Moins de 20%
17.1
13.1
17.9
15.5
9.6
12.4
14.6
13.6
Entre 20 et 40%
12.5
25.6
19.8
33.1
28.3
17.3
34.2

26.8

Entre 40 et 50%
54.0
37.2
28.2
29.8
29.8
29.6
22.4
32.3
Entre 50% et 60%
5.1
12.2
13.4
12.9
18.4
16.4
15.0
14.0
Plus de 60%
11.2
11.9
20.7
8.7
13.9

24.4
13.8
13.3
NENFANTS (p < 0.001)
Aucun
44.9
54.9
48.9
53.6
42.7
62.2
40.4
50.3
Un
18.0
23.2
19.2
18.6
23.7
17.1
20.3
20.9
Deux
16.8

14.8
22.6
20.8
26.2
15.6
29.3
20.3
Trois
12.0
5.1
7.0
5.5
6.2
4.1
8.5
6.3
Quatre et plus
8.3
1.9
2.3
1.6
1.1
1.0
1.5

2.2
TYPMEN (p < 0.001)
Célibataire en emploi
25.6
51.5
28.0
14.1
23.3
45.4
13.8
30.5
Célibataire sans emploi
21.3
10.8
10.9
6.6
2.7
1.6
1.3
7.6
Couple avec un seul actif en emploi
22.9
8.5
13.5

17.7
9.9
9.4
11.2
12.6
Couple avec deux actifs en emploi
14.3
25.1
44.2
43.9
57.8
40.2
71.2
41.0
Couple sans actif en emploi
12.2
1.5
1.5
13.3
4.9
1.7
2.0
5.7

Autre

3.7
2.5
1.9
4.4
1.5
1.7
0.5
2.5
n_TYPMEN_new (p < 0.001)
Couple sans enfant
14.1
12.1
19.6
34.9
23.6
23.1
28.5
22.1
Traditionelle
27.5
19.0
32.7
32.5
43.0

51.3
31.5
Recomposée
6.2
3.3
5.6
4.5
4.0
3.2
3.9
4.2
Monoparentale
16.2
19.2
10.4
3.9
6.8
8.9
3.2
10.4
Personne seule
29.7
41.6

24.4

28.4
16.2
18.5
38.1
11.7
26.9
Autre
6.2
4.8
3.4
8.0
4.1
2.3
1.3
4.9
Note:
Test du khi 2 : p = pvalue, \textcolor[HTML]{91bfdb}{bleu} = résidu 2
Source : blabla
Champ : blabla
Lecture : blabla

Tableau 18 – Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration familiale

Caractéristique	Configuration familiale							
	Couple sans enfant	Traditionelle	Recomposée	Monoparentale	Personne seule	Autre	Total	p-valeu
C011	15	15	13	13	12	17	14	< 0,001
C012	1,32	1,41	1,31	1,39	1,22	1,51	1,34	< 0,001
C013	0,69	0,65	0,64	0,47	0,60	0,45	0,62	< 0,001
C021	1,67	1,05	1,32	0,75	1,48	1,12	1,29	< 0,001
C022	1,6	1,5	2,4	2,0	2,9	2,2	2,0	< 0,001
C024	0,0249	0,0091	0,0236	0,0147	0,0126	0,0017	0,0144	< 0,001
C031	3,3	4,3	4,1	5,4	3,2	3,7	3,9	< 0,001
C032	1,01	1,43	1,36	1,56	0,98	1,06	1,21	< 0,00
C033	0,65	0,36	0,39	0,31	0,51	0,42	0,46	< 0,00
C041	7	6	7	11	15	8	9	< 0,00
C043	0,52	0,42	0,50	0,36	0,34	0,38	0,42	< 0,00
C044	2,7	2,9	2,8	5,5	5,1	3,6	3,7	< 0,00
C045	5,7	4,9	5,1	5,8	6,3	6,2	5,6	< 0,00
C046	0,3858	0,1443	0,1259	0,0673	0,1809	0,1270	0,1980	< 0.00
C051	1,62	1,58	1,14	1,27	1,20	0,96	1,40	< 0,00
C052	0,25	0,27	0,23	0,24	0,25	0,19	0,25	< 0,00
C053	0,83	0,75	0,70	0,65	0,60	0,59	0,71	< 0,00
C054	0,36	0,27	0,19	0,23	0,19	0,25	0,26	<0,00
C055	0,91	0,53	0,54	0,32	0,46	0,56	0,58	<0,00
C056	1,42	1,52	1,37	1,17	1,26	1,46	1,38	< 0,00
C057	0,28	0,13	0,10	0,10	0,15	0,13	0,16	< 0,00
C061	0,85	0,85	0,77	0,97	0,95	0,84	0,89	<0,00
C062	0,82	0,85	0,82	0,73	0,59	0,72	0,75	<0,00
C063	0,10	0,08	0,09	0,09	0,06	0,05	0,08	<0,00
C064	0,0449	0,0300	0,0049	0,0162	0,0392	0,0076	0,0322	0,14
C071	6	6	6	4	3	4	5	< 0,00
C072	7	7	8	5	6	7	6	<0,00
C073	1,61	1,73	1,64	2,29	2,20	1,72	1,89	<0,00
C074	1,57	1,32	0,96	1,04	1,29	1,04	1,31	< 0.00
C081	3,04	3,10	3,57	4,07	3,89	3,97	3,46	<0,00
C091	0.98	0,92	0,83	0.82	1,06	0,81	0.95	< 0,00
C092	0,2344	0,1404	0,0871	0,0582	0,0517	0,3277	0,1357	< 0,00
C093	1,71	1,80	2,02	1,75	1,32	1,89	1,66	<0,00
C094	2,80	3,10	2,95	3,35	3,44	2,52	3,12	<0,00
C095	1,00	0,95	0,73	0,94	1,11	0,83	0,99	<0,00
C096	1,37	1,19	1,28	0,64	0,66	0,67	1,01	< 0,00
C097	0,91	0,77	0,64	0,61	0,97	0,49	0,82	<0,00
C101	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,43	0,66	<0,00
C111	5,1	6,6	7,0	6,3	5,5	4,7	5,8	<0,00
C112	1,16	1,32	1,56	0,85	0,61	0,77	1,03	<0,00
C121	2,72	2,87	2,71	2,93	2,24	2,67	2,66	<0,00
C121 C123	0,63	0,67	0,51	0,59	0,54	0,38	0,60	<0,00
C123 C124	0,63	2,62	1,70	1,00	0,54	0,38		<0,00
C124 C125	,		1,70 8,2			0,30 $11,2$	1,01	
C125 C126	10,3 0,66	8,3 0,61	8,2 0,63	7,0 0,65	8,4 0,73	0,93	$^{8,8}_{0,67}$	<0,00 <0,00
C127	2,01	1,47	1,86	1,46	1,42	0,98	1,57	<0,00
C128	0,13	0,06	0,05	0,05	0,06	0,98	0,08	0,002
C128 C129	0,13	0,06	0,05	0,05	0,000	0,09	0,08	0,002
C129 C131	16	10	0,0915	6	0,0000	12	0,0575	< 0,00
C131 C132	9	18	13	7	13	5	13	<0,00
C133	4,2	1,6		2,0		2,4		<0,00
C134	4,2 7	6	3,1 5	2,0	4,5		3,1	
C134 C135	7 5		5 4	4	4	5	5	<0,00
	0,0269	4				0.0840	0.0252	<0,00
C136 C137	11,8493	0,0363 8,9804	0,0221 9,9970	0,0440 8,6056	0,0306 6,4950	0,0840 0,8556	0,0352 8,5546	<0,00 <0,00
C141	1	3	4	13	6	3	4	< 0,00

Note: Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12355).

 $^{^{1}}$ Moyenne ; n 2 test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes

Tableau 19

	Configuration familiale							
Caractéristique	Couple sans enfant	Traditionelle	Recomposée	Monoparentale	Personne seule	Autre	Total	p-valeur
C011	15	15	13	13	12	17	14	< 0,001
C012	1,32	1,41	1,31	1,39	1,22	1,51	1,34	< 0,001
C013	0,69	0,65	0,64	0,47	0,60	0,45	0,62	< 0,001
C021	1,67	1,05	1,32	0,75	1,48	1,12	1,29	< 0,001
C022	1,6	1,5	2,4	2,0	2,9	2,2	2,0	< 0,001
C024	0,0249	0,0091	0,0236	0,0147	0,0126	0,0017	0,0144	< 0,001
C031	3,3	4,3	4,1	5,4	3,2	3,7	3,9	< 0,001
C032	1,01	1,43	1,36	1,56	0,98	1,06	1,21	< 0,001
C033	0,65	0,36	0,39	0,31	0,51	0,42	0,46	< 0,001
C041	7	6	7	11	15	8	9	< 0,001
C043	0,52	0,42	0,50	0,36	0,34	0,38	0,42	< 0,001
C044	2,7	2,9	2,8	5,5	5,1	3,6	3,7	< 0,001
C045	5,7	4,9	5,1	5,8	6,3	6,2	5,6	< 0,001
C046	0,3858	0,1443	0,1259	0.0673	0.1809	0.1270	0.1980	< 0,001
C051	1,62	1,58	1,14	1,27	1,20	0,96	1,40	< 0,001
C052	0,25	0,27	0,23	0,24	0,25	0,19	0,25	< 0,001
C053	0,83	0,75	0,70	0,65	0,60	0,59	0,71	<0,001
C054	0,36	0,27	0,19	0,23	0,19	0,25	0,26	<0,001
C055	0,91	0,53	0,54	0,32	0,46	0,56	0,58	< 0,001
C056	1,42	1,52	1,37	1,17	1,26	1,46	1,38	<0,001
C057	0,28	0,13	0,10	0,10	0,15	0,13	0,16	<0,001
C061	0,28	0,13	0,77	0,10	0,15	0,13	0,16	<0,001
C062			0,82			0,84	,	
	0,82 0,10	0,85 0,08	0,82	0,73 0,09	0,59 0,06	0,72	0,75 0.08	< 0,001
C063 C064	0,10	0,08	0,09	0,0162	0,06	0,005	0,08	$<0,001 \\ 0,14$
C071	6	6	6	4	3	4	5	< 0,001
C072	7	7	8	5	6	7	6	< 0,001
C073	1,61	1,73	1,64	2,29	2,20	1,72	1,89	< 0,001
C074 C081	1,57 3,04	1,32 3,10	0,96 $3,57$	1,04 4,07	1,29 3,89	$^{1,04}_{3,97}$	$^{1,31}_{3,46}$	<0,001 <0,001
C091	0,98	0,92	0,83	0,82	1,06	0,81	0,95	< 0,001
C092	0,2344	0,1404	0,0871	0,0582	0,0517	0,3277	0,1357	< 0,001
C093	1,71	1,80	2,02	1,75	1,32	1,89	1,66	< 0,001
C094	2,80	3,10	2,95	3,35	3,44	2,52	3,12	< 0,001
C095	1,00	0,95	0,73	0,94	1,11	0,83	0,99	< 0,001
C096	1,37	1,19	1,28	0,64	0,66	0,67	1,01	< 0,001
C097	0,91	0,77	0,64	0,61	0,97	0,49	0,82	< 0,001
C101	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,58	0,66	< 0,001
C111	5,1	6,6	7,0	6,3	5,5	4,7	5,8	< 0,001
C112	1,16	1,32	1,56	0,85	0,61	0,77	1,03	< 0,001
C121	2,72	2,87	2,71	2,93	2,24	2,67	2,66	< 0,001
C123	0,63	0,67	0,51	0,59	0,54	0,38	0,60	< 0,001
C124	0,00	2,62	1,70	1,00	0,00	0,30	1,01	< 0,001
C125	10,3	8,3	8,2	7,0	8,4	11,2	8,8	<0,001
C126	0,66	0,61	0,63	0,65	0,73	0,93	0,67	< 0,001
C127	2,01	1,47	1,86	1,46	1,42	0.98	1,57	< 0,001
C128	0,13	0,06	0,05	0,05	0,06	0,09	0,08	0,002
C129	0,0000	0,1187	0,0915	0,1090	0,000	0,1034	0,0575	-,002
C131	16	10	10	6	12	12	11	< 0,001
C132	9	18	13	7	13	5	13	<0,001
C133		1,6		2,0		2,4		
C133 C134	$^{4,2}_{7}$	6	3,1 5	2,0	$^{4,5}_4$	2,4 5	3,1 5	<0,001
								<0,001
C135	5	4	4	4	4	4	4	<0,001
C136	0,0269	0,0363	0,0221	0,0440	0,0306	0,0840	0,0352	<0,001
C137	11,8493	8,9804	9,9970	8,6056	6,4950	0,8556	8,5546	< 0,001
C141	1	3	4	13	6	3	4	< 0,001
Effectifs	2 736	3 892	514	1 283	3 330	600	$12\ 355$	

Note : Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N=12355).

Budgets

Reproductibilité

L'ensemble du code à l'origine de ce travail est disponible sur mon dépôt gitHub personnel. Le répertoire est privé, mais l'accès peut-être fournit sur demande. $195\,$

 $^{^2}$ test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes

Les données de l'enquête utilisée sont disponibles sur Quetlet.